



# MEMOIRE APPLIQUÉ

Dans le cadre du master

POLITIQUE, ECOLOGIE ET SOUTENABILITE

de l'Institut d'Études Politiques de Lille,

en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.



Présenté par

**LOUISE NEGRI**

*Considérer les inégalités environnementales dans  
la résorption des bidonvilles français.*

Sous la direction de

M. Rémy PETITIMBERT

Docteur en sciences politiques

Soutenu le 31/05/2024, devant le jury composé par :

- Rémy PETITIMBERT, docteur en sciences politiques,
- Grégory SALLE, enseignant-chercheur en sciences sociales,
- Anne VANDEWIELE, chargée d'étude observation et prospective (ADULM).



*Illustrations personnelles*

## **RÉSUMÉ :**

Ce mémoire souligne le lien entre la notion d'inégalités environnementales et l'habitat précaire que représente le bidonville. Il constitue également une étude des politiques publiques de résorption dans le cadre français métropolitain. Cet écrit s'interroge sur la considération des inégalités environnementales par les politiques et pratiques de résorption. Il contient un état des lieux des pollutions industrielles et atmosphériques du territoire métropolitain et lillois. La localisation de ces pollutions coïncide avec l'emplacement supposé des bidonvilles, ce qui justifie l'existence de cet écrit. Un benchmark des politiques de résorption est passé en revue. Nous abordons les thématiques de l'expulsion, de l'urgence sociale et de la santé environnementale en questionnant leur implication pour le bidonville et sa résorption.

## **MOTS-CLÉS :**

Bidonville, résorption, inégalités environnementales, inégalités d'accès, inégalités d'exposition, interstices, expulsion, urgence sociale, santé environnementale.

## **ABSTRACT :**

This master thesis highlights the link between environmental inequalities and slums. It incarnates a study of public policies regarding slums resorption, and it focuses on mainland France territory. This thesis questions the consideration of environmental inequalities by these specific resorption practices and policies. In it, there is an overview of industrial and atmospheric pollution in mainland France and Lille. These pollutions' locations are correlated with slums' locations which justify the existence of this work. A benchmark of resorption policies will be described. We also will mention different topics such as expulsion, social emergency and environmental health while questioning their link with slums and their resorption.

## **KEYWORDS:**

Slums, resorption, environmental inequalities, access inequalities, exposition inequalities, interstice, expulsion, social emergency, environmental health.

## **REMERCIEMENTS :**

Ce travail a été réalisé sous la direction de M. Rémy Petitimbart que je tiens particulièrement à remercier pour ses conseils et sa confiance tout au long de ce travail de recherche. Je remercie M. Grégory Salle pour ses précieuses recommandations bibliographiques.

Je remercie également le service *Observation et Prospective* de l'ADULM d'avoir proposé ce sujet et de m'avoir accordé leur confiance, merci à François et Anne pour nos échanges et le temps qu'ils m'ont accordé.

Je voudrais adresser ma gratitude et mes remerciements envers toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer pour un entretien et qui ont grandement contribué à la réussite de ce travail. Je tiens également à souligner leur bienveillance à mon égard.

J'adresse ma profonde reconnaissance à tous mes proches, mes relecteurs et relectrices, mon compagnon, mes amies et ma famille.

J'aimerais souligner le travail historique, perpétuel et indispensable des associations qui mènent un double combat : celui de la lutte contre la précarité et celui du plaidoyer.

« Les sites de ce genre sont la niche qu'occupe  
la pauvreté dans l'écologie de la ville,  
et les personnes très pauvres n'ont guère  
d'autre choix que de vivre  
en côtoyant la catastrophe. »

Mike Davis, *Le pire des mondes possibles*.

## **SOMMAIRE :**

Résumé.....	3
Remerciements.....	4
Avant-propos.....	7
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b><u>PREMIERE PARTIE : Écologie et inégalités environnementales du bidonville.....</u></b>	<b>19</b>
<u>I/ Faire le lien théorique entre inégalités environnementales et bidonvilles.....</u>	19
<u>II/ Les inégalités environnementales des bidonvilles français métropolitain.....</u>	27
<b><u>DEUXIEME PARTIE : Les acteurs de la résorption des bidonvilles face aux inégalités environnementales.....</u></b>	<b>40</b>
<u>I/ La résorption des bidonvilles en France.....</u>	40
<u>II/ L'intégration des inégalités environnementales.....</u>	50
<b><u>TROISIEME PARTIE : Les bidonvilles du territoire de la Métropole Européenne de Lille.....</u></b>	<b>62</b>
<u>I/ Le territoire de la MEL.....</u>	62
<u>II/ Résorber les bidonvilles de la MEL.....</u>	70
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>79</b>
Annexes.....	85
Bibliographie.....	90
Abréviations.....	103
Table des matières.....	104

## **AVANT-PROPOS :**

*Départ du train à Gare du Nord, une heure plus tard, il ralentit et s'apprête à entrer en Gare de Lille Flandres. Il longe au pas la commune de Ronchin. Au bord du chemin de fer, un bidonville. Observable depuis notre place assise, sans jamais savoir qui y vit ni même comment ils le font.*

Ce travail de recherche est, comme le mentionne la première page, un mémoire dit « appliqué ». Cette appellation relève d'un choix pédagogique de l'Institut d'Études Politiques de Lille pour désigner un mémoire de recherche appuyé par la commande d'un organisme tiers.

Dans le cas présent, ce mémoire a été réalisé en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM). La commande initiale était un benchmark des politiques de résorption des bidonvilles au niveau national. Une diffusion de ce travail auprès partenaires de l'ADULM, dont la Métropole Européenne de Lille (MEL) fait partie, est envisagée. Une partie du terrain d'étude sur lequel se base cet écrit correspond donc au travail de benchmark. Cependant, la majorité de mon travail s'appuie sur une littérature académique riche et de nombreux entretiens avec des acteurs de terrain. Le présent document correspond à mon travail de recherche ainsi qu'au livrable destiné à l'ADULM.

Dans le cadre de l'enquête, le choix a été fait de ne pas se rendre personnellement sur un terrain de bidonville avec l'aide d'une association. Cela s'explique par de multiples raisons : la barrière de la langue rendant difficile la prise de témoignage, la notion de « sauveur blanc », l'intrusion dans un cadre de vie privée ou encore le temps court de la recherche. Ayant interrogé des acteurs de terrain, ce choix ne doit pas limiter la pertinence de ce travail.

À noter que le bidonville est un sujet très complexe qui aurait pu être abordé de mille et une manières différentes. C'est également un sujet très ancré dans le réel et nous aurions tort de détourner le regard.

Bonne lecture.

## **INTRODUCTION :**

### *Définir un bidonville*

Taudis, *favelas*, *platz*, campements, *slums* ou encore squats font partie des nombreux termes utilisés pour désigner ce que l'on nommera ici un bidonville. L'origine de ce mot nous vient du Maroc<sup>1</sup> et plus particulièrement de la périphérie de Casablanca où les années 1930 ont vu naître des constructions faites en matériaux de récupération (parmi eux, des bidons). Aujourd'hui encore, la définition exacte du terme « bidonville » demeure variable, contestée et dépendante de celui ou celle qui l'emploie. Par exemple, Colette Pétonnet, pionnière de l'anthropologie urbaine française, les nomme « cabanes ». Elle les décrit *via* leur fragilité si bien physique que légale : « Renversables d'un coup de boutoir, leur emprise est dérisoire sur un sol qui ne leur est pas toujours acquis ou permis. ».<sup>2</sup>

En 2003, ONU Habitats - l'organisation mondiale en charge de l'accès à un logement décent et l'avenir urbain global - définit le bidonville comme un terrain où une population souffre du manque d'au moins une de ces cinq caractéristiques, et ce dans des proportions diverses : l'accès à l'eau potable, l'accès à des infrastructures sanitaires, une structure de logement solide et durable, une surface habitable suffisante (en mètres carrés par habitants) et la sécurité du foncier occupé (vulnérabilité à l'expulsion).<sup>3</sup>

Cette définition propose un cadrage opérationnel, matériel et législatif (non normatif) relativement large qui permet de traiter le sujet des bidonvilles de façon globale. Elle sera la définition de référence de cet écrit car elle permet de désigner tous types de bidonvilles.

Néanmoins, au fil de notre réflexion, nous nous concentrerons sur le cas français. Pour ce faire, nous nous baserons plutôt sur la définition de Thomas Aguilera et Tommaso Vitale. Ils décrivent le bidonville comme :

« L'occupation plus ou moins durable d'un terrain sur lequel des habitations sont construites à partir de matériaux de récupération, disposant ou non d'un accès aux infrastructures de services (eau, électricité), généralement de façon informelle. [...] Ils

---

<sup>1</sup> LAROUSSE, Éditions. *Bidonville* - LAROUSSE. En ligne : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/bidonville/26790> [consulté le 6 février 2024].

<sup>2</sup> PETONNET, Colette. « Des cabanes quand même, encore et toujours », *Techniques & culture*. 5 septembre 2011 n° 56. p. 194-199.

<sup>3</sup> *The Challenge of Slums - Global Report on Human Settlements 2003* | UN-Habitat. En ligne : <https://unhabitat.org/the-challenge-of-slums-global-report-on-human-settlements-2003> [consulté le 13 février 2024].

correspondent avant tout à une forme d’habitat auto-construit et autogéré qui répond à la nécessité de survivre sous un toit lorsque le marché immobilier évince et que les politiques publiques peinent à loger tous les citoyens. »<sup>4</sup>.

Leur définition revient sur les points évoqués par l’ONU mais ajoute une dimension politique. Ils pointent du doigt la responsabilité des politiques publiques dans la formation et la pérennité des bidonvilles. Cet ajout est intéressant et s’inscrit dans le cadre de notre recherche puisqu’il s’agira ici d’étudier une politique publique en particulier : la résorption.

L’utilisation du mot « bidonville » ne fait pas l’unanimité. En effet, cette appellation comprend de nombreuses peurs et idées reçues dues à la méconnaissance des populations qui le constituent<sup>5</sup>. Dans les discours politiques, il est nettement plus fréquent de rencontrer la notion de campement illégal (375 résultats) que la notion de bidonville (167 résultats)<sup>6</sup>. Au-delà d’accentuer l’aspect non réglementaire de l’occupation, l’appellation « campement illégal » renvoie à un évènement temporaire, une occupation nomade, un grand camping. Or, souvent les occupations désignées comme « campement » n’ont rien de temporaire<sup>7</sup>, les populations ne sont pas nomades : le bidonville est bien une forme précaire de sédentarisation<sup>8</sup>. Penser et désigner le bidonville comme un campement temporaire peut néanmoins servir le discours politique<sup>9</sup>. Etant souvent perçu comme une nuisance<sup>10</sup>, l’aspect temporaire est une façon de considérer les populations des bidonvilles comme une population qui quittera le territoire français<sup>11</sup> or, ce n’est pas le cas ici.

La notion de squat quant à elle renvoie également à une occupation précaire et illégale mais à l’intérieur d’un bâtis existant<sup>12</sup>. Pour autant, cette nuance n’est pas vérifiée en tout point du territoire<sup>13</sup>. C’est pourquoi les bidonvilles et les squats sont souvent regroupés dans une seule

---

<sup>4</sup> AGUILERA, Thomas et Tommaso VITALE. « Bidonvilles en Europe, la politique de l’absurde », *Revue Projet*. 2015, vol.348 n° 5. p. 68-75.

<sup>5</sup> C’est pourquoi je recommande l’ouvrage suivant : DAUBEUF, Jean-Baptiste, Hervé MARCHAL, et Thibaut BESOZZI. *Idées reçues sur les bidonvilles en France*. Paris : Le Cavalier bleu éditions, 2017. 126 p.

<sup>6</sup> *Rechercher un discours public - Page 1/38 | vie-publique.fr*. 2024. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/discours/recherche> [consulté le 11 mai 2024].

<sup>7</sup> Récit des enquêtés 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10.

<sup>8</sup> DAUBEUF, Jean-Baptiste, Hervé MARCHAL, et Thibaut BESOZZI. *Idées reçues sur les bidonvilles en France*. Paris : Le Cavalier bleu éditions, 2017. 126 p.

<sup>9</sup> L’enquêté 5, délégué territorial, a explicitement préféré utiliser le terme de campement lors de l’entretien.

<sup>10</sup> Enquêté 9.

<sup>11</sup> Récit de l’enquêté 8.

<sup>12</sup> Définition de l’enquêté 8.

<sup>13</sup> Enquêté 6, exemple d’un bidonville marseillais à moitié sur un terrain et à moitié dans un bâtis.

et même catégorie et seront considérés synonymes dans cet écrit. L'appellation campement, bien qu'elle puisse être critiquée, sera également considérée comme un synonyme de bidonville.

### *La bidonvilisation du monde*

Étudier le bidonville aujourd'hui n'est plus seulement observer la construction et la résorption d'habitations précaires. C'est aussi alerter face à la bidonvilisation du monde, ce que font Thierry Paquot<sup>14</sup> ou Julien Damon<sup>15</sup> en y accordant un chapitre explicite dans leurs ouvrages respectifs.

Le concept de bidonvilisation fait appel à une observation plutôt urbanistique dans laquelle les bidonvilles augmentent en nombre, en surface et en population à l'échelle globale<sup>16</sup>. Nous parlons de plus d'un milliard d'habitants dans les bidonvilles aujourd'hui<sup>17</sup> et deux milliards à l'horizon 2030<sup>18</sup>. Ces chiffres, bien que plus alarmants dans les pays du Sud que dans le cas français, sont la preuve de l'intérêt immédiat qu'il faut porter à la question des bidonvilles. Cela semble être un type d'habitat non négligeable du futur de l'humanité. Le bidonville serait, en quelque sorte, une conséquence de l'urbanisation massive et inédite du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>19</sup>. Dès 1980, Bernard Granotier alerte sur la folle croissance des bidonvilles qu'il décrit comme une conséquence de l'exode rurale du tiers monde<sup>20</sup>.

L'étude des bidonvilles relève donc à la fois d'une thématique actuelle, d'une mise en perspective historique mais aussi d'une forme de prospection urbaine. La temporalité multiple du sujet a nourri l'intérêt porté à la thématique et justifie en partie l'existence de ce travail. De plus, étudier les conséquences du dérèglement climatique<sup>21</sup> revient également à considérer une approche historique, actuelle et prospective<sup>22</sup>. De ce constat est née la volonté de lier le bidonville à une thématique écologique et environnementale.

---

<sup>14</sup> PAQUOT, Thierry. *Les bidonvilles*. Paris : la Découverte, 2022.

<sup>15</sup> DAMON, Julien. *Un monde de bidonvilles : migrations et urbanisme informel*. Paris : Seuil, 2017. 113 p.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Un milliard d'habitants dans des bidonvilles dans le monde*. En ligne : <https://www.inegalites.fr/Les-bidonvilles-dans-le-monde> [consulté le 13 février 2024].

<sup>18</sup> DAVIS, Mike. « La planète bidonville : involution urbaine et prolétariat informel », *Mouvements*. 1 mai 2005, n° 39-40 n° 3. p. 18.

<sup>19</sup> DAMON, Julien. *Un monde de bidonvilles : migrations et urbanisme informel*. Paris : Seuil, 2017. 113 p.

<sup>20</sup> GRANOTIER, Bernard. *La planète des bidonvilles : perspectives de l'explosion urbaine dans le Tiers monde*. Paris : Seuil, 1980. 381 p.

<sup>21</sup> Sujet centrale du master suivi.

<sup>22</sup> Respectivement, par exemple : le champ d'étude d'Histoire Environnementale, les politiques publiques d'adaptation et les rapports du GIEC.

## *Un marqueur d'inégalités environnementales*

Dans son ouvrage *Le pire des mondes possibles*, Mike Davis consacre un chapitre à ce qu'il nomme « l'écologie du bidonville »<sup>23</sup> et soulève la question des vulnérabilités environnementales auxquelles les habitants des bidonvilles sont confrontés. Ceci fait appel à une notion plus largement employée par le mouvement écologiste : les inégalités environnementales. Il existe un désaccord et un débat terminologique dans la littérature entre inégalités environnementales et inégalités écologiques. Pour Cyria Emelianoff, « il n'existerait que des inégalités écologiques »<sup>24</sup> dans le sens où leur définition englobe celle des inégalités environnementales. Selon elle, « la notion d'inégalité écologique renvoie [donc] à une distribution inégale de biens, de maux environnementaux et de droits à polluer. »<sup>25</sup>. L'inégalité environnementale quant à elle omettrait la notion de droit à polluer.

Valérie Deldrève utilise la notion d'inégalités environnementales et la définit comme :

« des inégalités sociales d'exposition aux risques, d'accès aux ressources et sources d'agrément naturels, d'impact sur l'environnement selon les modes de production et de consommation, de capacité à se saisir des politiques environnementales pour protéger un environnement et bénéficier de leurs effets. »<sup>26</sup>.

Ici, l'impact sur l'environnement peut faire référence à la notion de droit à polluer. Leurs deux définitions sont similaires bien que l'une se rattache à l'adjectif écologique et l'autre à l'adjectif environnemental. *In fine*, le débat reste entier et y répondre n'est pas l'objet de ce travail. Nous choisirons de parler d'inégalités environnementales dans un souci de conformité avec la pensée d'Eloi Laurent.

Eloi Laurent, économiste français, distingue trois formes d'inégalités environnementales<sup>27</sup>. La première fait appel aux inégalités d'accès et d'exposition relatives à « l'inégale répartition de la qualité de l'environnement entre les individus et les groupes »<sup>28</sup>.

---

<sup>23</sup> DAVIS Mike. *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : la Découverte, 2007.

<sup>24</sup> EMELIANOFF, Cyria. « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel », *Ecologie & politique*. 2008, N°35 n° 1. p. 22.

<sup>25</sup> *Ibid*, p.22.

<sup>26</sup> DELDREVE, Valérie. « Inégalités environnementales » : *Écologies*. [s.l.] : La Découverte, 2022, p. 349-355. En ligne : <https://www.cairn.info/ecologies-2023--9782348076886-page-349.htm?ref=doi> [consulté le 13 février 2024].

<sup>27</sup> LAURENT, Éloi. « La social-écologie : une perspective théorique et empirique »., *Revue française des affaires sociales*. 14 avril 2015 n° 1. p. 125-143.

<sup>28</sup> *Ibid*, p. 131.

Cela inclut la vulnérabilité face aux risques naturels et climatiques, la vulnérabilité d'exposition aux pollutions mais aussi l'inégalité d'accès à des ressources primaires comme l'eau ou l'électricité. C'est spécifiquement ce type d'inégalités environnementales que nous allons étudier et considérer dans ce mémoire. Il sera démontré par la suite comment l'incorporer à la question des bidonvilles.

La deuxième désigne les inégalités distributives des politiques environnementales donc « l'inégal effet des politiques environnementales selon la catégorie sociale »<sup>29</sup>. Ce type d'inégalité est majoritairement présent dans le cas des taxes carbone et énergétiques jugées injustes pour les plus précaires<sup>30</sup>.

La dernière est l'inégalité dans la participation aux politiques publiques. Les consultations publiques et la définition de nouvelles politiques n'étant implicitement pas accessibles aux populations les plus précaires<sup>31</sup>.

La notion d'inégalités environnementales provient donc plutôt du champ de pensée écologiste (*via* l'économie, la géographie, la science politique ou encore la sociologie). Cette notion permet pourtant de souligner des inégalités et injustices sociales relatives à un environnement donné<sup>32</sup>. Nous observons donc un croisement de deux champs de pensées : la lutte écologiste et la lutte sociale.

### *Constat d'une absence et recherche du point de convergence*

L'objectif au cœur de la recherche bibliographique était d'établir le point de convergence entre le corpus des bidonvilles et celui des inégalités environnementales. Si notre analyse demeure terminologique, ce point de convergence n'existe pas. Les ouvrages, articles et rapports portant explicitement sur les inégalités environnementales ne mentionnent pas explicitement les bidonvilles et inversement<sup>33</sup>.

---

<sup>29</sup> LAURENT, Éloi. « La social-écologie : une perspective théorique et empirique », *Revue française des affaires sociales*. 14 avril 2015 n° 1. p. 131.

<sup>30</sup> « La taxe carbone crée des injustices sociales ». 2019. En ligne : <https://www.nouvelobs.com/bibliobs/20190816.OBS17218/la-taxe-carbone-cree-des-injustices-sociales.html> [consulté le 11 mai 2024].

<sup>31</sup> LAURENT, Éloi. « La social-écologie : une perspective théorique et empirique », *Revue française des affaires sociales*. 14 avril 2015 n° 1. p. 125-143.

<sup>32</sup> DELDREVE, Valérie. « Inégalités environnementales », *Écologies*. [s.l.] : La Découverte, 2022, p. 349-355. En ligne : <https://www.cairn.info/ecologies-2023--9782348076886-page-349.htm?ref=doi> [consulté le 12 avril 2024].

<sup>33</sup> Ce constat est personnel et porte sur l'ensemble de la bibliographie de ce mémoire. Le terme bidonville a été recherché dans l'ensemble des documents trouvés au sujet des inégalités environnementales et inversement. Le constat est presque toujours le même : les notions ne se rencontrent pas.

Le lien entre ces deux corpus se fait donc implicitement. En d'autres termes, nous pouvons utiliser le prisme des inégalités environnementales d'Eloi Laurent pour lire les bidonvilles et c'est précisément l'enjeu de ce mémoire.

Il existe cependant des exceptions qui contredisent cette absence.

Mike Davis, historien urbain américain, publie *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*<sup>34</sup> dans le but de produire un état des lieux de la situation des bidonvilles à l'échelle globale. Cet ouvrage met en lumière les conditions de vie cauchemardesques qu'abritent les bidonvilles et aborde la question d'«écologie du bidonville», comme explicité précédemment. Nous considérons cet ouvrage comme la base conceptuel de ce mémoire.

Davis dresse la liste des pollutions, condamne le manque d'accès à l'eau potable, souligne la vulnérabilité aux aléas, sans jamais les nommer inégalités environnementales. La description qu'il en fait est pourtant similaire à la définition des inégalités d'accès et d'exposition d'Eloi Laurent. Il s'agit donc d'un premier exemple de lien implicite entre les corpus.

William Acker, juriste français, publie *Où sont les « gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil*<sup>35</sup> pour mettre en avant les pollutions systématiques auxquelles sont soumis les « gens du voyage ». Cet ouvrage ne traite pas des bidonvilles mais traite des inégalités d'exposition. Il s'agit d'une étude des conditions de pollution de lieux de vie précis. C'est en ce sens que cet écrit s'en inspire. Nous ne parlerons pas ici des « gens du voyage » mais bien des habitants des bidonvilles. Pour autant, de nombreuses similitudes pourront être établies au cours de cet écrit, sans pour autant observer une situation identique.

Ces deux ouvrages ne traitent donc pas spécifiquement et exclusivement du sujet de ce mémoire. Ils incarnent pour autant deux démarches qui ont fortement inspiré la construction de ce travail.

L'enquête de terrain, postérieure à la recherche bibliographique, a néanmoins permis de trouver un véritable point de convergence. En effet, le lien entre les bidonvilles, la lutte contre

---

<sup>34</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : la Découverte, 2007.

<sup>35</sup> ACKER, William. *Où sont « les gens du voyage » ? inventaire critique des aires d'accueil*. Rennes. Éditions du Commun. 2021.

les inégalités sociales et la considération des inégalités environnementales se fait à travers un acteur majeur : l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Médecins du Monde. Cela signifie que le point de convergence se trouve dans le domaine de la santé environnementale. Cet acteur sera mentionné à de nombreuses reprises dans le développement.

La santé environnementale est un domaine visant à lier l'état de santé des personnes avec les caractéristiques de leur environnement<sup>36</sup>. C'est un domaine particulièrement intéressant puisqu'il cristallise un constat : « Ceux qui génèrent le plus d'impacts sur l'environnement sont en général parmi ceux qui en subissent le moins. »<sup>37</sup>. Cela souligne l'importance de l'étude des inégalités environnementales. Dans la même idée, en janvier 2019 sur le plateau de CLIQUE (Canal+)<sup>38</sup>, Aurélien Barrau disait « comme toujours, ce sont les plus pauvres qui vont mourir en premier » à la suite d'un plaidoyer d'alerte au sujet de la crise écologique. C'est précisément ce cadre de pensée qui motive l'écriture de ce mémoire.

De plus, en ce qui concerne spécifiquement les bidonvilles, « très peu de recherches ont été effectuées sur l'environnement sanitaire de ces sites, notamment sur les risques résultant de la synergie de multiples polluants et toxines en un même lieu »<sup>39</sup>. L'étude de l'environnement du bidonville demeure très peu investie. Ce travail n'est pas une enquête toxicologique mais il a pour objectif d'étoffer le corpus existant.

### *La France métropolitaine et les bidonvilles*

En France, le terme bidonville naît à la fin des années 1950 et s'institutionnalise avec la loi Debré en 1964 *via* un texte visant la suppression des bidonvilles. L'histoire métropolitaine des bidonvilles est avant tout une histoire parisienne, liée à l'histoire coloniale. Déjà à l'aube de la seconde guerre mondiale, des populations de travailleurs (Algériens et Portugais majoritairement) s'entassaient aux frontières de la capitale, dans « la zone »<sup>40</sup>. Le début des années 1970 est marqué par la loi Vivien ou loi Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)<sup>41</sup>. Elle permet la disparition des bidonvilles au milieu de la même décennie et l'apparition des

---

<sup>36</sup> Santé environnementale : une priorité de santé publique. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-environnementale-une-priorite-de-sante-publique> [consulté le 12 mai 2024].

<sup>37</sup> EMELIANOFF, Cyria. « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel », *Ecologie & politique*. 2008, N°35 n° 1. p. 22.

<sup>38</sup> *Climat : Vers la fin du Monde ? - Clique Dimanche - CANAL+*. 2019. 22:02. En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=asL\\_UErJR18](https://www.youtube.com/watch?v=asL_UErJR18) [consulté le 9 avril 2024].

<sup>39</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : la Découverte, 2007, p.135.

<sup>40</sup> VULBEAU, Janoé. « En finir avec les bidonvilles... », *Histoire urbaine*. 2016, vol.47 n° 3. p. 185-188.

<sup>41</sup> *Loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre*.

habitations à loyers modérés (HLM). Les banlieues parisiennes comme Nanterre par exemple, sont donc construites sur l'héritage des bidonvilles.

Les bidonvilles réapparaissent progressivement en France dans les années 1990 et demeurent encore aujourd'hui une réalité française, aussi bien métropolitaine que d'Outre-mer. Dans cet écrit, nous nous concentrerons sur l'étude des bidonvilles de France métropolitaine. L'appellation « bidonville français » sera donc en réalité affilié aux bidonvilles métropolitains. Cette précision est à la fois essentielle et fortement excluante. En effet, l'état du mal logement dans les départements et régions d'Outre-mer est une urgence immédiate. Les expulsions à répétitions qu'on subit les habitants des bidonvilles de Mayotte dernièrement<sup>42</sup> ne font pas exception. C'est pourquoi choisir de ne traiter que de la situation métropolitaine n'est pas représentatif de la situation française dans sa globalité. En revanche, par souci de synthèse et de cadrage, ce travail n'étudie que les bidonvilles métropolitains.

Aujourd'hui en France, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (nommée DIHAL par la suite) est l'organe gouvernemental responsable de la stratégie de lutte contre le sans-abrisme depuis 2010. Depuis 2018, elle est responsable de la gestion des politiques de résorption des bidonvilles. Ici le terme « résorption » fait appel à une politique publique menée par des acteurs locaux en partenariat avec l'Etat<sup>43</sup> pour permettre l'insertion sociale et l'accès au logement des habitants du bidonville<sup>44</sup>.

Nous nous accorderons à cette définition de la résorption. En d'autres termes, résorber ne sera en aucun cas affilié à l'expulsion par la force. Nous distinguerons également la résorption liée à une planification politique et les pratiques de résorption. Ces pratiques englobent la totalité des actions associatives permettant la stabilisation des conditions de vie et l'insertion sociale. Elles ne sont pas encadrées par une planification et, de ce fait, demeurent limitées. Cependant, elles existent et seront considérées dans cet écrit.

Le 25 janvier 2018, le gouvernement relance les politiques de résorptions des bidonvilles à travers une circulaire<sup>45</sup> présentant quatre objectifs : la mise en place de stratégies

---

<sup>42</sup> *Vu de l'étranger. À Mayotte, "l'opération Wuambushu menace de tourner à la farce"*. 2023. En ligne : <https://www.courrierinternational.com/article/vu-de-l-etranger-a-mayotte-l-operation-wuambushu-menace-de-tourner-a-la-farce> [consulté le 4 mars 2024].

<sup>43</sup> Les questions de logement relèvent de la compétence de l'Etat.

<sup>44</sup> *Accueil - Résorption-bidonvilles*. En ligne : <https://resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/#strategie> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>45</sup> *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*. - Légifrance. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> [consulté le 4 mars 2024].

territoriales, l'apport de réponses différenciées en fonction des campements et des personnes, la lutte contre la grande précarité et la mobilisation de financements par l'Etat. Dès lors, tous les ans, la DIHAL publie un rapport bilan pour suivre l'état des bidonvilles en France.

En 2023<sup>46</sup>, 11 257 personnes habitant les bidonvilles sont recensées sur le territoire métropolitain. Cela correspond à 239 sites répartis dans 20 départements différents dont le Nord fait partie. La présence de bidonvilles dans le Nord justifie notre travail avec l'ADULM.

Comme mentionné dans ce rapport, la grande majorité des habitants de bidonvilles métropolitains est identifiée comme une population dite « Roms ». Ils sont pour l'écrasante majorité, des ressortissants Européens d'origine Roumaine ou Bulgare. Il est possible d'y trouver des populations originaires de l'Albanie ou du Kosovo mais cela demeure plus rare<sup>47</sup>. Cet écrit n'abordera pas la question ethnique.

Cependant, la potentielle ambiguïté entre « gens du voyage » et « Roms habitants les bidonvilles », doit être levée. Ce mémoire ne traite pas de la condition des « gens du voyage » bien qu'il puisse par moment s'inspirer de travaux à ce sujet. Les « gens du voyage » sont considérés comme une population nomade encadrée par un cadre légal qui oblige les communes de plus de 5000 habitants à prévoir une aire d'accueil qui leur est réservée<sup>48</sup>. Les bidonvilles, quant à eux, ne sont pas encadrés légalement.

### *Cadre, problématisation et méthode*

Les deux grandes notions constituant ce mémoire sont donc d'une part les inégalités environnementales et d'autre part la résorption. Pour traiter ces deux notions, notre cadre spatial évoluera et sera d'abord global, puis français métropolitain, puis celui de la Métropole Européenne de Lille. Notre cadre temporel demeurera actuel et cadré entre 2010<sup>49</sup> et nos jours. Nous traiterons exclusivement des bidonvilles dits « Roms » par soucis de conformité avec le cadre de la DIHAL<sup>50</sup>. Cette limitation omet les autres bidonvilles comme la « jungle » de Calais par exemple.

Suivant ce cadre, cet écrit nous permettra de répondre à la problématique suivante :

---

<sup>46</sup> Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, *Résorption des bidonvilles : état des lieux nationale et éléments de bilan*, Novembre 2023, 72p.

<sup>47</sup> Récit de l'enquête 2.

<sup>48</sup> *Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.*

<sup>49</sup> Lancement de la première politique de résorption lilloise.

<sup>50</sup> Ce cadrage politique sera explicité dans le développement.

## ***Comment les inégalités environnementales sont-elles considérées dans le processus de résorption des bidonvilles français métropolitains ?***

Pour ce faire, nous baserons notre réflexion sur une étude de la littérature existante et sur une enquête sociologique de terrain constituée de dix entretiens. Ils ont été réalisés avec des acteurs très divers du monde des bidonvilles dont des chercheurs et des membres d'associations. Ces entretiens ont été anonymisés et nous y ferons référence *via* la nomenclature « Enquêté X ». Un tableau récapitulatif de ces entretiens est disponible en *annexe 1*. Ils ont été menés sur la base de la méthode de l'entretien compréhensif théorisé par Jean-Claude Kaufmann<sup>51</sup>.

Cette méthode envisage l'enquête comme une discussion, un échange ou encore un apprentissage plutôt qu'une interview. Une grille d'entretien thématique et modulable a donc été établie spécifiquement pour chaque rencontre. Nous cherchions avant tout la vérité du terrain à travers les yeux des enquêtés. Les échanges ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone. Chaque enregistrement a fait l'objet de trois écoutes permettant de relever les données, les commentaires et nos interprétations dans un même tableau. Les émotions et ressentis des enquêtés teintent les interprétations et, par extension, ce travail. Des citations *verbatim* ont été utilisées et incorporées à cet écrit.

Le choix de cette méthode s'explique par la compatibilité entre l'enjeu de ce sujet et les concepts-clés qu'elle défend. Parmi eux, l'empathie, la théorisation fondée par les faits et la saturation du modèle ont grandement servi le sujet. En effet, étudier les bidonvilles relève de l'analyse d'un cadre de vie existant ayant de véritables conséquences sur des populations et sur des travailleurs associatifs : l'empathie est donc importante. Ce sujet étant absent de la littérature, créer de la théorie par les récits des enquêtés est indispensable dans notre cas. Enfin, la saturation du modèle fait appel à la confirmation des faits par d'autres enquêtés. En d'autres termes, la valeur du propos naît de la cohérence non concertée de différentes parties autour d'un même sujet et nous avons pu l'expérimenter ici.

En amont de l'enquête, de nombreuses hypothèses fondent les pistes de recherches initiales. Dans un premier temps, nous supposons que les bidonvilles se trouvent dans des zones polluées de la ville. Dans un second temps, l'absence des inégalités environnementales dans le corpus des bidonvilles pourrait être due à une méconnaissance de la notion par les acteurs. Enfin, l'urgence sociale qu'incarne le bidonville oblige les acteurs à hiérarchiser leurs luttes et

---

<sup>51</sup> KAUFMANN, Jean-Claude et François de SINGLY. *L'entretien compréhensif*. 3e éd. Paris : A. Colin, 2011.

leurs considérations, ce qui place les inégalités environnementales en arrière-plan. Ces hypothèses seront affirmées ou infirmées au cours du développement et en conclusion.

Ce mémoire se structurera en trois grandes parties. La première traitera des inégalités environnementales du bidonville en liant ces deux notions par la preuve. La seconde étudiera les acteurs de la résorption et leur considération des inégalités environnementales, si elle existe. La dernière se concentrera sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille et prendra la forme d'une étude de cas.

## **PREMIERE PARTIE :**

### **ÉCOLOGIE ET INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES DU BIDONVILLE.**

Dans cette première partie, nous tâcherons de répondre à la question suivante : *Pourquoi est-il pertinent de faire un lien entre bidonville et inégalités environnementales ?*

Pour ce faire, nous poserons une base théorique à travers l'étude des travaux d'Eloi Laurent, économiste français, et de Mike Davis, historien urbain et géographe américain. Le croisement de leurs pensées sera mis en perspective avec le cas du bidonville français métropolitain.

#### **I. Faire le lien théorique entre inégalités environnementales et bidonvilles**

*« Les humains ne sont, face aux crises écologiques, ni égaux en termes de responsabilité ni égaux en termes de vulnérabilité »<sup>52</sup>*

Le lien entre inégalités environnementales et bidonvilles est le fruit d'un syllogisme :

- Les inégalités environnementales se cristallisent davantage au contact de la pauvreté,
- Et - le bidonville est une forme d'habitat ultra-précaire,
- Donc - les inégalités environnementales existent dans le bidonville.

Pourtant, si l'introduction a décrit le bidonville comme étant une forme d'habitat précaire, la première partie du syllogisme exige une démonstration et des preuves, développées dans le propos qui suit.

#### **A. Une hybridation politique comme base théorique**

Dans cette partie, il s'agira d'abord d'appréhender le lien entre la cause écologiste et les préoccupations sociales, puis de revenir sur la notion d'inégalités environnementales, telle qu'elle nous intéresse ici.

---

<sup>52</sup> LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales. », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 64.

L'écologisme, comme théorie politique, est née dans les années 1990 avec le lancement de la revue *Environmental Politics*, nettement en marge de la pensée libérale dominante. Elle s'inspire grandement de la pensée philosophique de l'écologie profonde (*deep ecology*<sup>53</sup>) des années 1970. A cette époque, l'environnement n'est pas totalement un oublié des autres idéologies politiques puisque le marxisme, entre autres, mentionnait déjà le rapport à l'environnement dans *Dialectique de la nature*<sup>54</sup> de Friedrich Engels dans le chapitre sur « le rôle du travail dans la transformation du singe en homme ». Pour autant, l'environnement ne se place jamais comme la priorité des idéologies politiques existantes, ce qui justifie la création de l'écologisme se basant sur trois piliers notamment explicités par Andrew Dobson<sup>55</sup> :

- L'idée d'éco-centrisme ou la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature,
- La reconnaissance des limites écologiques à la croissance,
- La défense du régionalisme et de la décentralisation.

Ce nouveau mouvement vient s'opposer à l'environnementalisme et son approche managériale dans la gestion de l'environnement (faisant plutôt référence au capitalisme vert<sup>56</sup>). Néanmoins, malgré un corpus qui s'agrandit, l'écologisme séduit peu le monde électoral et subit de nombreuses critiques à cause de ses oublis sociaux. En effet, l'écologisme a tendance à placer la Nature avant l'humain et briser la pensée anthropocentrique<sup>57</sup>. Néanmoins, d'autres courants de pensée font le choix de considérer l'urgence écologique parallèlement aux enjeux sociaux locaux, nationaux et mondiaux.

C'est notamment le cas de Murray Bookchin qui fonde en 1974 l'Institut pour l'Ecologie Sociale en réaction à une écologie profonde trop peu mise en perspective avec les problématiques sociales. Le constat de base « fait le lien entre la domination de l'humain par

---

<sup>53</sup> Mouvement philosophique défendant la valeur intrinsèque de la nature indépendamment de son rapport à l'humain, rupture avec l'anthropocentrisme.

<sup>54</sup> « Et ainsi les faits nous rappellent à chaque pas que nous ne régnons nullement sur la nature comme un conquérant règne sur un peuple étranger, comme quelqu'un qui serait en dehors de la nature, mais que nous lui appartenons avec notre chair, notre sang, notre cerveau, que nous sommes dans son sein [...] » ENGELS, Friedrich. *Dialectique de la nature*. Paris. Éditions sociales. 1977.

<sup>55</sup> DOBSON, Andrew, Luc SEMAL, Mathilde SZUBA, et al. « Andrew Dobson: trajectories of green political theory Interview by Luc Semal, Mathilde Szuba and Olivier Petit », *Natures Sciences Sociétés*. avril 2014, vol.22 n° 2. p. 134.

<sup>56</sup> Forme d'hybridation qui promeut l'intégration des enjeux écologiques dans les dynamiques de marchés, pensée associée à la croissance verte.

<sup>57</sup> *Ibid.*

l'humain et la domination de la Nature par l'humain. »<sup>58</sup>. Il s'agit aussi de lier les déséquilibres du monde naturel et les déséquilibres sociaux inhérents à nos sociétés contemporaines.

L'éco-socialisme, quant à elle, est née d'une intégration des questions écologiques au sein de l'idéologie socialiste. Cette dernière place initialement la lutte contre les inégalités entre les classes<sup>59</sup>, au centre de son combat politique. La question écologique n'est donc pas centrale (et il peut y avoir une perte de la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature) mais la transition écologique est saisie comme une opportunité de renverser la hiérarchie de classe<sup>60</sup>.

Ecologie sociale et éco-socialisme sont similaires, notamment sur la conviction anticapitaliste et la nécessité d'un changement de société mais elles présentent aussi des différences, en particulier sur l'organisation démocratique et les échelles de planifications<sup>61</sup>. L'écologie sociale opte pour une décentralisation totale et un processus décisionnel exclusivement local tandis que l'éco-socialisme, sans contredire l'écologie sociale, affirme tout de même le besoin d'une coordination globale. L'objectif ici n'est pas de tailler différences et similitudes idéologiques mais bien d'affirmer le lien entre lutte écologiste et lutte sociale dans l'histoire des idées<sup>62</sup>.

Ces deux hybridations sont le fruit du constat que les plus précaires subissent davantage les conséquences du réchauffement climatique et que les inégalités sociales grandissent à mesure que la planète se dégrade. C'est précisément ce constat qu'Eloi Laurent reprend pour définir ce qu'il nomme et ce que l'on nommera ici, les inégalités environnementales.

### *La social-écologie d'Eloi Laurent*

En 2011, Eloi Laurent publie *Social-Ecologie*<sup>63</sup> et de nombreux articles remettant en perspective ces hybridations, toujours avec la volonté de proposer « une analyse écologique socialement différenciée »<sup>64</sup>. L'urgence écologique grossissant au fil des décennies, on trouve même chez Laurent un propos beaucoup plus ferme puisque pour lui « il ne s'agit pas aujourd'hui et demain de « sauver le climat » mais de protéger le bien-être des plus exposés et

---

<sup>58</sup> DEVLEESHOOWER LAURE. *Ecosocialisme ou Ecologie Sociale ?* 2011, p.2.

<sup>59</sup> LÖWY, Michael et Jérôme GLEIZES. « Ecologie politique et écosocialisme : au croisement de deux pensées », *EcoRev*. 31 juillet 2015, N° 42 n° 1. p. 20-29.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> DEVLEESHOOWER LAURE. *Ecosocialisme ou Ecologie Sociale ?* 2011.

<sup>62</sup> Ce pan de l'écologie qui se veut inscrite dans les luttes sociales existent encore aujourd'hui même si elle a troqué ses pensées révolutionnaires pour des pensées réformistes.

<sup>63</sup> LAURENT, Éloi. *Social écologie*. Paris : Flammarion, 2011. 229 p.

<sup>64</sup> LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales : », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 64.

des plus sensibles parmi nous au changement climatique »<sup>65</sup>. En d'autres termes, la considération des inégalités sociales face aux aléas de la crise climatique est devenue la priorité, passant même peut-être avant les mesures d'atténuation des effets du réchauffement climatiques.

Il reconnaît deux dimensions à la social-écologie :

- Une dimension intégrée, qui « tend à démontrer que l'impact écologique de l'aggravation des inégalités absolues et relatives est supporté, à un degré variable, par tout un chacun. »<sup>66</sup> ;
- Et une dimension différenciée qui nous intéresse tout particulièrement ici.

La social-écologie différenciée reconnaît que « les crises écologiques frappent le plus durement les plus vulnérables »<sup>67</sup>, et part du constat que l'environnement de vie d'un individu conditionne sa santé et son bien-être. Il existe une différenciation lorsque l'environnement de vie change d'un individu à l'autre selon sa classe sociale, on parlera ici d'inégalités environnementales, ou selon son ethnie, qui ici fait appel à la notion de racisme environnemental que nous ne détaillerons pas. En d'autres termes et à l'aide de ceux de Valérie Deldreuve : « Les inégalités environnementales sont, au final, des inégalités sociales, dans la mesure où elles sont déterminées socialement. »<sup>68</sup>. C'est sur cette base théorique que nous tâcherons d'appliquer le corpus des inégalités environnementales à celui des bidonvilles.

Nous ferons le choix ici du constat suivant : « Une inégalité environnementale, qui peut être la simple observation empirique d'une disparité, se traduit par une injustice sociale dès lors que le bien-être et les capacités d'une population particulière sont affectées de manière disproportionnée par ses conditions environnementales d'existence, même si cette situation résulte d'un choix. »<sup>69</sup>. Deux termes sont intéressants à souligner dans notre cas : celui d'injustice et celui de choix. L'injustice ici fait appel à la notion de justice environnementale qui « vise dès lors à repérer, mesurer et corriger les inégalités environnementales qui se traduisent par des injustices sociales » *via* l'« adoption d'un arsenal efficace de politiques publiques »<sup>70</sup>, questionnant alors la responsabilité politique. La précision autour de la notion du

---

<sup>65</sup> *Ibid*, p.61.

<sup>66</sup> LAURENT, Éloi. « La social-écologie : une perspective théorique et empirique », *Revue française des affaires sociales*. 14 avril 2015 n° 1. p. 128.

<sup>67</sup> *Ibid*. p. 128.

<sup>68</sup> DELDREUVE, Valérie. « Inégalités environnementales »: *Écologies*. [s.l.]. La Découverte. 2022, p. 350.

<sup>69</sup> LAURENT, Éloi. art. cité. p. 130.

<sup>70</sup> LAURENT, Éloi. art. cité p. 131.

choix nous permet de lier cette question à celle des bidonvilles. En effet, nous pouvons être victime d'inégalités environnementales même si nous avons consciemment choisi notre situation. Le choix d'une situation peut dépendre de divers facteurs, notamment lorsqu'il s'agit du lieu d'habitation pour lequel la proximité des villes et des infrastructures est un facteur à considérer et ce, en dépit des inégalités d'expositions (notamment aux pollutions atmosphériques) qu'il implique.

Dans le cas des bidonvilles, l'installation sur un terrain résulte d'un choix<sup>71</sup> de la population se faisant suivant des critères plutôt économiques<sup>72</sup> et non écologiques. Cependant, selon Laurent, ce facteur choix ne permet pas d'effacer l'injustice liée aux inégalités environnementales.

Bien que la pensée d'Eloi Laurent semble totalement adaptable à notre sujet, les bidonvilles en sont un impensé, demeurant introuvables dans ces travaux. De même pour la question plus large du sans-abrisme, Laurent ne semble pas prendre en compte les questions d'ultra précarité. Il se situe dans un intervalle [pauvreté ; richesse] qui n'inclut pas l'extrême pauvreté du sans-abrisme et du bidonville.

Malgré ses limites, le cadre posé autour des inégalités environnementales sera une base pour considérer les inégalités qui règnent au sein du bidonville. Nous transposerons donc ses dires dans notre contexte d'étude. Cependant, afin de s'assurer qu'il est possible de procéder ainsi, nous nous appuyerons sur les travaux d'un auteur ayant déjà fait cette transposition : Mike Davis.

## B. Mike Davis et l'écologie du bidonville global

Mike Davis, spécialisé de la question urbaine, publie en 2006 *Le pire des mondes possibles*<sup>73</sup> (du titre original *Planet of Slums*), un ouvrage dans lequel il dédie un chapitre à ce qu'il nomme « l'écologie du bidonville »<sup>74</sup> dressant le constat d'une forme ultra précaire

---

<sup>71</sup> À nuancer car il ne renvoie pas à une pleine liberté décisionnelle mais plutôt à un choix parmi les terrains ou les interstices disponibles qui peut se traduire par le choix du moindre mal.

<sup>72</sup> Selon l'entretien réalisé avec l'enquêté 7 lors de la réflexion sur les critères d'empreinte à la ville.

<sup>73</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris. la Découverte. 2007. (La Découverte poche).

<sup>74</sup> Op, cité, p.126.

d'inégalités environnementales. Davis place sa réflexion à l'échelle globale, tous types de bidonvilles dans tous les coins du globe sont passés en revue.

### *Géographie instable et vulnérabilités*

Le chapitre débute par une liste non exhaustive d'exemples de bidonvilles soumis à des aléas naturels spécifiques à leur position géographique. Glissements de terrains, inondations, séismes, tempêtes et érosion sont parmi les facteurs géologiques, géographiques et météorologiques qui participent à la vulnérabilité des habitations légères et peu résilientes, en l'occurrence les bidonvilles. A l'échelle globale, les bidonvilles de tous les continents se nichent dans ses zones unanimement reconnues instables. Parmi les nombreux exemples que Davis nous offre, le plus proche de la métropole est un drame Algérien du début des années 2000. Des inondations et des coulées de boues ont dévasté les fragiles constructions nichées sur les collines périphériques de la capitale et celles en contrebas causant plus de 900 morts. Au-delà de la vulnérabilité inhérente à l'implantation des bidonvilles d'Alger, Davis pointe du doigt la responsabilité du gouvernement en place car l'instabilité du terrain était connue des experts en génie civil et les égouts de la zone avaient été bouchés par les politiques, suite aux conflits de la décennie précédente. De ce fait, « les bidonvilles construits à flanc de colline constituaient en eux-mêmes un désastre en attente »<sup>75</sup>. La non-intervention des autorités malgré leur pleine conscience des risques est un exemple de non-considération des inégalités environnementales inhérentes au bidonville.

Dans cette même dynamique, Davis tire le constat que « les bidonvilles naissent avec une mauvaise géologie »<sup>76</sup>. Pour autant, l'échelle de ce constat étant globale, il n'est pas certain qu'il s'applique au cas français. En effet, la France métropolitaine, ici terrain d'étude, n'est pour le moment pas un territoire soumis aux aléas dévastateurs cités plus haut. Les grandes villes métropolitaines où se trouvent les bidonvilles ne présentent pas de réelles conditions comparables aux villes comme Mexico, Buenos Aires, Caracas, Manille, Rio, ou encore Alger toutes citées par Davis dans ce chapitre. La France ne déclare que peu d'activités sismiques inquiétantes<sup>77</sup> et de glissements de terrain notables<sup>78</sup>, mais elle est de plus en plus soumise à

---

<sup>75</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.131.

<sup>76</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.127.

<sup>77</sup> *Aléa sismique*. En ligne : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/seismes/alea-et-risque-sismique> [consulté le 20 avril 2024].

<sup>78</sup> *Dossier expert sur les mouvements de terrain*. En ligne : <https://www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/mouvements-de-terrain> [consulté le 20 avril 2024].

des inondations<sup>79</sup> via de fortes pluies, des tempêtes ou des orages et le dérèglement climatique global semble en être la cause<sup>80</sup>. Si la France et ses bidonvilles ont historiquement été épargnés par les aléas et les intempéries lourds, il est probable de voir la vulnérabilité du territoire augmenter dans les décennies futures<sup>81</sup>. En ce sens, il est donc essentiel de garder en tête le constat posé par Davis.

À tous ces aléas s'ajoute la vulnérabilité aux incendies. « Le feu se propage dans les bidonvilles à une vitesse effroyable et les véhicules de pompiers, s'ils interviennent, sont souvent incapables de se faufiler dans leurs ruelles étroites. »<sup>82</sup>. Les incendies dans les bidonvilles sont décrits comme extrêmement courants et peuvent être déclenchés pour différentes raisons : le chauffage, la cuisson des aliments, la cigarette, une fuite de gaz. Parfois même pour faciliter une expulsion (prévue pour des raisons financières ou de renouvellement urbain), un incendie volontaire criminel peut être déclenché par un tiers : Davis parle de « pauvreté inflammable »<sup>83</sup>. Ce constat global s'étend en réalité aux bidonvilles français où les incendies demeurent fréquents<sup>84</sup> et sont considérés par les autorités compétentes, ici la DIHAL<sup>85</sup>. En 2016, un enfant trouva la mort dans l'incendie d'un bidonville lillois<sup>86</sup>.

### *Exposition aux pollutions et accès aux ressources*

Dans une sous-partie qu'il nomme « pathologies urbaines », Davis passe en revue les différentes inégalités d'exposition souvent dues à la proximité des bidonvilles avec des zones fortement polluées. D'abord, nous pouvons citer les problématiques de pollution atmosphérique causées par la proximité des habitations avec les voies de circulation. Dans un contexte d'étude

---

<sup>79</sup> Inondation. En ligne : <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/inondation> [consulté le 20 avril 2024].

<sup>80</sup> *Impacts du changement climatique : Atmosphère, Températures et Précipitations*. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/impacts-du-changement-climatique-atmosphere-temperatures-et-precipitations> [consulté le 20 avril 2024].

<sup>81</sup> INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE. *Climate Change 2021 – The Physical Science Basis: Working Group I Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. 1<sup>re</sup> éd. [s.l.] : Cambridge University Press, 2023. En ligne : <https://www.cambridge.org/core/product/identifiant/9781009157896/type/book> [consulté le 20 avril 2024].

<sup>82</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.133.

<sup>83</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.134.

<sup>84</sup> Constat confirmé par l'enquête 2.

<sup>85</sup> [Fiche repère] *prévenir les incendies en bidonvilles*. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/fiche-repere-prevenir-les-incendies-en-bidonvilles> [consulté le 20 avril 2024].

<sup>86</sup> *Bébé rom mort dans un incendie: un hommage ce samedi à Lille-Sud*. 2016. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/bebe-rom-mort-dans-un-incendie-un-hommage-ce-samedi-ai19b0n3411136> [consulté le 20 avril 2024].

des villes indiennes, Davis perçoit la pollution atmosphérique comme intégrée<sup>87</sup> et souhaite attirer notre attention plutôt sur la mortalité due aux accidents de la route dans ces quartiers précaires<sup>88</sup>. Nous verrons dans la suite de notre raisonnement que la pollution atmosphérique peut avoir une dimension différenciée dans le cas français.

De plus, Davis met l'accent sur un autre type de pollution qu'il affirme ici être différencié : l'exposition aux pollutions des industries chimiques. Son constat est tel que « presque toutes les grandes villes du tiers monde [...] possèdent un secteur dantesque de bidonvilles baignant dans la pollution et jouxtant des pipe-lines, des usines chimiques ou des raffineries. »<sup>89</sup>, cela relève presque de la fatalité inhérente au bidonville quant à sa localisation. Davis précise aussi que ces risques, bien que connus, demeurent muets aux yeux du monde tant qu'une catastrophe meurtrière n'a pas lieu. Si ce constat reflète les conditions des villes du « tiers monde », l'intérêt de cet écrit est de se questionner sur un possible parallèle avec les bidonvilles français métropolitains. Ceci fait écho aux travaux de William Acker<sup>90</sup> (2021) qui part de ce constat pour enquêter sur les conditions de pollution des aires d'accueil des gens du voyage en France.

L'épuisement des ressources naturelles et l'accès à ces dernières sont également une part de l'analyse de Davis. Il aborde notamment la question de l'accès à l'eau potable<sup>91</sup> qui se veut difficile à cause des nombreuses contaminations, de la gestion des égouts inexistante ou encore du stress hydrique. La question de l'eau reviendra à de nombreuses reprises dans ce mémoire car elle semble être centrale et commune à tous les bidonvilles du monde.

### *« Vivre dans la merde »<sup>92</sup>*

Nous nous permettons pour conclure cette partie de reprendre le sous-titre explicite (ci-dessus) utilisé tel quel par Mike Davis. Le message étant clair, il renvoie surtout à une défaillance du système sanitaire des grandes villes n'épargnant presque aucun habitant urbain. De fait, cela se cristallise comme profondément humiliant et dramatique dans le contexte du bidonville. Le sujet des excréments est un enjeu sanitaire très sérieux et parfois lié à des

---

<sup>87</sup> Référence à la dimension intégrée de la social-écologie d'Eloi Laurent explicitée en p.16.

<sup>88</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.138.

<sup>89</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.135.

<sup>90</sup> ACKER, William. *Où sont « les gens du voyage » ? inventaire critique des aires d'accueil*. Rennes : Éditions du Commun, 2021.

<sup>91</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.142.

<sup>92</sup> Op.cité, p.143.

pathologies graves ou même circulairement à la contamination de l'eau potable. La France n'est pas épargnée par cette problématique<sup>93</sup>. Davis déclare que « le manque de toilettes dans les bidonvilles a forcé les résidents à utiliser tous les espaces non bâtis, comme les parcs et jardins publics »<sup>94</sup> ce qui entraîne des conflits avec le voisinage et parfois même des condamnations pénales pour les habitants des bidonvilles. Davis insiste également sur l'humiliation nettement plus grande subie par les femmes dans la pratique de la défécation à l'air libre à cause du perpétuel devoir de pudeur qui leur est imposé.

Ce chapitre détaillant « l'écologie du bidonville »<sup>95</sup> nous permet d'établir un lien solide entre inégalités environnementales et bidonville et d'appuyer par la preuve la conclusion de notre syllogisme de départ. Bien que nous aillions déjà légèrement introduit un parallèle avec les bidonvilles français, le propos suivant tâchera de transposer le constat à l'échelle globale vers une étude localisée du cas français métropolitain.

## II. Les inégalités environnementales des bidonvilles français métropolitains

*« Installées le plus souvent dans des interstices urbains, des friches industrielles, les personnes vivant en bidonvilles ne disposent souvent pas de possibilité de gestion de leurs déchets, d'accès à l'eau ou à l'électricité, causes d'insalubrité majeure favorisant l'apparition de nuisibles et ne créant pas les conditions d'hygiène nécessaires à un bon état de santé. »<sup>96</sup>*

Dans cette partie, nous tâcherons d'identifier le plus précisément possible les pollutions présentes à proximité des bidonvilles français et d'en observer les conséquences.

### A. Quels types d'inégalités environnementales ?

Comme explicité en introduction, il existe dans la pensée d'Eloi Laurent, trois grands types d'inégalités environnementales : les inégalités d'exposition et d'accès, les inégalités distributives relatives aux effets des politiques publiques et les inégalités de participation à la

---

<sup>93</sup> Sujet abordé avec l'enquête 2.

<sup>94</sup> Op.cité, p.145.

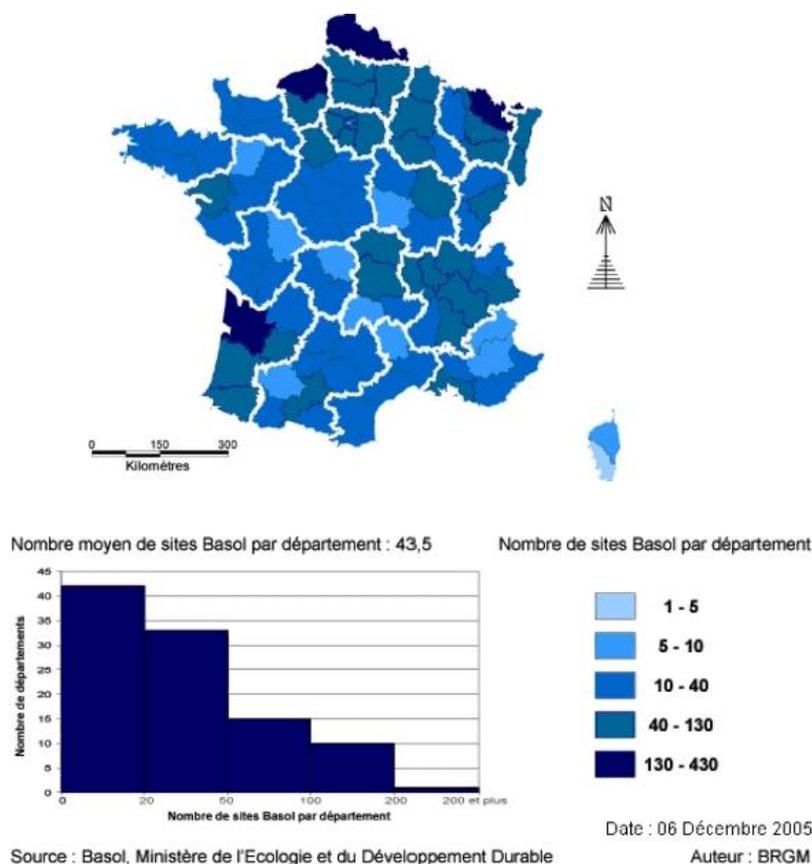
<sup>95</sup> Op, cité, p.126.

<sup>96</sup> MEDECINS DU MONDE (2018), *Environnements nocifs*, p.8.

vie politique<sup>97</sup>. Ce mémoire s'intéresse tout particulièrement aux inégalités d'exposition et d'accès que nous allons détailler ici.

### *Etat des lieux français*

Tout d'abord, il est nécessaire d'établir l'état des lieux des pollutions sur le territoire national, bien qu'il ne soit pas possible d'en dresser une liste exhaustive. Pour ce faire, nous utiliserons des ressources telles que les cartes issues de la base de données BASOL (Figure 1). Elle est nationale et répertorie les sols pollués du territoire. Cette carte nous donne un aperçu de la répartition des sites et sols pollués sur le territoire et nous permet de distinguer quatre départements présentant plus de 130 sites BASOL, dont le département du Nord (59) dans lequel est contenue la MEL qui fera l'objet de notre troisième partie.

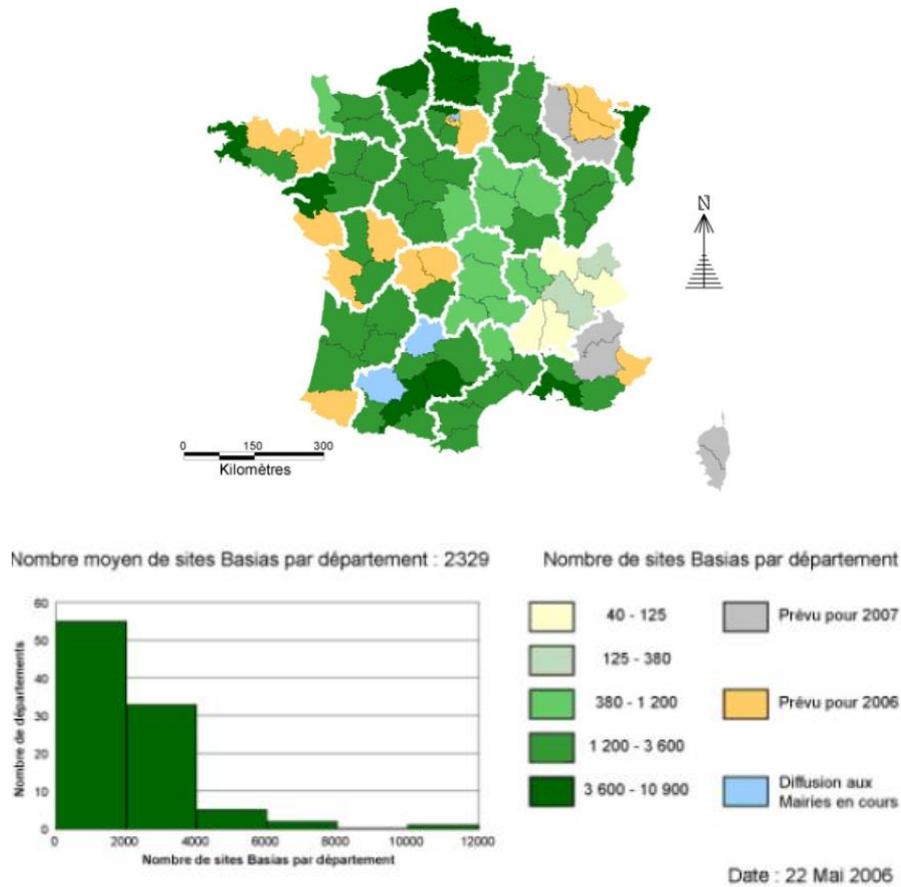


*Figure 1 : Carte représentant le nombre de sites BASOL par département métropolitain, 2005<sup>98</sup>.*

<sup>97</sup> LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales: », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 69.

<sup>98</sup> UVED. En ligne : <https://diren.mines-paristech.fr/Sites/ISIGE/uved/risques/2.2.4/html/2.html> [consulté le 22 avril 2024].

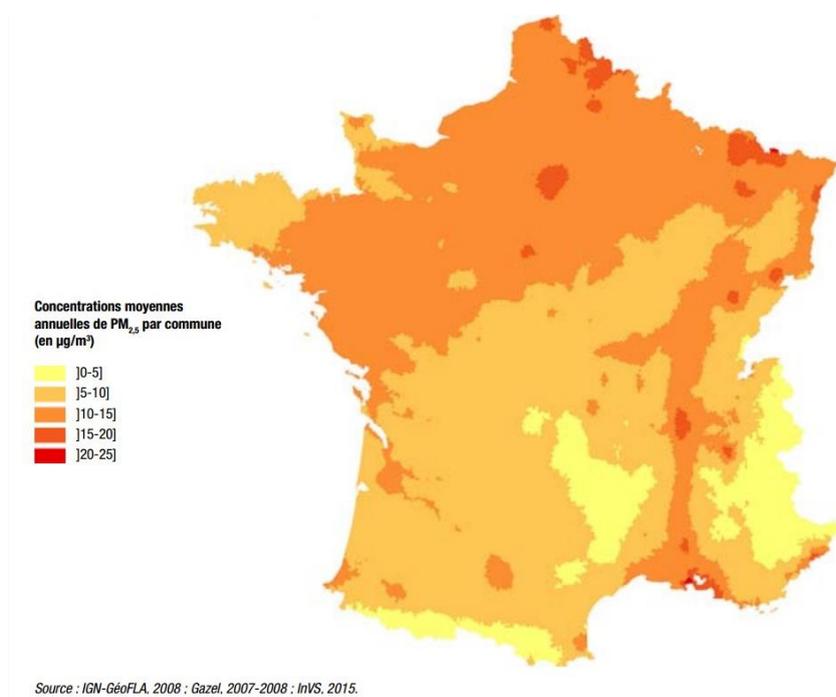
Nous pouvons également exploiter la base de données BASIAS (Base des anciens sites industriels et activités de service) et tirer le même constat (*Figure 2*).



*Figure 2 : Carte représentant le nombre de sites BASOL par département métropolitain, 2006<sup>99</sup>,*

De la même manière, la carte ci-dessous (*Figure 3*) attire notre attention sur la concentration en particules fines des grandes aires urbaines comme Paris, Lyon et Marseille mais aussi des anciennes régions ouvrières et industrielles comme le Nord (donc la MEL) et la Moselle (57). Toutes les populations (bidonvilles inclus) vivant dans ces zones sont donc soumises à une pollution atmosphérique importante.

<sup>99</sup> UVED. En ligne : <https://diren.mines-paristech.fr/Sites/ISIGE/uved/risques/2.2.4/html/2.html> [consulté le 22 avril 2024].



*Figure 3 : Carte représentant les concentrations moyennes en particules fines par commune, 2007<sup>100</sup>.*

La question de la pollution atmosphérique est complexe à cartographier car elle est changeante, nécessite un appareillage, ainsi que des mesures longues et fastidieuses. De ce fait, même les cartes et données fournies par l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) précisent ne pas prendre en compte le trafic routier, les pollutions industrielles et le différentiel zones urbaines/péri-urbaines et ruralités<sup>101</sup>. C'est pourtant précisément le différentiel de pollution de l'air entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales qui nous intéresse dans le cas de l'étude des bidonvilles. A noter que les cartes sont relativement anciennes (2005 et 2007) et ne représentent donc pas avec certitude la situation correspondant à notre cadre temporel.

Un autre indicateur est important à regarder pour suivre les pollutions urbaines, il s'agit de la localisation des *lulus*<sup>102</sup> (*locally unwanted land use*) à savoir les friches polluées ou potentiellement polluées, les zones industrielles à risques ou encore les décharges à potentiel toxique, légales ou non. De nombreuses études américaines ont tenté de lier la localisation de

<sup>100</sup> DESMICHELLE, Stéphane. *Pollution : l'impact sur la santé, région par région*. 2016. En ligne : [https://www.sciencesetavenir.fr/sante/pollution-l-impact-sur-la-sante-region-par-region\\_30698](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/pollution-l-impact-sur-la-sante-region-par-region_30698) [consulté le 22 avril 2024].

<sup>101</sup> *La qualité de l'air en France métropolitaine cartographiée de 2000 à aujourd'hui par l'Ineris* | Ineris. En ligne : <https://www.ineris.fr/fr/recherche-appui/risques-chroniques/mesure-prevision-qualite-air/qualite-air-france-metropolitaine> [consulté le 22 avril 2024].

<sup>102</sup> Terme popularisé par Frank J. Popper.

ces sites aux statistiques d'ethnicités et de pauvretés locales afin de mettre en lumière les inégalités/injustices environnementales localisées<sup>103</sup>, voire le racisme environnemental qui y est associé. En France, ce genre d'étude met du temps à arriver (peut-être, en partie, à cause de l'interdiction de mener des statistiques ethniques) mais les travaux de Lucie Laurian<sup>104</sup> sont pionniers dans ce domaine. En effet, ils prouvent qu'il y a une forte corrélation entre l'implantation d'un incinérateur et la proportion de non-français de naissance dans un lieu donné. Les villes possédant le plus d'habitants non-français de naissance se voient plus probablement attribuer un incinérateur à proximité (selon ses chiffres<sup>105</sup>, pour chaque augmentation de 1% de non-français de naissance en proportion dans la population globale d'une ville, cette dernière augmente sa probabilité d'avoir un incinérateur à proximité de 29%). L'incinérateur, comme les autres *lulus*, produit des pollutions nuisibles dans les interstices et périphéries des villes, il est important de considérer les populations qui habitent ces lieux. Pour autant - soyons honnêtes - même dans les travaux de Laurian, les bidonvilles sont un impensé (car non considéré comme habitants d'une ville) et c'est le cas de la quasi-totalité des écrits relatifs à la justice environnementale en France.

### *Où sont les bidonvilles ?*

La carte ci-dessous (*Figure 4*) nous permet de situer les bidonvilles et leur concentration dans les villes de France, nous pouvons noter que malheureusement cette carte se superpose avec les cartes des pollutions (*Figure 1, 2 et 3*), notamment pour la région parisienne, le Nord, la Gironde et la Moselle. Cette remarque nous permet de pressentir les bidonvilles comme implantés dans des zones polluées.

« L'endroit où les gens s'installent c'est souvent en bordure d'autoroute, de voie ferrée, dans des délaissés, des interstices urbains qui ont parfois servi de décharge dans le passé. » me rapportait l'enquêté 2, spécialiste de la question des bidonvilles lillois, lors de notre rencontre. Cette citation *verbatim* raisonne avec la citation introductive plus globale tirée d'un rapport de Médecins du Monde, il semblerait donc qu'il y ait une tendance d'implantation du bidonville aux interstices de la ville. Ces dernières concentrent un grand nombre de pollutions potentielles

---

<sup>103</sup> DELDREVE, Valérie. « Inégalités environnementales »: *Écologies*. [s.l.] : La Découverte, 2022, p. 351.

<sup>104</sup> LAURIAN, Lucie et Richard FUNDERBURG. « Environmental justice in France? A spatio-temporal analysis of incinerator location », *Journal of Environmental Planning and Management*. mars 2014, vol.57 n° 3. p. 424-446.

<sup>105</sup> *Ibid*, p.440.

que nous avons déjà en partie explicitées : la pollution atmosphérique due à la proximité avec les axes routiers ou encore les pollutions chimiques causées par les *lulus* ou anciens *lulus*.

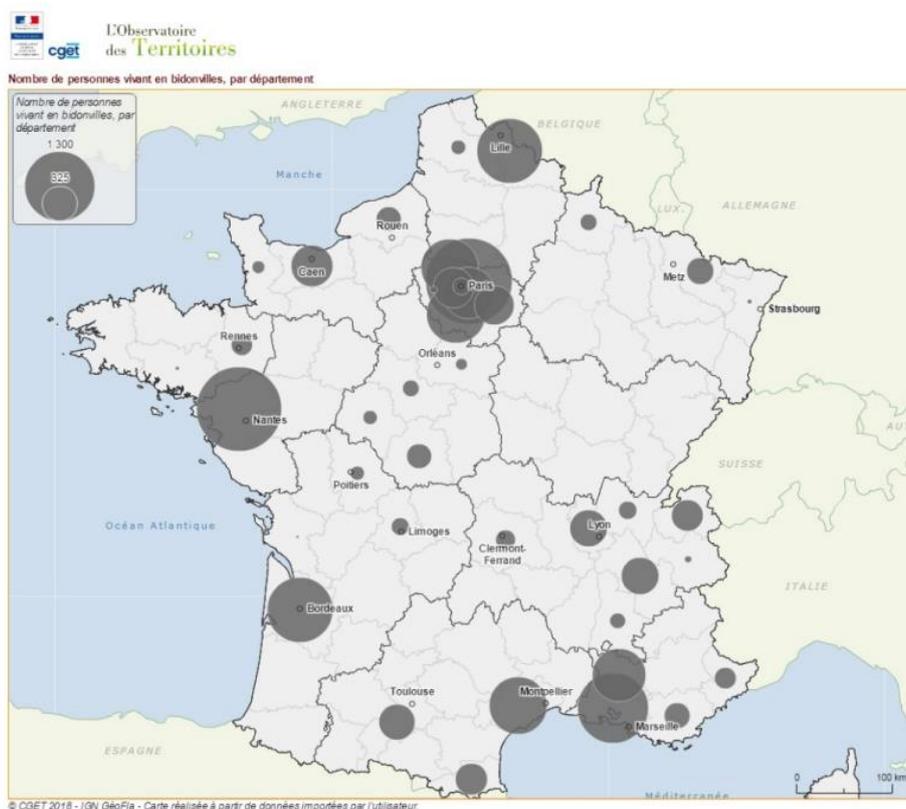


Figure 4 : Carte de la France métropolitaine indiquant l'emplacement des bidonvilles et le nombre d'habitants qui les constitue (2018)<sup>106</sup>.

« Petit espace vide entre les parties d'un tout »<sup>107</sup> est la définition Larousse du terme « interstice ». Nous noterons la violence de cette définition lors de sa mise en perspective avec l'aspect social du bidonville, l'organisation de la ville étant un tout dont il comble les vides tout en demeurant exclu radicalement de celle-ci. Les interstices urbains riment souvent avec périphérie et proximité autoroutière, donc une pollution atmosphérique plus importante<sup>108</sup>. Cette exposition accrue à la pollution atmosphérique concerne donc les quartiers limitrophes mais également les habitants des interstices et les effets de cette exposition sont aujourd'hui

<sup>106</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Etat des lieux des bidonvilles en France métropolitaine au 1<sup>er</sup> juillet 2018*, 2018, 59p.

<sup>107</sup> LAROUSSE, Éditions. *Définitions : interstice - Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/interstice/43864> [consulté le 23 avril 2024].

<sup>108</sup> *Émissions routières des polluants atmosphériques : Courbes et facteurs d'influence* | Cerema. En ligne : <http://www.cerema.fr/fr/actualites/emissions-routieres-polluants-atmospheriques-courbes> [consulté le 23 avril 2024].

bien connus. En 2013, c'est l'OMS qui classe la pollution atmosphérique comme « cancérogène certain »<sup>109</sup>. En 2023, l'agence environnementale européenne chiffre les morts prématurées dues à la pollution aux particules fines à au moins 238 000 décès<sup>110</sup>. Vivre dans une zone à l'atmosphère hautement polluée comporte donc de véritables risques pour la santé et les habitants peuvent contracter des maladies que d'autres habitants plus éloignés de la source de pollution ne contracteraient pas. Il s'agit donc bien d'une inégalité d'exposition menant à une injustice ou du moins à une différenciation parmi la population.

### *Accès aux ressources primaires*

Le dernier rapport de la DIHAL (2023)<sup>111</sup> au sujet des bidonvilles chiffre à 11 257, le nombre d'habitants des bidonvilles français (ce chiffre comprend exclusivement les populations dites intra-européennes, en d'autres termes les populations roms). Ce paragraphe s'intéresse aux conditions de vie de ces personnes en définissant des besoins primaires qui nous serviront de critères pour évaluer les conditions de vie. À noter que chaque bidonville dans sa localité est différent et par conséquent chaque condition de vie l'est également. Nous ne pouvons donc pas conclure sur des conditions de vie homogènes pour l'ensemble des bidonvilles français. Les critères d'évaluation seront les suivants : l'accès à l'eau, à un système de ramassage des déchets et à des sanitaires. Ils font partie des critères minimaux de la vie décente énoncés par 7 des 10 enquêtés.

L'accès à l'eau est mentionné dans ce même rapport de la DIHAL comme une victoire au vu « des évolutions significatives concernant l'accès à l'eau : 55 % des personnes vivant en bidonvilles ont accès à l'eau en 2023, contre 37 % en 2020. »<sup>112</sup>. Certes significatives, ces évolutions peuvent toujours être interprétées comme indiquant que la quasi-moitié des habitants des bidonvilles n'ont pas accès à l'eau. Par ailleurs, cette nette augmentation est due à l'entrée

---

<sup>109</sup> « La pollution de l'air extérieur est "cancérogène", selon l'OMS », *Le Monde.fr*. 17 octobre 2013 . En ligne : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/17/la-pollution-de-l-air-exterieur-est-cancerigene-pour-l-oms\\_3497663\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/17/la-pollution-de-l-air-exterieur-est-cancerigene-pour-l-oms_3497663_3244.html) [consulté le 23 avril 2024].

<sup>110</sup> *Le nombre de décès prématurés dus à la pollution atmosphérique continue de diminuer dans l'UE, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à un environnement exempt de substances toxiques* — Agence européenne pour l'environnement. En ligne : <https://www.eea.europa.eu/fr/highlights/le-nombre-de-deces-prematures> [consulté le 23 avril 2024].

<sup>111</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Résorption des bidonvilles : état des lieux nationale et éléments de bilan*, Novembre 2023, 72p.

<sup>112</sup> Ibid, p.9.

sur le terrain de l'ONG Solidarités internationales durant et après la pandémie de Covid-19<sup>113</sup> qui a grandement facilité l'installation de raccordement à l'eau. L'absence d'accès à l'eau entraîne de lourdes conséquences hygiéniques comme la transmission de pathologies<sup>114</sup> ou des problèmes dermatologiques chroniques<sup>115</sup>.

La question de la gestion et du ramassage des déchets n'est pas abordée dans le rapport de la DIHAL mais demeure un sujet fondamental<sup>116</sup>, si bien que l'ONG Collectif National Droit de l'Homme (CNDH) Romeurope a publié l'année dernière (2023) une fiche pratique<sup>117</sup> supposée servir de guide pour l'assainissement solide. Elle rappelle en introduction le manque considérable de dispositif de ramassage des déchets et les conséquences sanitaires que cela implique : l'apparition de nuisibles (tels que des rats) ou le développement de nombreuses maladies. « La démarche d'assainissement dans les squats et bidonvilles est un enjeu de dignité, de respect des droits fondamentaux mais surtout un enjeu de santé publique pour les habitants des sites. »<sup>118</sup>.

De la même façon, l'accès à des sanitaires n'est pas mentionné dans le rapport de la DIHAL mais nous a été mentionné à de nombreuses reprises par les enquêtés. Cela fait l'objet d'une fiche pratique de CNDH Romeurope<sup>119</sup> qui rappelle les risques de contamination qu'entraînent les défécations à l'air libre et sert de guides pour les collectivités territoriales françaises. Les pathologies observées comme conséquences des conditions sanitaires seront explicitées et nommées dans la partie suivante.

De fait, les bidonvilles français métropolitains se voient soumis aux mêmes types d'expositions aux polluants et au même manque d'accès aux ressources primaires que les plus grands bidonvilles mondiaux. La France, septième puissance mondiale<sup>120</sup>, n'échappe pas aux constats soulevés par Mike Davis quant aux conditions de vie dans les bidonvilles.

---

<sup>113</sup> Sujet abordé avec l'enquêté 3 et l'enquêté 9.

<sup>114</sup> Dans le cas des pathologies virales comme la COVID-19 qui nécessite un lavage des mains fréquent.

<sup>115</sup> Récit de l'enquêté 8.

<sup>116</sup> Également cité par 7 des 10 enquêtés (1, 4 et 5 exclus).

<sup>117</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Fiche pratique : Assainissement solide*, mars 2023, 18p.

<sup>118</sup> Ibid, p.3

<sup>119</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Fiche pratique : L'accès à des services d'assainissement pour l'amélioration des conditions du vie en bidonvilles*, septembre 2022, 29p.

<sup>120</sup> *Infographie : Le poids des plus grandes économies mondiales*. 2024. En ligne : <https://fr.statista.com/infographie/29170/les-plus-grandes-economies-mondiales-selon-le-pib> [consulté le 23 avril 2024].

### *Education et accès au droit*

Il n'était pas initialement prévu que cette thématique fasse l'objet d'un paragraphe distinct mais les enquêtés l'ont abordée à de nombreuses reprises.

Ici, l'éducation renvoie à la scolarisation des enfants des bidonvilles qui est légalement obligatoire, comme la scolarisation de tous les enfants présents, temporairement ou non, sur le territoire français entre leur 3 et 16 ans<sup>121</sup>. Pour autant, le caractère obligatoire ne garantit pas l'application de la loi et la scolarisation des enfants est parfois incomplète<sup>122</sup> même si les chiffres annoncés par le rapport de la DIHAL<sup>123</sup> semblent mettre en avant un progrès dans le suivi de la scolarisation (1430 enfants en 2019 contre 3577 en 2022).

La notion d'accès au droit relève de la connaissance de ses droits et de la possibilité individuelle à les faire valoir<sup>124</sup>. Faciliter l'accès au droit est une grande partie du travail des associations présentes sur le terrain et consiste à assister les habitants dans leur démarche administrative. C'est également les aider à conduire des démarches lorsque leurs droits ont été bafoués (faire appel au défenseur des droits par exemple). Cette notion a été abordée dans 7 des 10 entretiens (1, 4 et 5 exclus) et peut, avec l'éducation, se mêler à l'idée d'inégalités environnementales. Il ne s'agit pas d'inégalités d'exposition ici mais plutôt d'inégalités distributives, dans le sens d'Eloi Laurent<sup>125</sup> donc d'inégalités d'accès aux effets des politiques publiques, à savoir ici le droit commun et l'éducation.

Cette partie nous a permis de constater que les bidonvilles français ne sont pas épargnés par les constats de Davis, seuls les aléas géologiques et météorologiques demeurent encore relativement absents du territoire. En effet, l'exposition à divers polluants chimiques ou le manque d'accès aux ressources de première nécessité font partie intégrante du quotidien des habitants. En d'autres termes, avoir de l'eau, des toilettes et des poubelles ramassées régulièrement n'est pas un acquis invariable des bidonvilles français. Il est pour autant important de noter que certaines pollutions sur le bidonville sont dues aux activités des habitants

---

<sup>121</sup> Article L131-1 - Code de l'éducation - Légifrance. En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038901859](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038901859) [consulté le 24 avril 2024].

<sup>122</sup> Notamment dû aux conditions de vie et expulsions, sujet abordé avec l'enquêté 2 et l'enquêté 9.

<sup>123</sup> Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, *Résorption des bidonvilles : état des lieux nationale et éléments de bilan*, Novembre 2023, p.26.

<sup>124</sup> *Faciliter l'accès au droit* | Ministère de la justice. 2022. En ligne : <https://www.justice.gouv.fr/grands-dossiers/faciliter-laces-au-droit> [consulté le 24 avril 2024].

<sup>125</sup> LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales: », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 69.

et donc l'occupation du site pollue le site. Les pollutions sont majoritairement préexistantes mais elles ne le sont pas toutes (exemple du plomb détaillé par la suite).

Comme évoqué précédemment, ceci n'est pas sans conséquence sanitaire. Ce constat mène à l'apparition d'un champ d'étude que l'on nomme la santé environnementale.

## B. Conséquences et santé environnementale

L'introduction de ce mémoire postule que la santé environnementale est le domaine faisant le lien entre inégalités environnementales et ultra-précarité, c'est pour cette raison que cette partie lui est entièrement consacrée.

### *La santé environnementale en France*

La santé environnementale permet l'étude du lien entre les caractéristiques d'un environnement de vie (pollution, température, humidité, infrastructures) et les répercussions sur la santé de l'individu qui l'habite. Mike Davis y fait d'ailleurs référence dans un chapitre qu'il nomme « double fardeau »<sup>126</sup>. En France, c'est majoritairement l'ONG Médecins du Monde qui s'approprie le sujet, notamment avec la publication de rapports<sup>127</sup> ou en en faisant une priorité mise à l'ordre du jour de leurs rencontres<sup>128</sup>. Médecins du Monde fait d'ailleurs partie des rares ONG capables de considérer à la fois une urgence sociale absolue et une urgence environnementale chronique. L'avance de Médecins du Monde sur ce sujet ne signifie pas une ignorance de la part de l'Etat. De fait, Santé publique France a publié en 2021, une étude liant les conditions de logement avec l'état de santé global<sup>129</sup>. Le terme « bidonville » y figure à 9 reprises, ce qui nous démontre la connaissance des problèmes de santé présent dans le bidonville et à cause de celui-ci.

La santé environnementale est également un sujet qui fait l'objet d'une planification en France depuis 2008 sous la forme de Plan National Santé Environnement<sup>130</sup>. Nous nous inscrivons aujourd'hui dans le quatrième PNSE couvrant la période 2021-2025<sup>131</sup> et se décomposant en

---

<sup>126</sup> DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Op. cité, p.152.

<sup>127</sup> MEDECINS DU MONDE (2018), *Environnements nocifs*, 16p.

<sup>128</sup> Comme me l'a souligné l'enquête 8.

<sup>129</sup> Colleville AC, Kermarec, F. *Étude Qualisurv-Habitat 2013-2014 : effets des conditions de logement dégradées sur la santé. Éléments descriptifs*. Saint-Maurice : Santé publique France, 2021. 82 p.

<sup>130</sup> *Le plan national santé environnement (PNSE)*. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse> [consulté le 24 avril 2024].

<sup>131</sup> MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHERENCE DES TERRITOIRES (2021), *Un environnement, une santé : 4<sup>e</sup> Plan National Santé Environnement*, 80p.

quatre axes : mieux informer la population, réduire les expositions aux risques, multiplier les actions et mieux connaître les risques. Pour autant, les termes « bidonville », « squat » ou encore « campement » ne trouvent pas leur place dans ce document. Ceci nous permet de pressentir la non-considération des problématiques propres aux bidonvilles par les politiques publiques, du moins les problématiques relatives au cadre de vie et à la santé.

### *Les maladies du bidonville*

Dans notre cas, l'intérêt réside dans l'étude de la santé environnementale relative aux bidonvilles. Les informations constituant de cette partie proviennent de l'entretien de l'enquête 8, anciennement salarié de Médecins du Monde.

Il existe des pathologies récurrentes et symptomatiques de la vie en bidonville qu'on peut retrouver en France comme la galle, l'hépatite A, la tuberculose ou le saturnisme. Le saturnisme est une maladie due à la haute et longue exposition au plomb (on constate une plombémie très élevée chez les plus jeunes) qui se manifeste par des maux de tête, de ventre, des vomissements, des nausées et des constipations. Chez les plus jeunes et lorsque l'exposition est chronique, les effets peuvent être beaucoup plus graves et prendre la forme de troubles du comportement, de troubles du langage, troubles de la croissance ou encore des troubles moteurs, tous irréversibles<sup>132</sup>. La forte présence de saturnisme dans les bidonvilles s'explique par l'activité de ferrailage, une activité rémunératrice courante. Si elle n'est pas pratiquée dans un espace spécifique à l'abri des habitations et des enfants, elle entraîne une contamination au plomb et mène au saturnisme.

La vie en bidonville entraîne également la détérioration de l'état de santé global notamment à cause du manque ou de la perte de suivi médical. En effet, une fois le diagnostic social fait sur le bidonville, un suivi médical est mis en place, surtout pour les patients atteints d'une maladie chronique comme le diabète. Le suivi est rompu quand survient une expulsion (l'expulsion étant considérée comme le pire scénario par les acteurs associatifs, sera détaillée en deuxième partie). Les acteurs de terrains considèrent aujourd'hui qu'à chaque expulsion, les conditions sanitaires et les pathologies se dégradent. Les maladies respiratoires se développent au contact de la pollution, des moisissures ou même du système de chauffage. « À proximité de voies à forte densité de trafic automobile, on constate une augmentation de 15 à 30 % des

---

<sup>132</sup> Saturnisme : une intoxication par le plomb. En ligne : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/saturnisme/definition-exposition-plomb> [consulté le 24 avril 2024].

nouveaux cas d'asthme chez l'enfant et des pathologies chroniques respiratoires et cardiovasculaires fréquentes chez les adultes âgés de 65 ans et plus. »<sup>133</sup>.

Une attention particulière est également portée par Médecins du Monde sur la santé mentale en bidonvilles. L'idée est de s'intéresser à l'effet des conditions de vie sur la non-observance des traitements, l'implication dans le suivi social ou plus généralement sur la santé mentale. Certaines personnes ont vécu plus de 15 ans en bidonville en France et y vivent encore, sans grande perspective d'amélioration des conditions de vie qui parfois même se dégradent. Les acteurs sociaux<sup>134</sup> placent déjà leur espoir sur les futures générations tant les plus anciennes sont marquées et usées par le bidonville. Peu d'études existent aujourd'hui sur la santé mentale en bidonville c'est pourquoi il est difficile de sourcer et chiffrer nos propos. Médecins du Monde soutient néanmoins la nécessité de considérer et prendre en charge la santé mentale des habitants<sup>135</sup>.

Le bidonville est donc bien un lieu de pathologies diverses et spécifiques dont seuls les acteurs de terrains semblent se préoccuper.

Pour conclure cette première partie, nous pouvons affirmer que les inégalités environnementales d'exposition et d'accès aux ressources se cristallisent au sein du bidonville français métropolitain. Ceci entraîne l'apparition de nombreuses pathologies parfois très lourdes et irréversibles face à une planification gouvernementale insuffisante. Il est donc véritablement pertinent de faire le lien entre inégalités environnementales et bidonvilles.

À ce lien doit s'ajouter l'étude des politiques et des mesures gouvernementales mises en place, ou non, pour lutter contre ce constat probant, ce qui fera l'objet de la deuxième partie.

---

<sup>133</sup> LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales: », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 70.

<sup>134</sup> Enquêtes 2, 8 et 9.

<sup>135</sup> EINHORN, Lou, Maud RIVIERE, Marielle CHAPPUIS, et al. « Proposer une réponse en santé mentale et soutien psychosocial aux exilés en contexte de crise. L'expérience de Médecins du Monde en Calais (2015-2017) », *Revue européenne des migrations internationales*. 1 octobre 2018, vol.34 n° 2-3. p. 187-203.



## **DEUXIEME PARTIE :**

### **LES ACTEURS DE LA RESORPTION DES BIDONVILLES FACE AUX INEGALITES ENVIRONNEMENTALES.**

Dans cette deuxième partie, nous étudierons la question suivante : *Le lien, prouvé pertinent en première partie, est-il considéré par les acteurs de la résorption des bidonvilles en France ? Si non pourquoi ? et si oui comment ?*

Pour ce faire, nous établirons un état des lieux de la résorption des bidonvilles en France avec l'aide du benchmark réalisé pour l'ADULM et nous regarderons les modalités d'intégration des inégalités environnementales aux pratiques et politiques de résorption.

#### **I. La résorption des bidonvilles en France**

« Ces questions d'hyper précarité, ce n'est pas un sujet pour l'Etat. »<sup>136</sup>

Le terme « résorber » n'est pas neutre. Sa définition est la suivante : « Faire disparaître peu à peu quelque chose de dangereux, de nuisible par une action interne. »<sup>137</sup>. Il y a donc déjà un présupposé péjoratif à l'égard du bidonville et de ses habitants lorsque nous employons ce terme. Ce mémoire n'est pas une analyse sémantique mais nous pouvons tout de même le souligner.

En introduction, nous levions l'ambiguïté entre expulsion et résorption. En effet, pour certains acteurs politiques, expulser un bidonville est une forme de résorption. Ici, nous ne considérons pas l'expulsion comme une façon de résorber. La résorption est une planification volontariste locale incluant divers acteurs définis, un budget, un calendrier et la mise en place du suivi social

---

<sup>136</sup> Citation verbatim issue de l'entretien de l'enquête 8.

<sup>137</sup> LAROUSSE, Éditions. *Définitions : résorber* - *Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9sorber/68662> [consulté le 30 avril 2024].

nécessaire<sup>138</sup>. Dans notre cas, la résorption peut également désigner l'ensemble de l'action sociale menée par les acteurs associatifs, en l'absence de planification politique claire.

Nous ne pouvons aborder la question de la résorption des bidonvilles français sans mentionner la résorption des bidonvilles parisiens des années 1960-1970. Ils ont été évoqués brièvement en introduction mais ne sont pas inclus dans le cadre d'étude de cet écrit.

En 2016, Marie-Claude Blanc-Chaléard publie *En finir avec les bidonvilles : immigration et politiques du logement dans la France des Trente Glorieuses*<sup>139</sup>, un ouvrage qui met en récit les politiques de résorption de l'époque.

### A. Etat des lieux, législation et planification

Nous nous intéressons à présent au cadre légal qui englobe le bidonville actuel et dressons un bref état des lieux.

#### *Populations*

Comme évoqué en introduction, la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) est en charge du suivi des bidonvilles en France. En 2021, 439 sites (de plus de 10 habitants) sont recensés comme campements, squats ou bidonvilles, la majorité étant habitée par des populations Roms<sup>140</sup>. Le terme bidonville n'est accordé qu'aux terrains occupés par les populations Roms intra-européennes. En d'autres termes, il existe déjà un cadrage politique imputant une origine ethnique au terme bidonville et excluant toute autre population. Comme il l'a été mentionné en introduction, la « jungle » de Calais n'est pas considérée comme un bidonville et donc ne bénéficie pas du programme de suivi des bidonvilles de la DIHAL. Ces 439 sites abritent 22 189 personnes, seuls 12 342 sont intra-européens et sont inclus dans la planification de la DIHAL<sup>141</sup>.

Dans cet écrit, nous suivons ce cadrage et nous nous intéressons exclusivement aux bidonvilles des populations Roms. Pour autant, ce choix ne dépeint pas toute la réalité française et bien que

---

<sup>138</sup> Cette définition résulte de notre travail de benchmark qui sera détaillé par la suite et en annexe 2.

<sup>139</sup> BLANC-CHALEARD, Marie-Claude. *En finir avec les bidonvilles: immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2016.

<sup>140</sup> *Bidonvilles en France: quel bilan depuis 2018 ?* | *vie-publique.fr*. 2021. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282339-bidonvilles-en-france-quel-bilan-depuis-2018> [consulté le 25 avril 2024].

<sup>141</sup> *Ibid.*

la DIHAL attribue le terme bidonville uniquement aux Roms, il pourrait être employé pour désigner également les habitations précaires des autres populations.

Le rapport de 2023 chiffrait à 11 257 le nombre d'habitants en bidonville. Le nombre d'habitants d'origines Roms est jugé plutôt stable en France, et ce, depuis 2018<sup>142</sup>.

### *Droit international et droit européen*

Le droit international ne fait pas mention des bidonvilles. Pour autant, l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948<sup>143</sup> dispose : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. ». Cet article peut se mettre en perspective avec les conditions de vie au sein du bidonville, notamment les conditions sanitaires impactant le bien-être et la santé des individus<sup>144</sup>.

De plus, depuis 2010, les Nations Unies reconnaissent le droit à l'eau comme un droit humain (par la résolution du 28 juillet 2010, *Le droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement*<sup>145</sup>). Les bidonvilles sont donc encadrés par le droit international des droits universels humains sans y être directement mentionnés.

En 2020, une directive européenne « Eau potable »<sup>146</sup> est votée. L'article 16 chiffre la quantité d'eau nécessaire par jour et par personne pour des conditions de vie dignes. L'article 35 fait quant à lui explicitement mention de la condition des Roms en Europe. Cette directive oblige les États membres, dont la France, à la transposer dans le droit national. Elle permet aussi la reconnaissance de la précarité spécifique aux Roms et aux bidonvilles vis-à-vis de l'accès à l'eau potable.

---

<sup>142</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Résorption des bidonvilles : état des lieux nationale et éléments de bilan*, Novembre 2023, p.25.

<sup>143</sup> *La Déclaration universelle des droits de l'homme*. 2015. En ligne : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> [consulté le 26 avril 2024].

<sup>144</sup> Voir le paragraphe II.B. Santé environnementale.

<sup>145</sup> NATIONS, United. *Eau | Nations Unies*. En ligne : <https://www.un.org/fr/global-issues/water> [consulté le 26 avril 2024].

<sup>146</sup> *Directive (EU) 2020/2184 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2020 on the quality of water intended for human consumption (recast) (Text with EEA relevance)*. [s.l.] : [s.n.], 2020. vol.435. En ligne : <http://data.europa.eu/eli/dir/2020/2184/oj/eng> [consulté le 2 mai 2024].

En 2021, le conseil de l'Union Européenne recommande à chaque pays d'établir une stratégie pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms »<sup>147</sup> afin de lutter en partie contre l'anti-tsiganisme. Pour ce faire, la France (la DIHAL) publie une stratégie décennale 2020-2030 concernant à la fois les gens du voyage et les ressortissants européens vivant en bidonville. Ils peuvent tous être victimes d'anti-tsiganisme car ils sont identifiés comme Roms. Cette stratégie détaille précisément les méthodes de l'accélération de la résorption : sécuriser les conditions de vie, favoriser l'insertion sociale, prendre en compte les besoins spécifiques et encourager la participation citoyenne<sup>148</sup>.

### *Que dit le droit français ?*

Du point de vue législatif, aucune loi ne mentionne les bidonvilles dans le droit français (hors loi Debré de 1964), pourtant nous retrouvons deux circulaires importantes à ce sujet :

- La circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations des campements illicites<sup>149</sup>, aussi appelée circulaire Valls. Cette circulaire « précise le cadre de l'action de l'Etat dans le cas d'évacuations de campements illicites »<sup>150</sup>.
- La circulaire interministérielle du 25 janvier 2018 « visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles »<sup>151</sup>.

La circulaire de 2012 est fortement critiquée par les acteurs locaux et le défenseur des droits<sup>152</sup>. Son application aujourd'hui se résume en un diagnostic social pré-expulsion, or toute expulsion est une lourde rupture sociale que les acteurs sociaux déplorent<sup>153</sup>. Elle résonne d'ailleurs avec la politique « zéro point de fixation » qui apparaît quelques années plus tard et qui désigne le

---

<sup>147</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms »*, janvier 2022, 76p.

<sup>148</sup> Ibid, p.5.

<sup>149</sup> MINISTERE DE L'INTERIEUR, Ministère des Affaires sociales et de la SANTE, Ministère de l'Egalité des territoires et du LOGEMENT, et al. *Circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations des campements illicites*, 2012. 7 p.

<sup>150</sup> Ibid, p.1.

<sup>151</sup> LEGIFRANCE - *Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42949> [consulté le 26 avril 2024].

<sup>152</sup> Discussion avec les enquêtés 3 et 9.

<sup>153</sup> Discussion récurrente avec les enquêtés 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10.

traitement des camps de migrants en France<sup>154</sup>. La circulaire de 2018 s'inscrit dans la planification actuelle de la DIHAL détaillée ci-après.

Les circulaires n'ayant aucune valeur juridique, elles coexistent : l'une ou l'autre pouvant être considérée préférentiellement selon les préfets, puisque celle de 2018 n'a pas abrogé la précédente.

En 2023, la directive européenne sur l'eau citée plus haut est transposée en le droit français à la suite de l'ordonnance du 22 décembre 2022<sup>155</sup> et du décret d'application du 29 décembre 2023<sup>156</sup>. C'est une grande avancée pour le droit français qui reconnaît le non-raccordement en eau de certains habitants et énonce des solutions concrètes. La quantité minimale d'eau par jour et par personne est fixée entre 50 et 100 litres par l'article 1 du décret.

Cette transposition permet surtout de donner la compétence de diagnostic territorial aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la possibilité de se référer à une feuille de route<sup>157</sup>. Les collectivités territoriales deviennent donc responsables de l'accès à l'eau de leurs habitants.

### *Que prévoit la DIHAL ?*

La DIHAL devient compétente dans le suivi de la résorption des bidonvilles après la circulaire de 2018. Elle peut subventionner les démarches volontaristes de résorption, elle réalise un recensement biennuel et un bilan annuel sur la situation nationale. Le suivi des bidonvilles s'inscrit dans deux plans quinquennaux dit *Logement d'abord* : un plan qui couvre la période 2017-2021<sup>158</sup> et le second 2023-2027<sup>159</sup> encore en cours. Dans ces deux plans, le sujet de la résorption des bidonvilles est présent, pas de manière centrale mais plutôt comme une composante de la lutte contre toutes les formes de sans-abrisme.

---

<sup>154</sup> WITTER, LOUIS. *La battue : l'État, la police et les étrangers*. Paris : Éditions du Seuil, 2023.

<sup>155</sup> Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

<sup>156</sup> Décret n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine.

<sup>157</sup> COALITION EAU, La reconnaissance en droit français des personnes non-raccordées à l'eau potable, mars 2023, 12p.

<sup>158</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT : *Logement d'abord, 4 ans de résultats et de mobilisation territoriale pour les personnes sans domicile*, octobre 2021, 36p.

<sup>159</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT : *Deuxième plan quinquennal pour le logement d'abord (2023-2027), Agir, prévenir, construire, pour lutter contre le sans-abrisme*, juin 2023, 54p.

Pour une action plus localisée, les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) assurent la coordination des acteurs du territoire départemental et l'intégration des populations immigrées, suivant la ligne directrice de la DIHAL.

Dans un souci de suivi de la résorption, la DIHAL a également mis en place une « start-up d'Etat » (le nom pouvant paraître déconnecté de la réalité, « le travail social n'est pas la start-up nation »<sup>160</sup>) : la plateforme *Résorption Bidonvilles*<sup>161</sup>. Cette plateforme permet le suivi par département du nombre de sites, d'habitants et des conditions sur place. Les acteurs locaux peuvent renseigner *via* la plateforme si le bidonville est raccordé à l'eau, à l'électricité, au système de ramassage des déchets ou déclarer une « urgence à sécuriser les conditions de vie ». Pour accéder à cette plateforme, il faut demander une autorisation et justifier sa demande. Dans le cadre de ce travail de mémoire, nous avons pu accéder à cette plateforme et en tirer des informations. Cependant, elle ne fait pas l'unanimité dans le corps associatif<sup>162</sup> car d'autres outils plus efficaces peuvent parfois exister dans l'organisation interne des associations. La théorie d'une méfiance vis-à-vis d'un outil d'Etat (l'Etat pouvant ordonner les expulsions) pourrait faire l'objet d'une réflexion annexe, même si ce n'est pas l'objet ici.

Ceci s'accompagne également de la mise en place du programme de sortie inclusive du bidonville par l'emploi et la logement (SIBEL). Il vise à accompagner socialement les familles en bidonville pour leur permettre d'accéder à un logement stable<sup>163</sup>.

Néanmoins, la question du pouvoir reste diffuse. Nous pourrions légitimement nous demander qui exerce un pouvoir sur le bidonville, qui décide d'expulser ou de résorber. Selon les enquêtes 2, 3, 8 et 9, ce pouvoir est entre les mains du préfet local. L'expulsion et la résorption sont des questions « préfet-dépendantes »<sup>164</sup>. Cependant, il peut ordonner une expulsion mais il ne peut pas vraiment ordonner une résorption, il ne peut que créer un climat départemental qui y est favorable.

---

<sup>160</sup> *Verbatim* d'un échange avec l'enquêté 9.

<sup>161</sup> *Accueil - Résorption-bidonvilles*. En ligne : <https://resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/> [consulté le 26 avril 2024].

<sup>162</sup> Avis partagé par les enquêtés 2, 3 et 9.

<sup>163</sup> *Lancement du programme SIBEL (Sortie Inclusive du Bidonville par l'Emploi et le Logement)*. En ligne : <https://www.info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/lancement-du-programme-sibel-sortie-inclusive-du-bidonville-par-l-emploi-et-le-logement> [consulté le 8 mai 2024].

<sup>164</sup> Terme utilisé par l'enquêté 8.

Pour conclure, il n'existe pas de cadre légal strict à l'échelle nationale et européenne. Seul le droit international et les droits de l'Homme relatifs aux conditions de vie, au bien-être, à la santé et le droit national relatif à l'accès à l'eau peuvent être mobilisés par les habitants et les associations pour lutter contre les injustices environnementales. C'est d'ailleurs d'après ce constat que l'ONG CNDH Romeurope publie en 2022 un rapport pour l'adoption d'une loi encadrant dignement la résorption<sup>165</sup>.

La DIHAL est l'unique délégation en charge du suivi de la résorption des bidonvilles Roms, excluant du plan décennal toutes les autres populations vivant en habitat précaire. Le rôle du préfet dans les dynamiques d'expulsion ou de résorption ne doit pas être négligé et nous y reviendrons en troisième partie.

## B. Benchmark et critique des politiques de résorption

Ce mémoire est issu d'un partenariat avec l'ADULM pour qui a été réalisé un benchmark des politiques de résorption des bidonvilles sur le territoire national. Cette partie vise à résumer ce benchmark, en tirer les points clés et le mettre en perspective avec les critiques présentes dans la littérature.

À noter que toutes les résortions étudiées sont encadrées par une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)<sup>166</sup>. Il s'agit d'un outil gouvernemental qui permet de demander le financement de la résorption.

### *Tendances de résorption*

Les résortions étudiées sont celles de Metz, Bordeaux, Nantes, Villeurbanne et Montpellier. Elles ont été sélectionnées en fonction de la quantité de données disponibles. La principale source d'information est un dossier de CNDH Romeurope<sup>167</sup> recensant les résortions les plus efficaces ou innovantes. Les tableaux récapitulatifs des données par ville sont en *annexe 2*.

---

<sup>165</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Résorber dignement les bidonvilles, Vite une loi*, 2022, 47p.

<sup>166</sup> SOCIAL, Financement du logement. *LES MAITRISES D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS)*. 2014. En ligne : <https://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/les-maitrises-d-oeuvre-urbaine-et-sociale-mous-a1292.html> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>167</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

L'étude de ces différents plans de résorptions nous a permis de soulever des tendances et des méthodes diverses de résorption. L'idée est ici de les passer en revue. Premièrement, la question de l'échelle de gouvernance du projet se pose : échelle communale ou intercommunale. En France, c'est l'Etat qui bénéficie de la compétence du logement. Pour autant, à l'échelle locale, les différents acteurs doivent s'organiser efficacement pour appliquer une politique. Dans le cas de Nantes, la responsabilité de la planification a été accordée à Nantes Métropole (communauté d'agglomération de 24 communes) plutôt qu'aux communes individuellement concernées. La résorption des bidonvilles nantais n'est pas considérée comme réussie<sup>168</sup>. La commune de Rezé (partie de Nantes Métropole) s'est montrée très volontariste et s'est saisie de la compétence de résorption : ce fût efficace<sup>169</sup>. Bordeaux Métropole a également opté pour une planification intercommunale et le résultat, de la même manière, n'a pas été très concluant<sup>170</sup>.

Les villes comme Metz ou Montpellier ont opéré à l'échelle communale et ont pu observer davantage de résultats positifs<sup>171</sup>. Toute proportion gardée, nous pourrions observer une tendance vers de meilleurs résultats quand la planification est faite communale. Ceci peut s'expliquer notamment par le fait de considérer un nombre plus restreint d'habitants et de mieux maîtriser le suivi social.

Dans un second temps, le choix des acteurs demeure un des facteurs les plus importants pour réussir une résorption. Pour rappel, un bidonville est dit résorbé quand 66% de la population s'est vu proposer une solution d'hébergement ou de logement<sup>172</sup>. La sollicitation des associations de terrains est indispensable pour obtenir des résultats encourageants. Lors de l'étude du plan de résorption de Bordeaux Métropole, nous n'avons observé aucune mention explicite des acteurs associatifs sollicités<sup>173</sup>. Il semblerait que les acteurs de la résorption n'aient

---

<sup>168</sup> ENQUÊTE. 60 bidonvilles sur la métropole de Nantes. « Ce n'est pas tolérable de vivre dans ces conditions-là ». 2024. En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes/enquete-60-bidonvilles-sur-la-metropole-de-nantes-ce-n-est-pas-tolerable-de-vivre-dans-ces-conditions-la-2947289.html> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>169</sup> AMIOTTE, Sylvain. *Bidonvilles roms : près de Nantes, la Ville de Rezé garde le cap mais se sent un peu seule*. 2023. En ligne : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/bidonvilles-roms-pres-de-nantes-la-ville-de-reze-garde-le-cap-mais-se-sent-un-peu-seule-936d5486-6141-11ee-a34c-eb9c49c0487f> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>170</sup> « On en a marre d'être expulsés » : un des bidonvilles de Bordeaux-Lac évacué. 2024. En ligne : <https://www.sudouest.fr/societe/logement/bidonvilles-a-bordeaux/on-ne-sait-plus-ou-aller-un-des-bidonvilles-de-bordeaux-lac-doit-etre-evacue-ce-jeudi-19119805.php> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>171</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

<sup>172</sup> Pourcentage donnée par l'enquête 9 donc indirectement par la Sauvegarde du Nord.

<sup>173</sup> Voir à l'annexe 2.

pas été clairement identifiés, or l'aide des associations locales compétentes semble essentielle pour mener à bien ce type de projet. Dans le cas de Metz, de nombreuses associations<sup>174</sup> ont été sollicitées et la résorption a été réussie<sup>175</sup>.

Les acteurs associatifs ne sont pour autant pas les seuls déterminants d'une résorption réussie. Un travail commun avec la préfecture est indispensable : les questions de résorption étant « préfets-dépendantes », mener la planification avec la préfecture permet d'éviter les expulsions. La mobilisation des mairies locales et des centres communaux d'action sociale<sup>176</sup> (CCAS) facilite grandement le suivi et l'insertion sociale, comme ce qui a pu être observé à Metz en 2019<sup>177</sup> et à Montpellier plus récemment<sup>178</sup>.

L'étude de la résorption de Villeurbanne nous permet de distinguer deux méthodes de résorption : la stratégie *Logement d'abord* et le passage par un terrain provisoire. La stratégie Logement d'abord consiste à accorder un logement à un ménage dans le besoin, sans condition préalable. En d'autres termes, l'accès au logement se fait en amont de toute aide sociale ou même avant l'accès à l'emploi car l'obtention d'un logement est considérée comme un catalyseur de l'insertion sociale<sup>179</sup>. À l'inverse, le passage par un terrain provisoire permet la stabilisation du bidonville sur un terrain légalement occupé. Ce dernier pourra être raccordé en eau, en électricité et au réseau de gestion des déchets.

La résorption de Villeurbanne utilise la stratégie Logement d'abord et est une réussite. Ce procédé serait donc plus efficace, malgré la difficulté à le mettre en place puisqu'il nécessite l'accès à un nombre conséquent de logements disponibles.

*Vous avez dit terrains provisoires ?*

La mise à disposition de terrains provisoires est la méthode de résorption la plus courante. Une grande quantité de termes peuvent y être rattachés : Espaces temporaires

---

<sup>174</sup> Fondation l'Abbé Pierre, Trajectoire, Quatorze.

<sup>175</sup> Voir à l'annexe 2.

<sup>176</sup> Comme ce fut le cas pour la résorption messine.

<sup>177</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

<sup>178</sup> JACQUIN, Gala. *Montpellier : le village de transition de la Rauze n'est plus*. 2024. En ligne :

<https://www.lejournaltoulousain.fr/occitanie/herault/montpellier/montpellier-village-transition-rauze-260937/> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>179</sup> GILLIOT, Élodie, Nicolas CHAMBON, et Léa AUBRY. « « Logement d'abord » : présupposer une égalité dans la capacité à habiter pour lutter contre les inégalités dans l'accès au logement et le sans-abrisme », *Lien social et Politiques*. 2021 n° 87. p. 212-232.

d'insertion<sup>180</sup>, villages de transition<sup>181</sup>, SAS, villages d'insertions, etc. Les différences sont moindres mais il en existe quelques-unes. L'enquête 9 nous décrivait la différence entre un SAS et un village d'insertion dans le cas de la métropole lilloise et cela peut nous donner une idée des différences générales. Un village d'insertion est constitué de mobil-homes, il ne possède pas d'espaces communs. Ceci lui confère le statut d'hébergement donc il est possible d'y accéder par le 115<sup>182</sup> mais toutes les populations ne sont parfois pas acceptées. Les SAS sont composés de caravanes amovibles, d'un bloc sanitaire commun, d'une conciergerie et un travailleur social est disponible sur place<sup>183</sup>. Dans les deux cas, ces terrains provisoires semblent offrir des conditions de vie dignes (eau, sanitaires, etc.) aux habitants dans l'attente d'un logement.

### *La critique*

Certains de ces dispositifs provisoires sont critiquables notamment en vue du cadre social qu'ils imposent. Thomas Aguilera leur reproche d'être sélectifs et contraignants : « les familles sont choisies sur la base de critères sociaux, économiques et de santé. Ils sont contraignants : des règlements intérieurs stricts régissent la vie quotidienne. »<sup>184</sup>. En effet, dans le cadre de certaines résorptions, un contrat est signé entre les habitants et l'autorité mettant à disposition le village provisoire. C'est notamment le cas de Villeurbanne, qui s'inscrit dans le projet Insertion par l'école et l'emploi (I2E) mais aussi de Montpellier. Ce contrat peut mentionner l'interdiction de la mendicité, du ferrailage, de la prostitution et l'obligation pour les enfants de suivre une scolarité assidue. Ce type d'accord se place comme une condition à l'insertion et est jugé très « infantilisant »<sup>185</sup> par certains acteurs de terrains. De plus, interdire la mendicité *via* ce type de contrat peut sembler absurde étant donné que la mendicité n'est pas interdite en France. De fait, la critique de ces dispositifs est légitime mais cela ne leur empêche pas de se montrer parfois efficace.

---

<sup>180</sup> *Les espaces temporaires d'insertion (ETI) | Bordeaux Métropole*. 2024. En ligne : <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/metropole-solidaire/espaces-temporaires-dinsertion-eti> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>181</sup> JACQUIN, Gala. *Montpellier : le village de transition de la Rauze n'est plus*. 2024. En ligne : <https://www.lejournaltoulousain.fr/occitanie/herault/montpellier/montpellier-village-transition-rauze-260937/> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>182</sup> Numéro pour les demandes d'hébergement d'urgence.

<sup>183</sup> Toutes ces informations proviennent de l'entretien avec l'enquête 9.

<sup>184</sup> AGUILERA, Thomas et Tommaso VITALE. « Bidonvilles en Europe, la politique de l'absurde », *Revue Projet*. 2015, vol.348 n° 5. p. 72.

<sup>185</sup> Terme employé par l'enquête 6

Finalement, ce benchmark des politiques de résorption des bidonvilles nous apprend qu'il existe une méthode de résorption plus utilisée que les autres : la mise en place de terrains provisoires. Dans le cas où cette mise à disposition permet le raccordement à l'eau, à des sanitaires et à un ramassage des déchets, nous pouvons y voir la prise en compte des inégalités environnementales détaillées en première partie. Cependant, notre intérêt est à présent d'observer la manière dont les acteurs sociaux et politiques s'approprient, ou non, cette notion.

Il est néanmoins essentiel de rappeler que tous les territoires ne disposent pas d'une politique de résorption des bidonvilles. Il peut également y avoir eu une planification, puis un abandon pour diverses raisons. En d'autres termes, s'intéresser uniquement aux politiques publiques de résorption limite notre cadre d'intérêt. Le propos qui suit élargira donc le cadre des politiques de résorption à ce que l'on nommera les pratiques de résorption. Comme évoqué en introduction, elles correspondent à l'ensemble des actions sociales quotidiennes portées par les associations locales même si elles ne sont pas associées à une planification politique.

## II. L'intégration des inégalités environnementales

*« Ce n'est pas pris en compte du tout, enfin par les pouvoirs publics ce n'est pas pris en compte du tout. »<sup>186</sup>*

Dans cette partie, notre regard se placera sur l'intégration des inégalités environnementales – telles que définies et énumérées en première partie – dans les politiques et pratiques de résorption des bidonvilles. Nous identifions deux types d'acteurs principaux dans la résorption : les associations et les acteurs publics (collectivité, commune, préfecture, État, etc).

La grande limite de cette partie est le manque considérable d'entretiens menés avec la sphère publique et politique car ils m'ont en grande partie été refusés. Nous baserons donc notre analyse sur les écrits produits par ces acteurs publics.

---

<sup>186</sup> Citation *verbatim* de l'enquêté 2.

## A. Considérer

Dans de nombreux cas, les inégalités environnementales font parties des préoccupations des acteurs sans pour autant être nommées ainsi. Les plus considérées sont les inégalités d'accès aux ressources car, pour les acteurs associatifs, il est difficile de « permettre aux personnes de se projeter dans autre chose, quand le quotidien est accaparé pour satisfaire les besoins fondamentaux »<sup>187</sup>. C'est pour cette raison que la thématique de l'eau et de l'assainissement est centrale dans ce mémoire.

### *Agir pour l'accès à l'eau potable*

Avant l'épidémie de COVID-19, il était considéré impossible (financièrement et techniquement) de raccorder la majorité des bidonvilles en eau<sup>188</sup>. L'urgence sanitaire de la pandémie a poussé les politiques à reconsidérer la question et à faire appel à l'expertise de l'association Solidarités International pour raccorder les bidonvilles en eau et mettre à disposition *a minima* un point d'eau par site. Avant cela, il n'y avait aucun acteur capable de s'en occuper. De ce fait, Solidarités International a changé la donne sur le plan de l'accès à l'eau<sup>189</sup>. Leur champ d'action associative s'étend à tout ce qui touche aux conditions de vie : eau, assainissement, déchets, nuisibles, électricité, etc<sup>190</sup>.

Depuis la pandémie, Solidarités International est subventionnée par l'Etat pour intervenir sur les bidonvilles, raccorder au réseau d'eau potable, réaliser des diagnostics techniques, installer des douches, etc. Tout ceci ne peut s'effectuer qu'avec l'autorisation de l'EPCI. Le travail de réflexion de Solidarités International autour de la précarité en eau avait pour but d'orienter les politiques publiques en ce sens, et cela a fonctionné. La combinaison du contexte COVID-19, de la directive européenne et de leurs revendications a été un vecteur d'intégration de ces enjeux d'accès à l'eau dans la communication de la DIHAL. Par conséquent, elle a publié sur la plateforme *Résorption Bidonvilles* un guide pour comprendre la précarité en eau, rédigé en

---

<sup>187</sup> Citation *verbatim* de l'enquêté 3.

<sup>188</sup> Récit rapporté par les enquêtés 2, 9 et 10.

<sup>189</sup> Confirmation des enquêtés 2, 3, 7, 8, 9 et 10.

<sup>190</sup> « Mission France - Covid-19 - SOLIDARITES INTERNATIONAL », Blog *SOLIDARITÉS INTERNATIONALE*. En ligne : <https://www.solidarites.org/fr/missions/france/> [consulté le 3 mai 2024].

partenariat avec Solidarités International<sup>191</sup>. De manière plus générale, la thématique de l'eau est un incontournable des publications de la DIHAL<sup>192</sup>.

Nous pouvons donc en conclure que l'inégalité d'accès à l'eau est une inégalité intégrée et considérée par les politiques publiques ou du moins l'autorité publique qu'est la DIHAL.

### *Que dit la plateforme Résorption Bidonvilles ?*

Analyser les documents publiés sur la plateforme *Résorption Bidonvilles* est une méthode intéressante pour évaluer la considération des inégalités environnementales. En effet, ces documents ont une dimension pratique et sont à destination des acteurs de la résorption. Ils ont plutôt comme vocation d'être des guides de mise en œuvre tandis que les documents officiels de suivis - publiés sur le site de la DIHAL - peuvent avoir une vocation plus politique. C'est pourquoi nous nous concentrons sur les documents présents sur la plateforme.

En mars dernier, la DIHAL publie sur *Résorption Bidonvilles* un bref document s'intitulant « Sécuriser les conditions de vie et prévenir les risques dans un bidonvilles : 5 questions fréquentes. »<sup>193</sup> Ce document correspond précisément à tous les critères que nous énumérons depuis le début de cet écrit, tout y est : l'accès au droit commun, à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité, à un chauffage sécurisé, à un ramassage des déchets, la prévention contre les nuisibles et contre les incendies. Ceci prouve à nouveau que les inégalités environnementales que subissent les bidonvilles, ici relatives aux conditions de vie, sont connues et considérées par l'Etat.

Lors de la première partie de ce mémoire, Mike Davis nous alertait sur le risque incendie en bidonville. Nous l'avions alors considéré comme un aléa et par conséquent, une inégalité face aux aléas. Un document de la plateforme est consacré à la prévention des incendies, ce qui en fait un aléa considéré<sup>194</sup>. Le réchauffement climatique implique de nouveaux aléas pour la

---

<sup>191</sup> LAUREDUBUC. *22 questions pour mieux comprendre la précarité en eau et y apporter des solutions*. 2024. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/22-questions-pour-mieux-comprendre-la-precarite-en-eau-et-y-apporter-des-solutions-une-foire-aux-q> [consulté le 3 mai 2024].

<sup>192</sup> Entre septembre 2022 et avril 2024, 20 publications ont été faites sur le blog Résorption Bidonvilles, 5 d'entre elles traitaient de l'accès à l'eau potable.

<sup>193</sup> MARTIN-DARRAS, Salomé. *[Fiche repère] Sécuriser les conditions de vie et prévenir les risques dans un bidonville : 5 questions fréquentes*. 2024. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/fiche-repere-securiser-les-conditions-de-vie-et-prevenir-les-risques-dans-un-bidonville-5-questi> [consulté le 3 mai 2024].

<sup>194</sup> *[Fiche repère] prévenir les incendies en bidonvilles*. 2022. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/fiche-repere-prevenir-les-incendies-en-bidonvilles> [consulté le 3 mai 2024].

France métropolitaine, notamment les problèmes de canicules et d'îlots de chaleur<sup>195</sup>. Davis n'en fait pas mention, pourtant nous voyons – en France – nos politiques et plans d'urbanisme s'inquiéter de cette notion d'îlot de chaleur<sup>196</sup>. De ce fait, les bidonvilles font également l'objet d'un plan de prévention à cet égard. Nous retrouvons donc deux documents sur la plateforme : le premier sur la gestion et la prévention des vagues de chaleurs<sup>197</sup> et le second sur les actions à mettre en place lors de ces vagues<sup>198</sup>.

### *Que disent les associations ?*

Il n'est pas possible de lister l'ensemble des associations qui opèrent en lien avec les bidonvilles sur le territoire national. C'est pourquoi nous allons nous intéresser aux discours de deux organisations : le Collectif National Droit de l'Homme (CNDH) Romeurope et l'ONG Médecins du Monde.

La dernière publication de CNDH Romeurope<sup>199</sup> date de 2022 et présente sa vision de la résorption des bidonvilles et ses préconisations. Ce document nous permet d'évaluer leur degré de considération des inégalités d'accès et d'exposition. « Assurer l'accès à l'eau, l'hygiène, l'assainissement et l'électricité »<sup>200</sup> fait partie des mesures énumérées pour rétablir des conditions de vie dignes. Il fait également mention de la prévention incendie et de la lutte contre les nuisibles<sup>201</sup>. Le discours est donc assez similaire à celui de la DIHAL sur ces points.

Le positionnement des associations se distingue de celui de la DIHAL notamment au sujet de la santé environnementale, oubliée par la DIHAL et grandement portée par Médecins du Monde<sup>202</sup> (comme détaillé en première partie). Les associations exposent plus régulièrement le lien entre les conditions de vie et la santé des habitants. Ceci fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre

---

<sup>195</sup> *Canicule, vague de chaleur, îlot de chaleur... De quoi parle-t-on exactement?* 2023. En ligne : [https://www.francetvinfo.fr/meteo/canicule/canicule-vague-de-chaleur-ilot-de-chaleur-de-quoi-parle-t-on-exactement\\_6012644.html](https://www.francetvinfo.fr/meteo/canicule/canicule-vague-de-chaleur-ilot-de-chaleur-de-quoi-parle-t-on-exactement_6012644.html) [consulté le 3 mai 2024].

<sup>196</sup> *Îlots de chaleur : Agir dans les territoires pour adapter les villes au changement climatique* | Cerema. 2017. En ligne : <http://www.cerema.fr/fr/actualites/ilots-chaleur-agir-territoires-adaptier-villes-au-changement> [consulté le 3 mai 2024].

<sup>197</sup> LAUREDUBUC. *Les recommandations en matière de prévention et gestion des vagues de chaleur*. 2023. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/les-recommandations-en-matiere-de-prevention-et-gestion-des-vagues-de-chaleur> [consulté le 3 mai 2024].

<sup>198</sup> *Agir sur les bidonvilles lors des vagues de chaleur*. 2022. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/agir-sur-les-bidonvilles-lors-des-vagues-de-chaleur> [consulté le 3 mai 2024].

<sup>199</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Résorber dignement les bidonvilles, Vite une loi*, 2022, 47p.

<sup>200</sup> *Ibid*, p.25.

<sup>201</sup> *Ibid*, p.14.

<sup>202</sup> MEDECINS DU MONDE (2018), *Environnements nocifs*, 16p.

dans un rapport collectif publié en 2023<sup>203</sup>. Ce rapport étudie les conséquences des expulsions sur les conditions de vie des populations et notamment sur leur santé. Un *focus* particulier est accordé aux conséquences des expulsions sur la santé des jeunes enfants et des femmes enceintes<sup>204</sup> car l'expulsion rompt le suivi médical indispensable à ces situations.

Naturellement, l'ensemble du corps associatif actif sur le sujet des bidonvilles est conscient des inégalités d'accès. Ils sont les premiers témoins de la nécessité de sécuriser les conditions de vie<sup>205</sup>. Lorsque nous parlons de pratiques de résorption, il s'agit de l'ensemble des actions isolées ou collectives mises en œuvre par les associations pour créer et maintenir des conditions de vie dignes dans le bidonville. Cela peut aller du raccordement à l'eau potable de Solidarités International au prêt de matériel du Collectif Solidarité Roms<sup>206</sup>. Le plus important étant de souligner que ces pratiques - que nous nommons ici pratiques de résorption – n'ont pas besoin d'être encadrées par une politique de résorption pour exister. Elles sont un invariable de l'action sociale associative. À l'inverse, une politique de résorption ne peut fonctionner et aboutir sans l'ensemble de ces pratiques.

#### *Les SAS, villages d'insertion et terrains provisoires*

Une autre piste de considération pouvant être exploitée est celle des critères de sélection d'un terrain qui accueillera légalement un bidonville. Malheureusement, ces critères demeurent si opaques que nous n'avons eu accès qu'à un seul cahier des charges datant de 2020<sup>207</sup>. Ce document hiérarchise trois types de critères : les caractéristiques du terrain (taille, raccordement en eau et en électricité), l'environnement du terrain (proche des transports et/ou des écoles) et un critère d'ombrage en prévision des vagues de chaleur. Ceci nous montre que dans un contexte de début de résorption – ici avec l'installation d'un SAS – les modalités d'accès aux ressources sont considérées, ainsi que les aléas comme des vagues de chaleur.

Cette prise en compte est confirmée par un document de la DIHAL datant de mars 2024. Ce document est un guide destiné aux collectivités locales qui se nomme : « Création d'un espace temporaire d'accueil ou d'insertion en sortie de bidonvilles : les 12 questions à se poser avant

---

<sup>203</sup> OBSERVATOIRE DES EXPULSIONS DES LIEUX DE VIE INFORMELS, *Rapport annuel*, 56p.

<sup>204</sup> Ibid, p.16.

<sup>205</sup> Constat fait à la suite de l'ensemble des entretiens.

<sup>206</sup> Enquête 2

<sup>207</sup> Document diffusé en interne entre les pouvoirs publics et une association, pas de source conventionnelle mobilisable.

de se lancer »<sup>208</sup>. Il y figure une liste de conditions présentées comme un cahier des charges avant de mettre à disposition un terrain provisoire. Ces conditions sont similaires à celles du précédent cahier des charges : la présence des infrastructures nécessaires et le choix d'un environnement ne favorisant pas l'exclusion. La prévention des vagues de chaleur n'est pas mentionnée mais la sécurité incendie y est un critère à lui seul.

De plus, l'environnement des SAS ou terrains provisoires était l'une des préoccupations récurrentes de mon enquête, que cela soit à propos de leur emplacement ou des pollutions sur place. Cependant, les entretiens menés nous offrent une vision rassurante sur l'état des terrains. L'enquête 2 nous confirme l'absence de « site scandaleux » parmi les SAS, bien qu'aucune étude relative aux pollutions ait été menée. Pour l'enquête 9, aucune pollution n'est visible et inquiétante sur les SAS ou villages d'insertion. Certains d'entre eux ont même été placés à proximité d'une mairie, d'un stade, d'un parc, etc<sup>209</sup>.

Ce constat nous montre deux choses. Premièrement, faire un parallèle avec les travaux de William Acker<sup>210</sup> s'avère difficile puisque l'exposition aux pollutions des bidonvilles précède l'action politique. Les terrains provisoires étant *a priori* sains, nous ne retrouvons pas le schéma politique - délibéré ou non - de placer les Roms à proximité des *lulus*, or c'est malheureusement ce que décrit Acker.

Les bidonvilles sont des lieux d'inégalités d'accès aux ressources et d'inégalités d'exposition lorsqu'ils sont spontanément implantés dans les interstices de la ville. De cette manière, l'action politique de résorption « résout » en partie cette situation d'inégalité<sup>211</sup>.

Deuxièmement, cela implique que les inégalités environnementales sont considérées - un minimum - par les politiques de résorption. Pour autant, il est important de souligner que la mise à disposition de terrains provisoires n'est pas une généralité. La plupart du temps, le

---

<sup>208</sup> MARTIN-DARRAS, Salomé. [Fiche repère] *Création d'un espace temporaire d'accueil ou d'insertion en sortie de bidonvilles : les 12 questions à se poser avant de se lancer*. 2024. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/fiche-repere-creation-d-un-espace-temporaire-d-accueil-ou-d-insertion-en-sortie-de-bidonvilles-1> [consulté le 4 mai 2024].

<sup>209</sup> Divers exemples des enquêtes 2, 7 et 9.

<sup>210</sup> ACKER, William. *Où sont « les gens du voyage » ? inventaire critique des aires d'accueil*. Rennes : Éditions du Commun, 2021.

<sup>211</sup> Ceci est néanmoins à nuancer puisqu'en 2023, Stéphanie Espejo Zeballos et Marc Dumont affirme le contraire dans leur article « Du platz au logement : l'expérimentation discrète d'une politique publique métropolitaine d'hébergement de migrants roms à Lille (2011-2021) »

bidonville reste implanté dans son emplacement initial<sup>212</sup>, probablement un interstice plus pollué.

Pour conclure, une grande partie des inégalités environnementales citées précédemment sont considérées par les acteurs de la résorption. L'accès à l'eau est en effet devenu un sujet omniprésent grâce à la perspective technique nouvelle qu'a créé Solidarités International lors de la pandémie. L'ensemble des acteurs étudiés semblent être en accord au sujet des conditions de vie dignes, en citant les mêmes critères et en appuyant leur importance. La considération des inégalités environnementales va même jusqu'à la prise en compte des aléas comme les incendies ou les vagues de chaleur. Les associations semblent être, pour l'instant, les acteurs s'appropriant le plus facilement les enjeux de santé. De cette manière, les campagnes de prévention contre le saturnisme sont portées davantage par Solidarités International ou Médecins du Monde<sup>213</sup>.

Le sujet de l'exposition aux pollutions demeure diffus voire impensé. Il y a donc des inégalités environnementales qui ne sont pas considérées par les acteurs.

## B. Ne pas considérer

### *Un accès aux ressources limité*

Malgré la démonstration précédente, accéder à l'eau, à l'électricité, à des infrastructures relatives à l'hygiène ou au ramassage des déchets ne sont pas des acquis invariables de la vie en bidonville. Ils sont pour autant considérés comme étant indispensable aux conditions de vie dignes. Cette considération ne mène donc pas nécessairement à l'application.

De fait, 10 ans après l'inscription du droit à l'eau dans le droit international, presque la moitié (45% en 2023<sup>214</sup>) des bidonvilles n'est toujours pas raccordée en eau, uniquement 28% (parmi les sites recensés en 2018) ont accès à l'électricité et 60% (parmi les sites recensés en 2018)

---

<sup>212</sup> Constat de l'enquête 6.

<sup>213</sup> Enquêtes 8 et 10.

<sup>214</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Résorption des bidonvilles : état des lieux nationale et éléments de bilan*, Novembre 2023, 72p.

sont raccordés au réseau de ramassage de déchets<sup>215</sup>. Ces chiffres nous permettent de relativiser le discours de la DIHAL. Ce qui est considéré comme essentiel par la DIHAL et les associations n'est pas totalement appliqué sur le territoire.

### *Les pollutions*

La première partie attire notre attention sur les inégalités d'exposition aux pollutions. Il semblerait que celles-ci soient plus rapidement oubliées par la DIHAL et les associations. En effet, elles n'apparaissent nulle part. Dans le cas de la pollution atmosphérique, nous pourrions penser qu'elle n'est pas mentionnée car elle n'est pas spécifique aux habitants des bidonvilles. Il n'existe pas de cartographie incluant les bidonvilles dans les plans des villes, il est donc complexe de se rendre compte de leur proximité avec les axes autoroutiers.

De plus, l'air pollué ne fait pas de distinction spatiale radicale. Certes, la proximité avec les autoroutes entraîne une plus grande concentration de polluant dans l'air mais ces pollutions vont également toucher les quartiers limitrophes, pas uniquement le bidonville<sup>216</sup>. De ce fait, la pollution atmosphérique est un sujet urbain national non spécifique aux bidonvilles.

De la même manière, les autres types de pollutions ne sont pas considérées. La proximité avec les *lulus* est implicitement connue par les acteurs associatifs. L'enquête 2 nous informe sur le potentiel d'ancienne décharge illégale accueillant un bidonville spontanément installé. Ces anciennes décharges à l'air libre peuvent amasser des déchets divers dont des déchets d'amiantes par exemple. Cette inquiétude n'apparaît pas dans les documents de la DIHAL<sup>217</sup>.

La préoccupation autour des pollutions entourant le bidonville est en réalité la question de recherche qui a initié ce travail. La méconnaissance de ces pollutions par les acteurs du bidonville incarne mon hypothèse première. Néanmoins, cette hypothèse a été infirmée au fil de mes nombreux entretiens<sup>218</sup>. Les acteurs associatifs semblent être sensibilisés aux risques de l'exposition aux polluants, pour autant ils n'en font pas leur priorité. Ceci s'explique par le contexte de l'extrême pauvreté. Il n'est pas envisageable pour l'ensemble des associations de

---

<sup>215</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Etat des lieux des bidonvilles en France Métropolitaine au 1<sup>er</sup> juillet 2018*, p.13.

<sup>216</sup> *Les polluants de l'air : situation, impacts et encadrement*. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts> [consulté le 4 mai 2024].

<sup>217</sup> *Ressources*. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/accueil/categories/ressources> [consulté le 4 mai 2024].

<sup>218</sup> L'ensemble des entretiens est mobilisé pour désamorcer cette hypothèse.

déployer un plaidoyer contre les pollutions quand l'accès à l'eau n'est pas un acquis universel. Nous observons donc une hiérarchisation des priorités dans l'action sociale.

### *L'urgence sociale*

Cette hiérarchisation s'inscrit dans un véritable contexte d'urgence sociale perçu majoritairement par les acteurs associatifs. « C'est plutôt le focus social qui prend le dessus, un focus de survie parfois »<sup>219</sup>. Dans ce contexte, l'enquêté 3 nous confie que les inégalités environnementales ne sont malheureusement pas au cœur de leurs échanges. Ceci confirme notre hypothèse initiale qui supposait que les inégalités sociales prennent le dessus sur les préoccupations environnementales. « La partie environnementale est un angle mort pour ceux qui travaillent sur l'accompagnement social. »<sup>220</sup>.

Pour désigner l'action des associations envers les populations des bidonvilles, Louis Bourgois va même jusqu'à parler de « dispositifs de l'urgence sociale »<sup>221</sup>. Parler des bidonvilles, c'est parler avant tout d'extrême précarité, même s'il existe des problématiques environnementales sous-jacentes. Les acteurs associatifs doivent se préoccuper de l'accès aux ressources mais également de l'accès au droit, à l'éducation, de la prévention contre la criminalité et des procédures administratives. Il ne reste que peu de temps pour se soucier des pollutions.

« Qu'est-ce que ça changerait finalement d'ajouter cet argument environnemental ? »<sup>222</sup>. Cette question est à mettre à nouveau en perspective avec l'urgence sociale et avec l'enquête qui a pu se montrer déconnectée de la réalité dans ses débuts. Dans le fil de la conversation, cette question signifie surtout que la forme du combat social demeure la même avec ou sans la lutte contre les inégalités environnementales. S'il y avait de la place pour en parler, ils le feraient.

### *Les associations écologistes*

Si nous estimons que l'urgence sociale accapare toute l'énergie des associations de terrains, nous pouvons tenter d'identifier d'autres acteurs capables de se saisir des enjeux d'inégalités environnementales. Pour ce faire, nous avons étudié les campagnes et préoccupations des associations écologistes : les Amis de la Terre<sup>223</sup>, Extinction Rébellion<sup>224</sup> ou

---

<sup>219</sup> Citation verbatim de l'enquêté 2.

<sup>220</sup> Citation verbatim de l'enquêté 8.

<sup>221</sup> BOURGOIS, Louis. « Urgence sociale et catégorisation des publics : les « roms migrants » sont-ils des « sans-abri » comme les autres ? », *Rhizome*. 17 avril 2019, N° 71 n° 1. p. 47.

<sup>222</sup> Citation verbatim de l'enquêté 3.

<sup>223</sup> *Nos campagnes*. En ligne : <https://www.amisdelaterre.org/nos-campagnes/> [consulté le 4 mai 2024].

<sup>224</sup> *Campagnes*. En ligne : <https://extinctionrebellion.fr/campagnes/> [consulté le 4 mai 2024].

encore Alternatiba<sup>225</sup>. Aucune de ces associations ne semble se saisir de la question des bidonvilles et même dans une volonté de justice sociale, la notion d'inégalité environnementale n'apparaît pas. Ils peuvent pour autant se retrouver confrontés aux bidonvilles. Ce fût le cas pour la Friche St Sauveur où l'enquête 4 a milité contre son artificialisation en partie car elle abritait un petit bidonville d'extra-européens. Pour autant, il admet ne pas avoir coordonné son action avec celle des associations de terrains habituées aux bidonvilles. Il semblerait que même sur le terrain la lutte contre les inégalités sociales et la lutte écologiste ne communiquent pas. Bien que les militants écologistes soient naturellement les plus à même d'impulser la lutte contre les inégalités environnementales<sup>226</sup>, ils ne le font pas.

### *La peur de l'expulsion*

Il semblerait donc qu'aucun acteur ne se revendique réellement spécialiste des inégalités environnementales. Pourtant, comme nous avons pu le constater, les acteurs de terrains ont conscience que l'exposition à des pollutions peut comporter des risques. Les problématiques sanitaires ne leur échappent pas.

Une nouvelle fois, l'enquête préalable à cet écrit a permis d'envisager un nouveau biais de compréhension du problème. La peur de l'expulsion occupe une place importante même lorsqu'il s'agit des pollutions. Pour rappel, l'expulsion est un synonyme de rupture. Plus il y a d'expulsions, plus les conditions sanitaires et les pathologies se dégradent<sup>227</sup>. Les acteurs associatifs de terrains travaillent pour maintenir un diagnostic et un suivi social à jour ainsi que des conditions de vie dignes pour installer un cadre de vie propice à l'insertion sociale et la scolarisation des enfants. Après une expulsion, il faut tout recommencer à zéro<sup>228</sup>. Par conséquent, l'expulsion est à éviter au maximum<sup>229</sup>. Or, « chaque préoccupation pourra donner lieu à une expulsion »<sup>230</sup> et « si on crie trop fort au risque sanitaire, c'est un critère

---

<sup>225</sup> ESTELLEMOLEY. « Nos actions | Alternatiba ». 2022. En ligne : <https://alternatiba.eu/nos-actions/> [consulté le 4 mai 2024].

<sup>226</sup> De part l'histoire politique de la notion.

<sup>227</sup> Constat posé par l'enquête 8.

<sup>228</sup> OBSERVATOIRE DES EXPULSIONS DES LIEUX DE VIE INFORMELS, *Rapport annuel*, 56p.

<sup>229</sup> Elle n'est pas à éviter à tout prix, certaines situations peuvent s'avérer dangereuse pour les habitants et justifier une expulsion (Enquête 10).

<sup>230</sup> Citation verbatim de l'enquête 10.

d'expulsion »<sup>231</sup>. En effet, cela arrive régulièrement que l'argument sanitaire soit utilisé pour expulser un bidonville<sup>232</sup>.

C'est pourquoi, avant d'alerter et de faire un plaidoyer sur les inégalités environnementales du bidonville, l'éventualité de l'expulsion doit être considérée. Ceci peut expliquer pourquoi les inégalités environnementales semblent non-considérées alors qu'elles sont parfois simplement tuées si elles demeurent vivables sur une courte période (celle de l'insertion).

Finalement, certaines inégalités environnementales ne sont pas prises en compte par les acteurs de la résorption mais ceci se justifie la plupart du temps par le contexte d'extrême précarité qui englobe le bidonville.

De plus, nous avons choisi d'analyser uniquement les publications des associations et de la DIHAL alors qu'ils ne sont pas les principaux décideurs de la résorption. À nouveau, le manque de ce travail réside dans l'absence d'entretien avec les élus des EPCI et la préfecture. Les documents analysés ici s'adressent directement aux décideurs (EPCI et préfecture) et parfois aux parlementaires. C'est finalement eux qui peuvent considérer au mieux les inégalités environnementales dans la mise en place des politiques de résorption. Cependant, de leur côté de l'action, certains ne considèrent parfois même pas l'idée d'un plan de résorption des bidonvilles<sup>233</sup> et sont donc loin de l'enjeu de cette deuxième partie.

Pour conclure, il n'existe pas de loi qui encadre la résorption des bidonvilles en France, ce qui nourrit les revendications associatives à ce sujet<sup>234</sup>. Il existe pour autant une méthode de résorption qui consiste à mettre à disposition des terrains provisoires pour sécuriser les conditions de vie en bidonville. Ces derniers se mettent en place avec une véritable prise en compte des inégalités d'accès et des inégalités face aux aléas, toutes deux étant des inégalités environnementales. En ce qui concerne les implantations spontanées des bidonvilles, les

---

<sup>231</sup> Citation verbatim de l'enquêté 9.

<sup>232</sup> *Seine-Saint-Denis. Nouvelle expulsion d'un camp de Roms.* 2012. En ligne : [https://www.francetvinfo.fr/france/seine-saint-denis-nouvelle-expulsion-d-un-camp-de-roms\\_155439.html](https://www.francetvinfo.fr/france/seine-saint-denis-nouvelle-expulsion-d-un-camp-de-roms_155439.html) [consulté le 1 mai 2024].

<sup>233</sup> Illustration dans la troisième partie.

<sup>234</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Résorber dignement les bidonvilles, Vite une loi*, 2022, 47p.

conditions de vie sont encore trop rarement sécurisées ce qui montre un manque de considération des inégalités d'accès dans la pratique.

Cette partie nous permet également de mieux appréhender les raisons de la non-considération des inégalités environnementales par les associations : l'urgence sociale et la peur de l'expulsion étant deux critères importants.

## **TROISIEME PARTIE :**

### **LES BIDONVILLES DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE.**

Cette troisième et dernière partie est une étude de cas. Nous allons resserrer notre cadre spatial pour nous concentrer sur les bidonvilles de la Métropole Européenne de Lille. Il s'agira de répondre à la question suivante : *comment le bidonville et les inégalités environnementales qui y sont associées, sont considérés sur le territoire de la MEL ?*

Pour répondre à cette question, nous reviendrons sur l'histoire des bidonvilles de la MEL et nous effectuerons une analyse des pollutions du territoire. Nous dresserons ensuite un état des lieux de la situation.

#### **I. Le territoire de la MEL**

*Les bidonvilles de Lille Sud.*

*« Devant eux se révélait un pêle-mêle lamentable de masures, de cabanes, de cages à lapins surélevées, de remorques, d'anciens wagons, de roulottes, bref de gîtes et de bouges de tout acabit : là grouillaient dans le loisir dominical des gens de toute race : blancs, jaunes, noirs ou bistres, les hommes fumaient, discutaient, clouaient des tôles, cassaient du bois ou contaient fleurette, des gamins se battaient ou jouaient dans les scories, des femmes bavardaient, épluchaient des pommes de terre ou étalaient du linge sur des ficelles ; cependant que des chiens se disputaient des détritrus, qu'une oie insolite en ces parages pataugeait gravement dans une flaque de boue et que le vent des plaines flamandes décoiffait les filles, avivait le bout des cigarettes, faisait battre des portes, secouait des tuyaux de poêle et, raflant leurs fumées, les éparpillait vers un ciel bas que frangeaient à l'Ouest deux longues bandes cramoisies. »<sup>235</sup>*

Joseph-Henri Louwyck (1886-1983), *Tayeb*.

---

<sup>235</sup> ALLUIN, Bernard et Christian LEROY. « Lille en vers et en prose : Petite anthologie », *Nord'*. 17 juin 2020, N° 75 n° 1. p. 58.

La Métropole Européenne de Lille est une communauté d'agglomération (EPCI) regroupant 95 communes. Elle succède à la Communauté Urbaine de Lille le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le territoire de la MEL abrite plus d'un million d'habitants.

## A. L'historique des bidonvilles de la MEL

### *La fin de la première guerre mondiale*

Le début de l'histoire des bidonvilles lillois remonte à l'entre-deux-guerres. Le quartier d'Euralille est en réalité construit sur les vestiges du plus grand bidonville lillois : le bidonville des Dondaines<sup>236</sup>. Ce bidonville apparaît dans les années 1920 à la suite des destructions de la première guerre. Il abrite tous types de populations précaires dont de nombreux travailleurs durant ses 50 ans d'existence. Ce bidonville disparaît définitivement dans les années 1970 sous le regard et l'action de Pierre Mauroy, adjoint à l'urbanisme de l'époque<sup>237</sup>.

Le quartier de Lille Sud, situé aux portes des anciennes fortifications, a également accueilli de nombreux bidonvilles après la seconde guerre mondiale<sup>238</sup>. Dans le cadre de la résorption, de grands ensembles immobiliers types logements HLM sont construits (7000 logements entre 1955 et 1971)<sup>239</sup>. La Métropole de Lille a donc une histoire longue avec les bidonvilles. Parallèlement avec l'histoire nationale et parisienne, les bidonvilles d'après-guerre ont été résorbés mais de nouveaux bidonvilles apparaissent entre la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et le début du 21<sup>ème</sup> siècle.

### *L'histoire récente de la résorption*

Le récit autour des bidonvilles de ce siècle est réalisé ici avec l'aide d'un article<sup>240</sup> et le témoignage des différents acteurs associatifs locaux, à savoir les enquêtés 2, 3, 9 et 10. Au début des années 2010, la mairie de Lille lance la création de terrains provisoires. Ceci témoigne d'une

---

<sup>236</sup> FONTANA, Ettore. *Lille : La « Zone » des Dondaines*. En ligne : <https://labrique.net/index.php/thematiques/histoires-du-bocal/93-lille-la-zone-des-dondaines> [consulté le 6 mai 2024].

<sup>237</sup> *Bidonville, parc d'aventures, peau de chagrin*. 2015. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/art/bears/bidonville-parc-d-aventures-peau-de-chagrin-ia0b0n3114093> [consulté le 6 mai 2024].

<sup>238</sup> Ce sont ces bidonvilles qui sont décrits dans la citation d'introduction de la page précédente.

<sup>239</sup> LILLE, groupe des élus de. « DécouVerte Lille Sud, une évocation de l'urbanisme des années 30 à nos jours - ». 2017. En ligne : <https://lille.eelv.fr/2017/10/decouverte-lille-sud-une-evocation-de-lurbanisme-des-annees-30-a-nos-jours/> [consulté le 6 mai 2024].

<sup>240</sup> ESPEJO ZEBALLOS, Stephanie et Marc DUMONT. « Du platz au logement : l'expérimentation discrète d'une politique publique métropolitaine d'hébergement de migrants roms à Lille (2011-2021) », *Géocarrefour*. 31 décembre 2023, vol.97 n° 2. En ligne : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/23009> [consulté le 6 mai 2024].

politique plutôt volontariste de la part de la MEL avec la création de villages provisoires par l'EPCI et de SAS par la Sauvegarde du Nord<sup>241</sup>. Les conditions pour bénéficier de ses dispositifs demeurent très strictes : pas de famille de plus de 6 membres et casier judiciaire vierge par exemple<sup>242</sup>. Les années 2015-2017 sont marquées par une politique d'expulsions<sup>243</sup> dont certaines sont parfois illégales<sup>244</sup>. La circulaire de 2018 relance le mouvement de la résorption avec notamment des tentatives d'application de la stratégie Logement d'abord<sup>245</sup>. Lors de la crise COVID-19, la quasi-totalité des bidonvilles de la MEL a été raccordée en eau grâce à l'action de Solidarités International mentionnée précédemment.

L'année 2021 est marquée par l'arrivée d'un nouveau préfet qui mènera une grande politique d'expulsions. Dès lors, la Métropole de Lille est absente d'une quelconque politique de résorption des bidonvilles et les expulsions se poursuivent<sup>246</sup>. Solidarités International n'a plus eu le droit de raccorder de nouveaux bidonvilles en eau<sup>247</sup>.

Par conséquent, la MEL ne se place pas en exemple national lorsqu'il s'agit de la gestion des bidonvilles et de leur résorption. Le territoire a été lourdement marqué par des expulsions qui ont rendu difficiles l'insertion sociale et le travail des associations.

## B. Diagnostic environnemental du territoire

Cette partie vise exclusivement à faire un diagnostic des pollutions du territoire du Nord et plus particulièrement du territoire de la MEL. Le but est de souligner la particularité du territoire en termes d'exposition aux pollutions.

---

<sup>241</sup> Description de l'enquête 9.

<sup>242</sup> ESPEJO ZEBALLOS, Stephanie et Marc DUMONT. « Du platz au logement : l'expérimentation discrète d'une politique publique métropolitaine d'hébergement de migrants roms à Lille (2011-2021) », *Géocarrefour*. 31 décembre 2023, vol.97 n° 2. En ligne : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/23009> [consulté le 6 mai 2024].

<sup>243</sup>Ibid.

<sup>244</sup> *Trêve hivernale : la ville de Lille condamnée pour l'expulsion du camp de Roms de l'Esplanade*. 2018. En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/lille/treve-hivernale-ville-lille-condamnee-expulsion-du-camp-roms-esplanade-1417765.html> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>245</sup> Récit de l'enquête 9.

<sup>246</sup> *De plus en plus d'expulsions dans les bidonvilles de la métropole lilloise, dénonce un collectif - France Bleu*. 2021. En ligne : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/hausse-des-expulsions-dans-les-bidonvilles-de-la-metropole-lilloise-un-gachis-humain-et-financier-1634746592> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>247</sup> Récit de l'enquête 9.

## *Pollution atmosphérique*

Les conséquences de la pollution atmosphérique sur la santé ont été détaillées dans les parties précédentes. C'est un véritable sujet de santé environnementale lorsque l'on considère le développement et l'aggravation de pathologies respiratoires liées à la pollution urbaine<sup>248</sup>. D'après la Voix du Nord, Lille est championne de la pollution de l'air aux particules fines<sup>249</sup>. Ceci est d'ailleurs souligné par Eloi Laurent dans les écrits que nous avons étudiés en première partie. Il attire notre attention sur l'exposition au dioxyde d'azote dans l'agglomération lilloise<sup>250</sup>. De fait, cette préoccupation n'est pas uniquement locale puisqu'elle fait l'objet d'un article dans le journal *Le Monde* en 2019 après que le niveau de pollution ait dépassé pendant plus de deux mois le seuil établi par l'OMS<sup>251</sup>. La *figure 3* utilisée en première partie illustre également ce constat.

Dans ce contexte, nous pouvons affirmer que les habitants de la ville de Lille et son agglomération font partie des Français les plus exposés à la pollution atmosphérique et donc les plus à même de développer des pathologies liées. Par extension, les habitants des bidonvilles de la MEL y sont aussi exposés à cause de leur proximité avec les voies de circulation mais aussi du contexte spécifique à Lille.

## *Les pollutions industrielles*

Le territoire est exposé à d'autres pollutions plutôt d'origine industrielle. Les *figures 1 et 2* nous montraient la répartition des sites BASOL et BASIAS par départements français. Le département du Nord est très marqué par la présence de ces sites. C'est pourquoi il est intéressant d'observer la répartition de ces sites au sein du département du Nord et plus spécifiquement au sein de l'agglomération lilloise (*Figure 5*).

---

<sup>248</sup> « Pollution de l'air et santé : quels liens et quels effets ? », Blog *Institut Pasteur de Lille*. En ligne : <https://pasteur-lille.fr/actualites/dossiers/pollution-atmospherique-sante/> [consulté le 7 mai 2024].

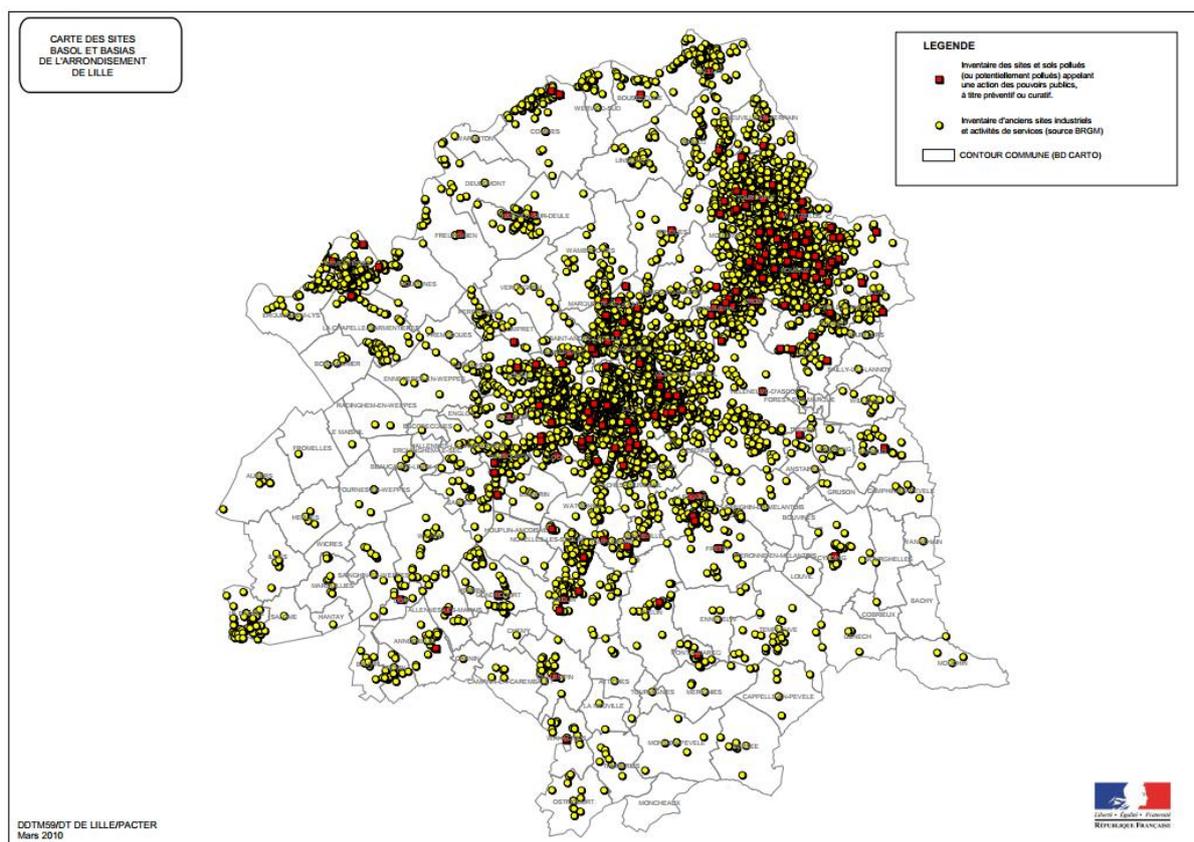
<sup>249</sup> B, S. *Lille et son agglomération, championnes de France de la pollution de l'air aux particules*. 2023. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/1349559/article/2023-07-06/lille-et-son-agglomeration-championnes-de-france-de-la-pollution-de-l-air-aux> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>250</sup> LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales : », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 71.

<sup>251</sup> « Pollution : Lille étouffe sous les particules fines », *Le Monde.fr*. 11 janvier 2019 . En ligne : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/11/lille-etouffe-sous-les-particules-fines\\_5407575\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/11/lille-etouffe-sous-les-particules-fines_5407575_3244.html) [consulté le 7 mai 2024].

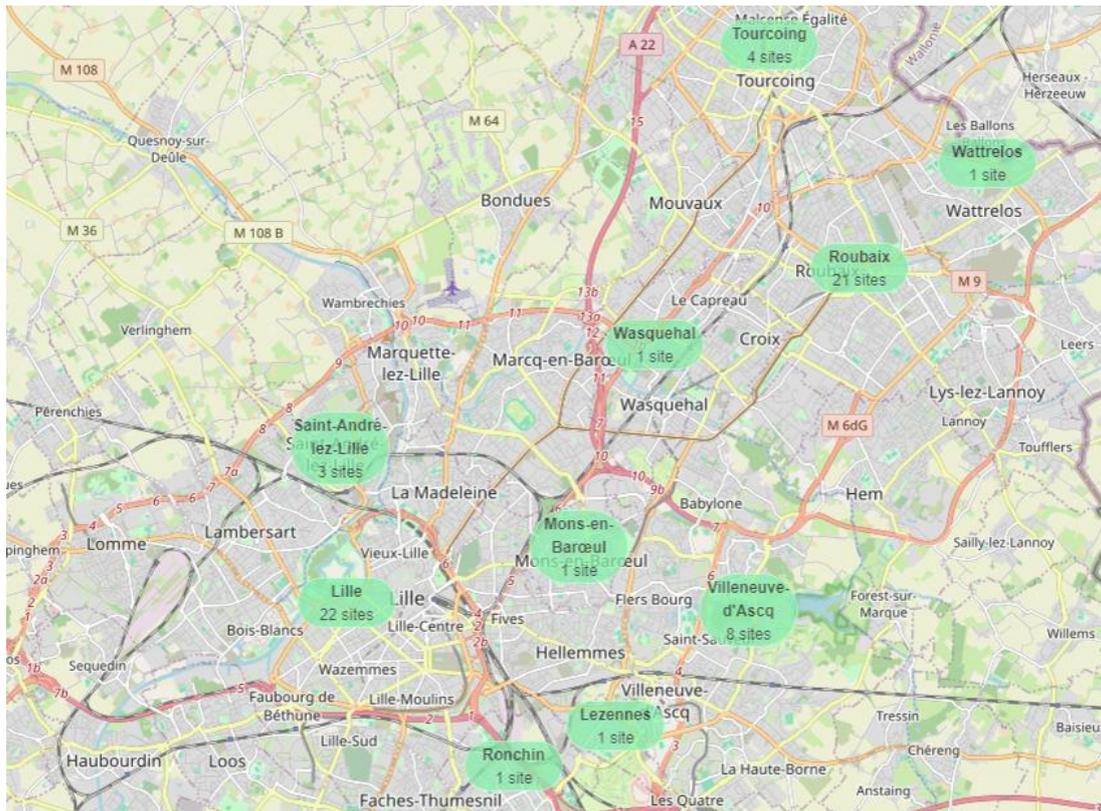
Il n'y a pas un type de pollution spécifique à ces sites. Ils possèdent chacun une fiche descriptive relevant les pollutions du site si elles existent. En d'autres termes, ils sont à traiter au cas par cas et témoignent de la présence potentielle d'une ou plusieurs pollutions.

Cette carte nous montre un regroupement des sites autour de la ville de Lille et des villes de Tourcoing et Roubaix. C'est spécifiquement à ces endroits que nous retrouvons les bidonvilles de la MEL (*Figure 6*).



*Figure 5 : Carte de la répartition des sites BASOL et BASIAS au sein de l'agglomération du Nord, 2010<sup>252</sup>.*

<sup>252</sup> Carte disponible sur le site de la préfecture du nord, accès direct au PDF sur recherche Google.



*Figure 6 : Localisation approximée des bidonvilles identifiés de la MEL, 2024<sup>253</sup>.*

La superposition de ces deux cartes est frappante. Les sites BASIAS étant des anciens sites industriels devenus pour certains des délaissés, nous pourrions nous demander si certains bidonvilles n'occupent pas des sites recensés BASOL ou BASIAS.

### *Des pollutions plus spécifiques*

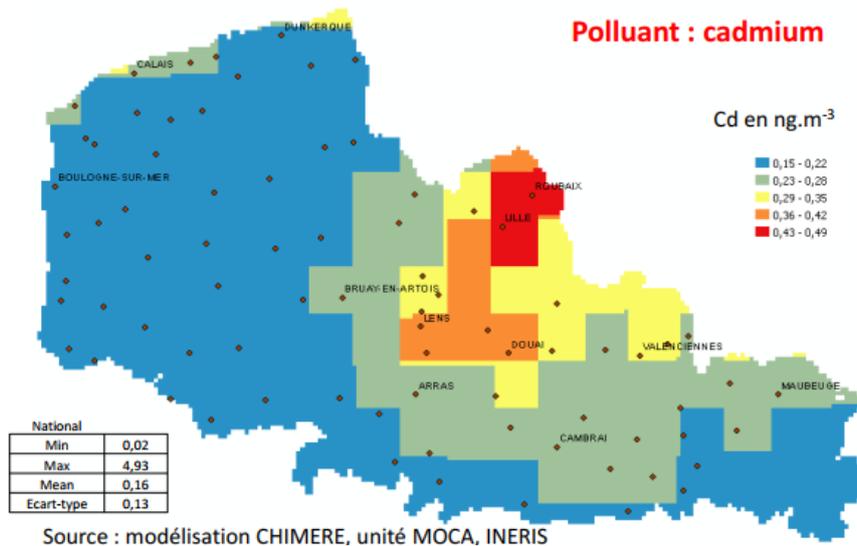
Les cartes de la *figure 7* représentent la concentration atmosphérique de certains métaux toxiques : le cadmium, le nickel et le plomb. Elles proviennent toutes du même document de l'INERIS datant de 2012<sup>254</sup> et dirigé par le programme PLAINE (plateforme d'analyse des inégalités environnementales). Nous avons choisi parmi les cartes de ce document, celles dont les résultats sont les plus parlants pour le territoire. Les villes de Lille, Roubaix, Douai et Valenciennes sont les plus touchées de la région mais Lille et Roubaix sont les plus concernées par les pollutions atmosphériques. De plus, Eloi Laurent cite l'agglomération lilloise et sa périphérie comme une zone de surexposition potentielle au cadmium<sup>255</sup>.

<sup>253</sup> Visualiser la carte des bidonvilles — Résorption Bidonvilles. En ligne : <https://app.resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/cartographie> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>254</sup> INERIS, *Inégalités environnementales – PLAINE : Résultats pour le Nord Pas-de-Calais*, décembre 2012, 29p.

<sup>255</sup> LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales: », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 72.

Il est important de faire un point sur la toxicité des métaux cartographiés. Le cadmium est considéré comme un cancérogène certain pour l'Homme<sup>256</sup>. Inhalé, il favorise l'apparition de cancer du système respiratoire. Le cadmium est souvent émis par les industries : les habitants à proximité des zones industrielles sont donc plus à même d'y être exposés chroniquement<sup>257</sup>. De la même manière, le nickel est classé cancérogène pour l'Homme. Il peut être issu de la combustion du fuel et augmente le risque de cancers et fibroses du poumon<sup>258</sup>. Enfin, le plomb est un élément dont nous avons déjà amplement parlé puisqu'il est responsable du saturnisme, une maladie extrêmement présente dans le bidonville. Le plomb fait partie des métaux les plus toxiques, « il n'existe pas de concentrations de plomb dans le sang qui soit sans danger » nous informe l'OMS<sup>259</sup>. Autrement dit, toute contamination au plomb – même faible – peut entraîner des conséquences sur la quasi-totalité du fonctionnement de nos organes, dont le cerveau et le système nerveux central<sup>260</sup>.



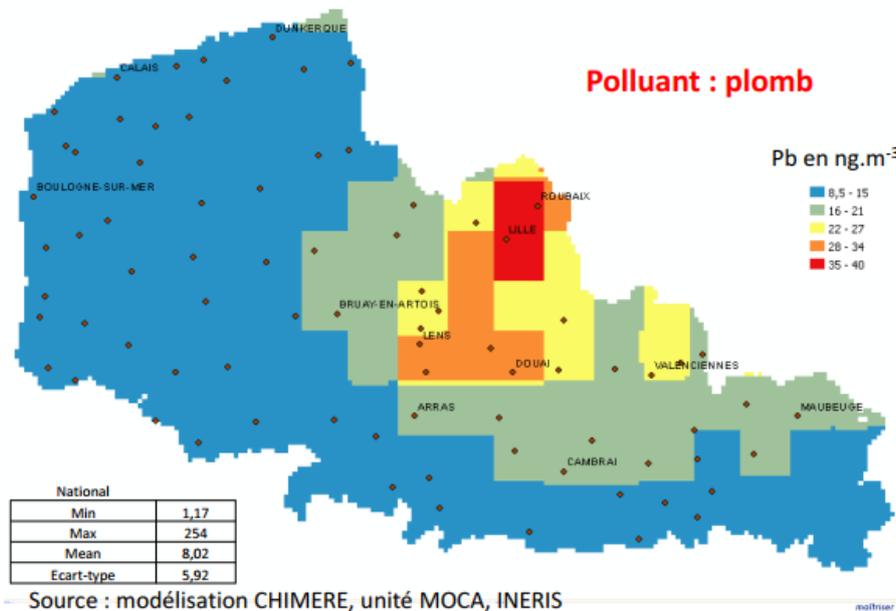
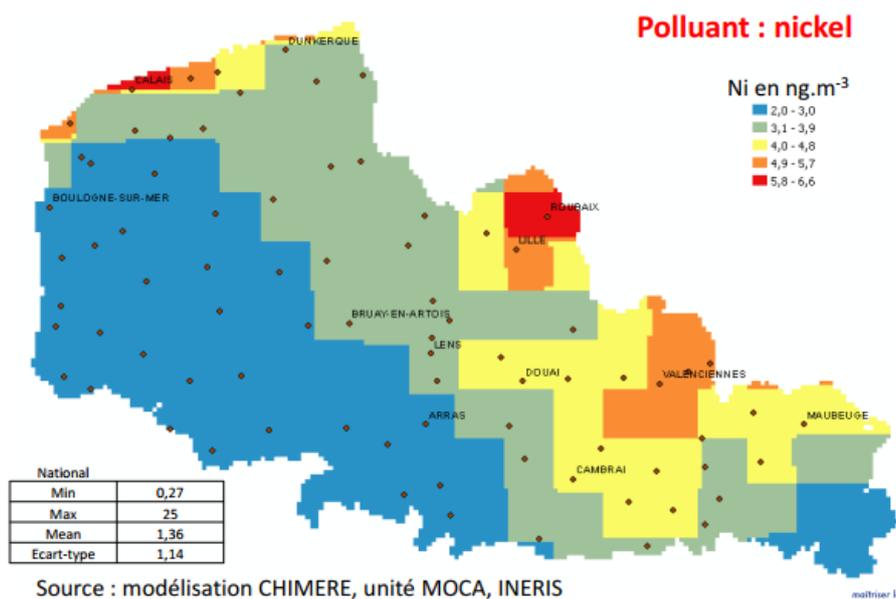
<sup>256</sup> « Cadmium et effets sur la santé • Cancer Environnement », Blog *Cancer Environnement*. En ligne : <https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/cadmium-et-ses-composes/> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> « Nickel et ses composés et effets sur la santé • Cancer Environnement », Blog *Cancer Environnement*. En ligne : <https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/nickel-et-ses-composes/> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>259</sup> *Intoxication au plomb et santé*. En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/lead-poisoning-and-health> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>260</sup> *Intoxication au plomb et santé*. En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/lead-poisoning-and-health> [consulté le 7 mai 2024].



*Figure 7 : Trois cartes présentant la concentration en cadmium, nickel et plomb sur le territoire du Nord Pas-de-Calais, 2012<sup>261</sup>.*

À noter que l'exposition à un quelconque polluant est à considérer *a priori* plus dangereuse pour les enfants que pour les adultes.

Ces cartes nous informent sur l'existence d'inégalités d'expositions propres au territoire de l'agglomération lilloise. Elles touchent donc tous les habitants dont ceux des bidonvilles. En d'autres termes, de tous les départements français, le Nord fait partie des plus pollués. La MEL

<sup>261</sup> INERIS, *Inégalités environnementales – PLAINE : Résultats pour le Nord Pas-de-Calais*, décembre 2012, 29p.

l'est d'autant plus si nous en croyons les cartes, ce qui fait la spécificité de son territoire lorsqu'il s'agit des inégalités environnementales.

Cette première partie nous dresse l'histoire et le diagnostic environnemental de la MEL. Ce travail préalable nous permet à présent de considérer la situation – politique et sociale - qui englobe les bidonvilles aujourd'hui.

## II. Résorber les bidonvilles de la MEL

« C'est une politique d'expulsion. »<sup>262</sup>

Nous nous intéresserons ici à la situation actuelle des bidonvilles de la Métropole de Lille. De ce constat nous étudierons les dynamiques sociales et le dialogue entre les acteurs politiques et les associations, tout en évaluant la considération des inégalités environnementales.

### A. Etat des lieux de la situation

Tout d'abord, comme le déclarait nos précédentes conclusions, les bidonvilles de la MEL se situent dans les interstices des villes<sup>263</sup>.

#### *La politique habitat de la MEL*

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) actuel couvre la période 2022-2028. Nous tâcherons d'analyser le document d'orientation associé afin de mieux comprendre la politique de la MEL. Ce document<sup>264</sup> se divise en cinq grandes orientations mais seule l'orientation n°4 nous intéresse. Son intitulé est le suivant : « Faire respecter le droit à un habitat digne pour tous

---

<sup>262</sup> Citation *verbatim* de l'enquêté 10.

<sup>263</sup> ESPEJO ZEBALLOS, Stephanie et Marc DUMONT. « Du platz au logement : l'expérimentation discrète d'une politique publique métropolitaine d'hébergement de migrants roms à Lille (2011-2021) », *Géocarrefour*. 31 décembre 2023, vol.97 n° 2. En ligne : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/23009> [consulté le 6 mai 2024].

<sup>264</sup> METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, *Programme Local de l'Habitat – Document d'orientation*, 2022, 97p.

les métropolitains ». Cette orientation est elle-même divisée en six actions ne faisant pas mention explicite des bidonvilles dans leurs intitulés. Pour autant, un encadré adjacent annonce « la MEL s’engage ! »<sup>265</sup> et poursuit en soulignant son investissement sans la résorption des bidonvilles. L’un des objectifs du PLH est en effet « accompagner la résorption des bidonvilles en favorisant les solutions de relogement pérennes. »<sup>266</sup>. La MEL dispose également d’un programme de lutte contre le logement insalubre mais cela ne concerne pas les bidonvilles<sup>267</sup>.

De fait, ce document nous montre que la MEL est consciente de la situation des bidonvilles et s’engage à porter une résorption. Pourtant, la *figure 8* peut attirer notre attention. En effet, le premier point (du haut vers le bas du schéma) ne relève pas de la compétence de la MEL puisque l’association la Sauvegarde du Nord est financée pour suivre le diagnostic social<sup>268</sup>. De plus, le deuxième point fait apparaître la notion de « bidonvilles prioritaires » qui peut s’avérer très restrictive et discriminante<sup>269</sup>.



*Figure 8 : Extrait de schéma issu du document d’orientation du PLH 2022-2028 de la MEL, 2022<sup>270</sup>.*

<sup>265</sup> *Ibid*, p.64.

<sup>266</sup> *Ibid*, p.68.

<sup>267</sup> *Lutter contre l’habitat indigne*. En ligne : <https://www.lillemetropole.fr/lutter-contre-lhabitat-indigne> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>268</sup> Récit des enquêtes 2, 3 et 9.

<sup>269</sup> Référence aux travaux de Thomas Aguilera et aux critères d’entrée dans les SAS par exemple.

<sup>270</sup> METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, *Programme Local de l’Habitat – Document d’orientation*, 2022, p.71.

Les engagements de la MEL sont néanmoins écrits dans ce PLH que nous devons mettre en perspective avec le terrain.

### *Le diagnostic social et sanitaire*

Nous tâcherons ici, en plus d'établir un diagnostic social, de comparer les informations que nous avons pu récolter. Dans un premier temps, la plateforme *Résorption Bidonvilles* permet de visualiser l'ensemble des données relatives au département du Nord. Elle chiffre à 999 personnes (66 sites) la population vivant en bidonville aujourd'hui<sup>271</sup>. Sur ces 66 sites, 28 sont raccordés à l'eau, 37 à l'électricité, 14 à des sanitaires et uniquement 2 au service de ramassage des déchets. Les conditions de vie ne sont pas stabilisées sur l'ensemble des bidonvilles.

Connaissant à présent l'impact sur la santé que représente l'absence de sanitaire, d'eau courante ou le non-ramassage des déchets, nous pouvons affirmer l'urgence et l'instabilité de la situation. Les habitants des bidonvilles du territoire de la MEL sont soumis à des inégalités d'accès aux ressources primaires.

De plus, certains chiffres interrogent, à commencer par le nombre de personnes vivant en bidonville. Les enquêtés 2 et 9 annonçaient un nombre proche de 1100 habitants - soit environ 350 ménages – et non 999 personnes. Ceci peut s'expliquer par l'usage de la plateforme *Résorption Bidonvilles* par les associations pour qui, nous le rappelons, elle n'est pas l'outil principal. À noter que parmi ces habitants, seuls 20% perçoivent des ressources (du type aides de la caisse d'allocations familiales) du fait d'avoir pu accéder à un emploi. Le nombre d'habitants est considéré depuis plusieurs années comme stable<sup>272</sup> et la population est peu changeante : « il y a des familles qui sont là, sur le terrain, depuis 10 ans.<sup>273</sup> ».

Néanmoins, l'instabilité des conditions de vie a été confirmée par la totalité des enquêtés de terrains. « Le non-ramassage des déchets met les gens dans des conditions sanitaires épouvantables. »<sup>274</sup>. Le plan de résorption de 2010 avait sécurisé l'accès à des blocs sanitaires sur de nombreux terrains, aujourd'hui il n'en reste qu'un seul. Des sanitaires ont parfois été retirés d'un terrain où les enfants y avaient été habitués ce qui a causé des problèmes de

---

<sup>271</sup> Visualiser les données départementales — Nord — Résorption Bidonvilles. En ligne : <https://app.resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/visualisation-donnees/departement/59> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>272</sup> Récit des enquêtés 2 et 9.

<sup>273</sup> Citation *verbatim* de l'enquêté 2.

<sup>274</sup> Citation *verbatim* de l'enquêté 2.

défécations à l'air libre<sup>275</sup>. En ce qui concerne le raccordement à l'eau, cela fait un an et demi qu'aucun bidonville n'a été raccordé en eau suite aux refus de la MEL<sup>276</sup>. Cela signifie qu'en cas d'expulsion durant les 18 derniers mois, les habitants n'ont pas été raccordés en eau sur leur nouveau terrain. Les chiffres annoncés par la plateforme semblent donc assez cohérents avec les témoignages que nous avons pu récolter.

Nos précédentes conclusions au sujet des inégalités environnementales et de la santé peuvent donc être appliquées au cas de la MEL. L'accès à l'eau potable et à des sanitaires étant instables voire inexistant, ces terrains pourraient augmenter le risque de pathologies liées à l'eau comme le choléra, l'hépatite A, la tuberculose ou de fortes diarrhées chez les enfants<sup>277</sup>. La pratique du ferrailage est courante dans les bidonvilles de la MEL, ce qui les expose aux problématiques de saturnisme<sup>278</sup>. L'exposition au plomb a de lourdes conséquences sur la santé des enfants<sup>279</sup>.

Dans un autre contexte, la MEL a fait l'objet de nombreuses condamnations morales au sujet des conditions sanitaires des habitants. Prenons un temps d'aparté pour souligner le travail du collectif de femmes Hellemmes-Ronchin pour défendre leurs conditions de vie. Ce collectif est composé de femmes « gens du voyage ». Leur travail documentaire « Nos poumons, c'est du béton »<sup>280</sup> s'inscrit parfaitement dans la démarche de William Acker<sup>281</sup>. L'aire d'accueil sur laquelle elles vivaient est à proximité d'une cimenterie et d'une usine de concassage. Les poussières issues de ces deux activités ont entraîné l'apparition de pathologies respiratoires chez les jeunes enfants (bronchiolites à répétition). Même si nous avons – à plusieurs reprises – refusé la simple comparaison de notre travail avec celui d'Acker, l'environnement de cette aire d'accueil demeure l'environnement d'un interstice et donc peut se lier à celui des bidonvilles.

### *Et la résorption ?*

La politique de résorption des bidonvilles a été abandonnée en 2021 avec la nomination d'un nouveau préfet. Il s'en suivit une politique d'expulsion avec destruction systématique de

---

<sup>275</sup> Récit de l'enquête 9, lien avec le chapitre « Vivre dans la merde » de l'ouvrage de Mike Davis longuement détaillé en première partie.

<sup>276</sup> Récit de l'enquête 10.

<sup>277</sup> Ces maladies ayant été évoquées en première partie et au cours des entretiens avec les enquêtés 6 et 8.

<sup>278</sup> Récits des enquêtés 2, 3 et 9.

<sup>279</sup> *Intoxication au plomb et santé*. En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/lead-poisoning-and-health> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>280</sup> *nos poumons c'est du béton !* 2016. 22:20. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=uVvTxEwfc0> [consulté le 7 mai 2024].

<sup>281</sup> ACKER, William. *Où sont « les gens du voyage » ? inventaire critique des aires d'accueil*. Rennes : Éditions du Commun, 2021.

l'habitat. Depuis ces expulsions, le nombre d'habitants des bidonvilles n'a pas diminué<sup>282</sup>. En 2022, la Voix du Nord déclare la résorption « au point mort »<sup>283</sup>. Ceci a également été confirmé par l'enquête 10 : « Sur le territoire de la MEL en particulier, y'a pas de politique publique de résorption des bidonvilles, elle est inexistante, pour le moment, peut-être que ça changera. »<sup>284</sup>.

Finalement, les bidonvilles sont inclus dans le PLH de la MEL et la nécessité de stabiliser les conditions de vie semble être considérée. Pour autant, les chiffres du terrain sont inquiétants. À peine 40% des bidonvilles possèdent un accès à l'eau alors même que le droit à l'eau fait partie du droit international, européen et français. La résorption étant suspendue, seules les pratiques de résorption<sup>285</sup> demeurent entre les expulsions ponctuelles.

## B. Agir

Il s'agira ici d'observer les dynamiques de dialogue entre les associations et les pouvoirs publics afin de comprendre leurs positions respectives au sujet de la résorption. Notre sujet étant principalement la considération des inégalités environnementales, nous étudierons la place qu'elles occupent dans ce dialogue.

### *La position des associations*

Pour les associations, la priorité est claire : stabiliser les lieux de vie, raccorder à l'eau, mettre en place des sanitaires et gérer les déchets<sup>286</sup>. Ceci relève de la compétence de la MEL car ce sont les EPCI qui fournissent l'autorisation de raccordement et qui gèrent le ramassage des ordures. Les associations n'ont donc pas directement le pouvoir d'agir durablement sur la situation. L'enquête 3 se questionne : « en tant qu'agent qu'est-ce qu'on peut faire ? sachant que tous les courriers adressés au préfet sont restés sans réponse ». Les courriers évoqués témoignent d'une volonté d'interpeller les pouvoirs publics sur la situation.

Cela n'est pourtant pas la seule méthode employée pour alerter. Les publications inter-associatives permettent également la mise en lumière de l'inaction ou de la violence politique. C'est ce que dresse le rapport de l'observatoire des expulsions des lieux de vie informels en

---

<sup>282</sup> Récit de l'enquête 9.

<sup>283</sup> MAES, Antoine. *Bidonvilles de Roms: la résorption au point mort*. 2022. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/1182173/article/2022-05-19/bidonvilles-de-roms-la-resorption-au-point-mort> [consulté le 2 mai 2024].

<sup>284</sup> Citation *verbatim* de l'enquête 10.

<sup>285</sup> Portées par les associations en dépit d'un plan politique précis.

<sup>286</sup> Récit des enquêtes 2, 9 et 10.

décrivant l'expulsion du bidonville de Wasquehal en 2023<sup>287</sup>. Cette expulsion est dite « sèche », sans diagnostic social et sans solution proposée par la préfecture.

Dans ce rapport, les associations déplorent le non-respect des droits des habitants des lieux de vie informel et le non-respect de l'intérêt supérieur de l'enfant<sup>288</sup>. En effet, à chaque expulsion, la scolarité de l'enfant est interrompue. L'année 2021 marque la fin de la communication entre les associations et la préfecture. De ce fait, la coordination de l'action sociale est devenue impossible.

Le 25 mars 2024, trois associations publient un communiqué de presse pour témoigner de leur inquiétude à propos d'une potentielle reprise des expulsions sur le territoire<sup>289</sup>. Le sujet est très actuel et le communiqué de presse est ici un moyen utilisé en dépit d'un dialogue avec la préfecture.

Les procédures juridiques sont également un moyen pour les associations d'attirer l'attention de la préfecture. Un recours juridique a notamment été rédigé sous la forme d'un courrier inter-associatif face à la situation des déchets sur les bidonvilles<sup>290</sup>. Ce genre d'alerte auprès des institutions juridictionnelles s'est également produit dans le cas de certaines expulsions présumées illégales<sup>291</sup>. En d'autres termes, saisir le tribunal judiciaire de Lille peut également être un mode d'action pour les associations. Le fait que le recours juridique ne se fasse qu'à travers les associations met en lumière la difficulté pour les habitants des bidonvilles de faire reconnaître leurs droits en leur nom.

L'interpellation des pouvoirs publics – qu'elle se fasse *via* des procédures juridiques, des communiqués ou des rapports inter-associatifs – demeure relative à des sujets de conditions de vie. L'inégalité d'accès aux ressources primaires est la seule inégalité environnementale qui trouve sa place dans ce dialogue entre les associations et les pouvoirs publics.

---

<sup>287</sup> OBSERVATOIRE DES EXPULSIONS DES LIEUX DE VIE INFORMELS, *Rapport annuel*, 2023, p. 34-35.

<sup>288</sup> Ibid, p.34-35.

<sup>289</sup>« Communiqué de presse : Les associations s'inquiètent de la reprise des expulsions de bidonvilles dans l'agglomération lilloise », Blog *CNDH ROMEUROPE*. 2024. En ligne : <https://www.romeurope.org/communiquede-presse-les-associations-sinquietent-de-la-reprise-des-expulsions-de-bidonvilles-dans-lagglomeration-lilloise/> [consulté le 8 mai 2024].

<sup>290</sup> Récit des enquêtes 2 et 3.

<sup>291</sup> *Expulsions de bidonvilles dans la métropole de Lille : une asso alerte, le tribunal va trancher*. 2022. En ligne : [https://actu.fr/hautes-de-france/lille\\_59350/expulsions-seches-de-deux-bidonvilles-a-lille-une-association-alerte-le-tribunal-va-trancher\\_52125232.html](https://actu.fr/hautes-de-france/lille_59350/expulsions-seches-de-deux-bidonvilles-a-lille-une-association-alerte-le-tribunal-va-trancher_52125232.html) [consulté le 8 mai 2024].

## *La position de la MEL et de la préfecture*

Face aux nombreux moyens d'interpellations déployés par les associations, la MEL semble rester muette. Il y a un « refus absolu de la métropole de s'occuper de cette situation »<sup>292</sup>. En tant qu'EPCI, la MEL a la possibilité de porter une politique de résorption – similaire à celle du début des années 2010 – mais le territoire ne se montre pas volontariste<sup>293</sup>.

Par exemple, la commune de Ronchin souhaite installer un raccordement à l'eau sur le bidonville local abritant 76 personnes, la MEL refuse<sup>294</sup>. Pour rappel, d'après Solidarités International, aucun bidonville ne peut être déclaré techniquement non raccordable car ils le sont tous, c'est une question de moyens<sup>295</sup>. De plus, la MEL ne montre pas d'intérêt spécifique à la précarité en eau et ne se préoccupe pas des chiffres<sup>296</sup>. De fait, le MEL ne considère pas les inégalités d'accès à l'eau.

Nous pouvons également souligner la potentielle violence des réponses des pouvoirs publics envers les associations. La menace de coupure ou les coupures avérées de subventions sont un mode de pression pouvant être utilisé par la préfecture. Par exemple, la Sauvegarde du Nord – association ayant la compétence départementale de suivi des bidonvilles – s'est vu couper une partie de ses subventions, après le refus d'une mission préfectorale jugée non-éthique<sup>297</sup>. Plus récemment, c'est la MEL qui retirait près de 40 000€ de subvention à l'atelier populaire d'urbanisme du Vieux-Lille suite à leur opposition à l'expulsion de gens du voyage<sup>298</sup>. Ceci confirme que le dialogue entre les pouvoirs publics et les associations n'existe plus vraiment.

## *Et le logement ?*

Nous nous permettons ici de revenir sur les possibilités de logement dont dispose la MEL. « Il n'y a pas de volonté politique de sortir les gens du bidonville par le haut »<sup>299</sup>, autrement dit par l'hébergement et le logement. « Les possibilités de relogement s'éteignent

---

<sup>292</sup> Citation *verbatim* de l'enquêté 2.

<sup>293</sup> Récit de l'enquêté 9.

<sup>294</sup> Récit de l'enquêté 9.

<sup>295</sup> Récit de l'enquêté 10.

<sup>296</sup> Récit de l'enquêté 10.

<sup>297</sup> Récit de l'enquêté 9.

<sup>298</sup> *Expulsion de gens du voyage : la Métropole de Lille retire 38 000 euros de subvention à une association de lutte contre le mal-logement*. 2024. En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/expulsion-de-gens-du-voyage-la-metropole-de-lille-retire-38-000-euros-de-subvention-a-une-association-de-lutte-contre-le-mal-logement-2964251.html> [consulté le 8 mai 2024].

<sup>299</sup> Citation *verbatim* de l'enquêté 10.

petit à petit »<sup>300</sup> et ceci peut être dû à la chute de la construction et de la réhabilitation de logements sociaux au sein de la MEL<sup>301</sup>. De ce fait, ambitionner de reloger les personnes en bidonville paraît utopique et c'est pour cette raison que l'enquêté 3 rappelle que « construire du logement c'est indispensable »<sup>302</sup>.

Finalement, les dynamiques relationnelles entre les associations et les pouvoirs publics ne ressemblent aujourd'hui en rien à un dialogue. Nous sommes davantage face à une opposition stricte. L'absence d'un dialogue autour des conditions de vie et leur stabilité empêche d'espérer un échange sur tout autre sujet s'apparentant aux inégalités environnementales. La communication étant nettement réduite, nous observons une hiérarchisation des sujets à traiter.

De plus, notons que la MEL et la préfecture sont des pouvoirs publics qui incarnent l'Etat déconcentré. Nous pourrions donc choisir de responsabiliser davantage l'Etat. Cependant, le benchmark précédemment évoqué nous a montré que planifier la résorption des bidonvilles est possible dans un contexte politique volontariste<sup>303</sup>. De ce fait, nous pouvons affirmer que les préfets sont responsables des expulsions qu'ils ordonnent<sup>304</sup>. De la même manière, la MEL est responsable des bidonvilles qu'elle ne raccorde ni à l'eau ni au réseau de ramassage des déchets.

Concernant la considération des inégalités environnementales, les revendications actuelles des associations s'entendent comme des cris de détresse militant pour la sécurisation des conditions de vie. Dans ce climat d'urgence sociale palpable, il est difficile de placer le regard sur la pollution atmosphérique et l'exposition au cadmium. La considération des inégalités d'exposition peut-elle vraiment avoir une place lorsqu'il est difficile d'assurer la scolarité continue des enfants post-expulsion ? L'enquête de ce mémoire a montré que ces considérations ne peuvent être centrales dans la lutte contre l'extrême précarité.

---

<sup>300</sup> Citation verbatim de l'enquêté 3.

<sup>301</sup> DELCROIX, Matthieu. *Lille: ciblée pour son insuffisante production de logements sociaux, la MEL promet de réagir*. 2022. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/1260844/article/2022-11-30/lille-ciblee-pour-son-insuffisante-production-de-logements-sociaux-la-mel-promet> [consulté le 8 mai 2024].

<sup>302</sup> Citation verbatim de l'enquêté 3.

<sup>303</sup> Voir le cas de Metz et Montpellier.

<sup>304</sup> Cette responsabilité peut être nuancée par leur dépendance au ministère de l'Intérieur, mais tous les préfets ne semblent pas appliquer une politique d'expulsion homogène sur le territoire métropolitain, elle varie selon les départements.

Cette troisième partie nous a permis de voir la MEL comme une étude de cas afin d'observer plus précisément la prise en compte des inégalités d'accès et d'exposition. Elle a également permis de cristalliser la hiérarchie des considérations induites par l'urgence sociale. Le cas de la MEL est un exemple de la situation des bidonvilles en cas de non-accompagnement politique. Ce travail tient particulièrement à souligner l'action des nombreuses associations de terrains qui œuvrent avec peu de moyens pour défendre la dignité de ces populations.

## **CONCLUSION**

« *Ils sont perçus avant tout comme une nuisance* »<sup>305</sup>

Cet écrit visait à répondre à la question suivante : *Comment les inégalités environnementales sont-elles considérées dans le processus de résorption des bidonvilles français métropolitain ?*

Pour y répondre et conclure ce mémoire, nous structurerons notre propos en cinq points. Tout d'abord, nous reviendrons individuellement sur la considération des inégalités d'accès aux ressources et d'exposition. Puis nous les replacerons dans le contexte de la résorption des bidonvilles. L'avenir du bidonville sera ensuite abordé. Enfin, nous questionnerons l'angle mort du mémoire, à savoir la question d'ethnicité qui englobe le bidonville.

### *L'inégalité environnementale d'accès aux ressources primaires*

Cet écrit s'est concentré principalement sur deux types d'inégalités environnementales : les inégalités d'accès aux ressources et les inégalités d'exposition. La première fait appel aux ressources primaires, à savoir l'eau, l'électricité, le chauffage, les sanitaires et un système de ramassage des déchets. L'accès à ces ressources a été analysé au cours de cet écrit en en priorisant parfois certaines dont l'accès à l'eau, faisant appel à un corpus juridique précis. L'accès aux ressources a d'ailleurs souvent été désigné comme la sécurisation des conditions de vie dignes.

Nous avons pu constater que la stabilisation des conditions de vie est une thématique omniprésente dans les discours des acteurs. La DIHAL communique grandement à ce sujet et publie des guides diversifiés - sur la plateforme *Résorption Bidonvilles* - à destination des acteurs locaux. Le corps associatif se montre conscient de ces problèmes et les associations comme Solidarités International travaillent directement à les résoudre. Les inégalités d'accès sont donc - théoriquement - nationalement considérées mais la lutte contre celles-ci varie d'un territoire à l'autre. La tenue des engagements de la DIHAL et la stabilisation des conditions de vie dépendent des acteurs locaux (EPCI et préfecture). De ce fait, nous observons des territoires peu volontaristes qui, au-delà de ne pas porter de plan de résorption, n'assurent pas la

---

<sup>305</sup> Citation *verbatim* de l'enquête 9.

stabilisation des conditions de vie relevant de leur compétence. L'étude du cas de la MEL illustre ce cas de figure. La volonté des territoires n'est pas figée, elle peut changer à l'arrivée d'un nouveau préfet par exemple.

### *L'inégalité environnementale d'exposition*

Les inégalités d'exposition ont été traitées en parallèle de l'étude des pollutions propres au territoire national et à celui de la MEL. Nous avons pu constater la répartition des pollutions industrielles et de la pollution atmosphérique autour des grandes villes françaises, dont la métropole lilloise. Nous avons également souligné les pollutions potentielles (métaux lourds, amiante, particules fines) que contiennent les interstices de la ville, lieux d'implantation du bidonville. De fait, nous avons pu accorder une vulnérabilité d'exposition à la valeur intrinsèque du bidonville, ce qui confirme notre première hypothèse.

Néanmoins, les inégalités d'expositions ne sont pas réellement considérées par les acteurs du suivi et de la résorption des bidonvilles. Elles apparaissent comme un impensé. Nous pouvons souligner que même les sociologues français, spécialistes de la question, ne s'approprient pas la question des inégalités d'exposition<sup>306</sup>.

Contrairement à ce que nos hypothèses avançaient, ce n'est pas de l'ignorance si les pollutions ne sont pas le centre des préoccupations. L'accès aux ressources prend une grande place puisque c'est le premier critère de stabilisation sociale. Par conséquent, les inégalités d'exposition se font oublier. Ceci peut se justifier par l'urgence sociale régnant au sein du bidonville. Ce contexte hiérarchise le plaidoyer des associations et le focalise sur la sécurisation des conditions de vie. De plus, alerter sur la nocivité de l'exposition à certains types de polluants pourrait mener à une expulsion. Cette issue demeure une crainte partagée par tous les acteurs associatifs.

Pour rappel, il existe bel et bien une problématique de santé environnementale au sein du bidonville<sup>307</sup>. Les habitants ont une espérance de vie inférieure de 20 ans au reste de la population française et nous pouvons parler de vieillissement à partir de 50 ans car ils présentent les mêmes pathologies que les seniors de 70-75 ans<sup>308</sup>. Il est donc important de considérer ces différences factuelles et c'est ce que fait l'ONG Médecins du Monde. Elle lie systématiquement

---

<sup>306</sup> Récit des enquêtés 1, 6 et 7.

<sup>307</sup> Récit de l'enquêté 9.

<sup>308</sup> Récit de l'enquêté 9.

l'état de santé des habitants des bidonvilles avec l'état de leur environnement pour alerter sur la notion de santé environnementale. Cette ONG est donc la plus à même de considérer et d'agir contre les inégalités environnementales de tous types.

Au sujet des pouvoirs publics, nous pourrions condamner leur silence concernant l'exposition aux pollutions dans les bidonvilles mais il conviendrait d'élargir le contexte. Avant d'exiger la considération des inégalités environnementales des bidonvilles, regardons si elles le sont pour le reste de la population. Les plans nationaux santé environnement<sup>309</sup>, santé publique France<sup>310</sup> et France stratégie<sup>311</sup> se sont saisis de cette notion à travers diverses publications. Cependant, cette préoccupation ne semble pas avoir pénétré le débat public ni fait l'objet de mesures (hors PNSE) prouvant la considération de l'État envers les populations vulnérables aux expositions. Le bidonville n'y fait donc pas exception.

### *La résorption des bidonvilles*

Nous avons distingué ici les plans de résorption guidés par une volonté politique et les pratiques de résorption menées quotidiennement par les associations de terrains pour favoriser l'insertion sociale. Cette distinction a permis de ne pas réduire le propos au cadre de la résorption. En effet, tous les territoires ne sont pas dotés d'un plan détaillé et volontariste pour permettre la résorption digne des bidonvilles. Se focaliser uniquement sur ces exceptions aurait effacé les pratiques associatives ayant lieu hors d'un plan politique. De plus, l'enquête 6 affirmait ne jamais avoir entendu parler de résorption planifiée et réussie. Nous avons donc à considérer cette réalité.

Une autre réalité a collé notre écrit sans pour autant en être le cœur : l'expulsion. Décrite comme une « machine à briser »<sup>312</sup>, l'expulsion demeure une grande partie du quotidien des habitants des bidonvilles. De fait, sauf si l'expulsion a une motivation sanitaire avérée, expulser va à l'encontre directe de la considération des inégalités d'accès aux ressources. Elle rompt par exemple l'accès à l'eau si accès il y avait. L'expulsion marque une véritable rupture dans

---

<sup>309</sup> *Le plan national santé environnement (PNSE)*. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>310</sup> *Santé environnementale : une priorité de santé publique*. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-environnementale-une-priorite-de-sante-publique> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>311</sup> VIENNOT, Julien Fosse, Mathilde. *Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ?* En ligne : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/inegalites-environnementales-sociales-se-superposent> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>312</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Résorber dignement les bidonvilles, Vite une loi*, 2022, p.34.

l'accompagnement social, médical et scolaire. Tant que les dynamiques d'expulsions ne cesseront pas, la lutte contre les inégalités environnementales ne pourra pas être un sujet d'action.

### *L'avenir du bidonville*

En introduction, nous avons abordé l'idée de bidonvilisation du monde. D'après l'enquête 1, étendre cette idée au contexte français n'est pas pertinent. Selon lui, la France possède un arsenal de politiques publiques et un corps associatif riche empêchant une quelconque bidonvilisation. De fait, en ce qui concerne les bidonvilles Roms, la population est assez stable<sup>313</sup>. Néanmoins, il existe d'autres populations migrantes vivant en bidonville sur le territoire, majoritairement originaires de pays africains. À noter que la formation d'un bidonville peut s'expliquer par une forme de saturation urbaine<sup>314</sup> qui peut s'incarner par une migration – exemple de l'exode rurale africaine<sup>315</sup>. Tous les types de populations sont susceptibles de migrer par vague, ce qui rend ce phénomène et l'avenir des bidonvilles peu prévisibles.

Pour autant, nous nous permettons une mise en perspective de l'avenir du bidonville français avec les migrations climatiques supposées. Il est aujourd'hui impossible de prédire précisément l'ampleur des déplacements de populations ni même leur destination. Cependant, des migrations sont à prévoir même si elles proviennent de régions limitrophes<sup>316</sup>. La montée des eaux par exemple, n'épargnera pas le nord de l'Europe<sup>317</sup>, dont le nord de la France. Le nombre de catastrophes naturelles augmente à cause du réchauffement climatique<sup>318</sup> et ces événements peuvent entraîner des déplacements. En tout point, les conséquences climatiques risquent de

---

<sup>313</sup> Récit de l'enquête 9.

<sup>314</sup> DAMON, Julien. *Un monde de bidonvilles: migrations et urbanisme informel*. Paris : Seuil, 2017. 113 p.

<sup>315</sup> SALENSON, Irène. *Les villes africaines vont-elles exploser ?* 2020. En ligne : <http://theconversation.com/les-villes-africaines-vont-elles-exploser-130581> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>316</sup> MERENNE-SCHOUMAKER, Bernadette. *Les migrations environnementales : un nouvel objet d'enseignement*. 2020. En ligne : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/migrations-environnementales> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>317</sup> *Montée des eaux : à quoi ressemblera la France en 2050 ?* En ligne : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/actualites/veille/montee-des-eaux-quoi-ressemblera-la-france-en-2050> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>318</sup> INTER, La rédaction numérique de France. *Les catastrophes naturelles ont doublé en 20 ans sous l'effet du réchauffement climatique*. 2020. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/les-catastrophes-naturelles-ont-double-en-20-ans-sous-l-effet-du-rechauffement-climatique-5383096> [consulté le 13 mai 2024].

modifier la répartition des populations sur la surface du globe<sup>319</sup>. Nous ne verrons donc pas disparaître la forme d’habitat précaire qu’est le bidonville de sitôt.

En ce qui concerne plus généralement le cas des bidonvilles français, l’enquête 3 est claire : « je pense que la crise est plutôt devant nous que derrière nous »<sup>320</sup>.

### *Angle mort et critique*

Le premier angle mort de ce travail est le choix du cadre. Nous avons choisi de considérer les bidonvilles au sens de la DIHAL. En d’autres termes, nous avons exclu les campements illicites non Roms. Pourtant, à nouveau, les Roms ne sont pas la seule population à vivre en condition d’habitat précaire et de bidonville en France. Nous avons donc volontairement occulté une grande partie de ce que sont les bidonvilles français<sup>321</sup>.

Le cadre métropolitain oublie les territoires d’Outre-Mer dont le territoire de Mayotte où l’actualité s’inscrit parfaitement dans cet écrit. En effet, en mars 2024, une épidémie de choléra éclate à Mayotte<sup>322</sup>. L’île de l’océan Indien abrite les plus grands bidonvilles français<sup>323</sup>. Le choléra est une maladie liée à la contamination de l’eau<sup>324</sup>. Le bidonville est donc un catalyseur de cette maladie lorsque l’accès à l’eau propre et potable n’est pas stable. C’est d’ailleurs ce que nous rapportait l’enquête 6 à propos d’une épidémie de choléra dans un bidonville marseillais.

Le second angle mort est la question de l’ethnie. Nous l’avons volontairement omise et avons donc contourné la notion de discrimination voire de racisme environnemental. Ce choix a été fait dans un souci de synthèse, ce travail ne pouvant pas s’avérer totalement exhaustif. Pour autant, il est fondamental d’aborder cette question. Selon l’enquête 3, il existe deux freins à la résorption : la volonté politique et la stigmatisation. Si nous avons pu aborder la question de la volonté politique dans le développement, nous parlons ici de la stigmatisation.

---

<sup>319</sup> MERENNE-SCHOUMAKER, Bernadette. *Les migrations environnementales : un nouvel objet d’enseignement*. 2020. En ligne : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/migrations-environnementales> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>320</sup> Citation verbatim de l’enquête 3.

<sup>321</sup> *Calais : quelles conditions pour les personnes migrantes ?* En ligne : <https://www.lacimade.org/calais-queelles-conditions-pour-les-personnes-migrantes/> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>322</sup> « Choléra : Mayotte se prépare à devoir faire face à une épidémie », *Le Monde.fr*. 26 avril 2024. En ligne : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/04/26/cholera-mayotte-se-prepare-a-devoir-faire-face-a-une-epidemie\\_6230159\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/04/26/cholera-mayotte-se-prepare-a-devoir-faire-face-a-une-epidemie_6230159_3244.html) [consulté le 13 mai 2024].

<sup>323</sup> *À Mayotte, on abrite les plus grands bidonvilles de France*. 2023. 52:56. En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=59P\\_H2KyS7Y](https://www.youtube.com/watch?v=59P_H2KyS7Y) [consulté le 13 mai 2024].

<sup>324</sup> *Choléra*. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-infectieuses-d-origine-alimentaire/cholera> [consulté le 13 mai 2024].

« L'intégration des Roms n'est pas perçue comme une nécessité absolue par l'opinion publique »<sup>325</sup>, la raison étant l'anti-tsiganisme. Cette forme de discrimination se définit comme du racisme anti-Roms et fait l'objet d'un plan de lutte du gouvernement<sup>326</sup> mais également de CNDH Romeurope<sup>327</sup>. Elle est également reconnue dans la littérature<sup>328</sup>. Souligner cette discrimination permet de lier ce travail à la notion de racisme environnemental.

Le racisme environnemental est défini comme une inégalité environnementale ciblant les populations d'une certaine race ou ethnie<sup>329</sup>. Cette notion est née aux États-Unis avec les études sur le lien entre la race et la proximité avec les déchets toxiques. Dans ce mémoire, nous aurions pu mener une enquête pour questionner le lien entre les inégalités environnementales des bidonvilles avec l'appartenance Roms des habitants. Dans une autre perspective, nous aurions pu étudier le lien entre résorption peu volontariste et l'ethnicité des habitants des bidonvilles.

Ces notions ouvrent notre sujet et confirment sa complexité.

---

<sup>325</sup> Citation *verbatim* de l'enquête 9.

<sup>326</sup> *Antitsiganisme : comprendre pour nommer et agir*. En ligne : <https://www.info.gouv.fr/actualite/antitsiganisme-comprendre-pour-nommer-et-agir> [consulté le 13 mai 2024].

<sup>327</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Résorber dignement les bidonvilles, Vite une loi*, 2022, p.57.

<sup>328</sup> LIEGEOIS, Jean-Pierre. « Les Roms au cœur de l'Europe: », *Le Courrier des pays de l'Est*. 1 novembre 2005, n° 1052 n° 6. p. 19-29.

<sup>329</sup> KEUCHEYAN, Razmig. « La lutte des classes dans la nature: Classe, race et environnement en perspective historique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*. 1 janvier 2016 n° 130. p. 91-104.

## ANNEXES :

### Annexe 1 : Tableau récapitulatif des enquêtés

*Tous les enquêtés sont genrés au masculin par souci d'anonymat.*

<b>Enquêté 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Docteur en sociologie, spécialisé de la question du bidonville,</li><li>- Secteur Metz-Nancy</li><li>- Aujourd'hui, salarié de la fonction publique territoriale</li></ul>	Rencontre visio-conférence le 6 février 2024
<b>Enquêté 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Membre d'une association</li><li>- Secteur MEL</li></ul>	Rencontre présentielle le 16 février 2024
<b>Enquêté 3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Salarié d'une association</li><li>- Secteur MEL</li></ul>	Rencontre présentielle le 16 février 2024
<b>Enquêté 4</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Membre de l'association Extinction Rébellion,</li><li>- Témoin du cas de la Friche St Sauveur</li></ul>	Appel téléphonique le 25 février 2024
<b>Enquêté 5</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Délégué territorial, secteur Metz-Nancy</li></ul>	Rencontre visio-conférence le 27 février 2024
<b>Enquêté 6</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Docteur en sociologie, spécialisé de la question du bidonville,</li><li>- Secteur Marseille</li></ul>	Rencontre visio-conférence le 21 février 2024
<b>Enquêté 7</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Docteur et chercheur en sociologie, spécialisé de la question du bidonville,</li><li>- Secteur Montpellier</li></ul>	Rencontre visio-conférence le 27 février 2024
<b>Enquêté 8</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ancien salarié de Médecin du Monde</li><li>- Secteur Marseille</li></ul>	Rencontre visio-conférence le 11 mars 2024
<b>Enquêté 9</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Salarié d'une association</li><li>- Secteur MEL</li></ul>	Rencontre visio-conférence le 13 mars 2024
<b>Enquêté 10</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Salarié d'une association</li><li>- Secteur MEL</li></ul>	Rencontre visio-conférence le 2 mai 2024

Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des données de résorption par villes étudiées

Ville	Metz <sup>330</sup>
Nombre d'habitants de la ville	120 000
Nombre d'habitants estimés dans le bidonville	54 en 2016 / 22 en 2019
Acteurs publics	CCAS, Ville de Metz, Etat
Acteurs privés (associatif)	Fondation l'Abbé Pierre, SNCF (pour le terrain), l'association Trajectoires, l'association Quatorze, Amitiés tziganes.
Type de population (âge, genre, ethnie, handicap)	Des familles, une vingtaine, origine roumaine
Calendrier	Un plan de 3 ans
Convention	MOUS Maitrise d'œuvre urbaine et sociale
Budget estimé	100 000 € (Financement de l'Etat mais aussi de la Fondation l'Abbé Pierre)
Actualité/conclusion	Rapport de l'Université de Lorraine inaccessible  <b>Bilan : 88% de résorption → 15 ménages sur 18<sup>331</sup></b>
Autres	Association Quatorze : association d'architecte du social et du durable <sup>332</sup>  L'association Trajectoires : aide aux acteurs publics et associatifs, mise en place de solutions pour l'intégration des populations migrantes en difficulté.

Ville	Nantes et son agglomération (Nantes Métropole) <sup>333</sup>
Nombre d'habitants de la ville	300 000
Nombre d'habitants estimés dans les bidonvilles	~2000 en 2019, majoritairement des familles d'origines Rom
Nombres de bidonville	~40
Acteurs publics	Etat, CA Nantes Métropole : Ville de Nantes + 24 communes
Acteurs privés (associatif)	Association Saint Benoit Labre Solidarités international
Type de population (âge, genre, ethnie, handicap)	Des familles, origine roumaine

<sup>330</sup> DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *L'accompagnement sur un bidonville en vue de sa résorption, le site Louis Le Debonnaire à Metz*, juillet 2019, 3p.

<sup>331</sup> DAUBEUF Jean-Baptiste, STEBE Jean-Marc, *Quel devenir pour un bidonville en résorption sur site ?* Urbanisme n°417, 2020, 4p.

<sup>332</sup> *Quatorze, WeCo Metz Platz by Association Quatorze - Issuu*. 2016. En ligne : [https://issuu.com/associationquatorze/docs/weco\\_metz\\_platz\\_by\\_quatorze](https://issuu.com/associationquatorze/docs/weco_metz_platz_by_quatorze) [consulté le 30 avril 2024].

<sup>333</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

Calendrier	3 ans
Convention	MOUS
Budget estimé	4 millions
Actualité/conclusion	Non satisfaisant, <b>résorption instable</b>

<b>Ville</b>	<b>Rezé (commune de Nantes Métropole plus volontariste)<sup>334</sup></b>
Nombre d'habitants de la ville	43 000
Nombre d'habitants estimés dans les bidonvilles	Plusieurs dizaines de famille
Nombre de bidonville	2
Acteurs publics	Mairie de Rezé, Nantes Métropole
Acteurs privés (associatif)	Comige (comité migrant européen)
Type de population (âge, genre, ethnie, handicap)	Des familles, origine roumaine
Calendrier	2 ans
Convention	MOUS de Nantes Métropole pour bénéficier de l'accompagnement social
Budget estimé	300 000 € engagé par la mairie et 2 terrains provisoires
Principe innovant	Conférences citoyennes pour initier le projet, 23 habitants + différents partis politiques dont opposition. Charte avec les habitants des bidonvilles
Actualité/conclusion	L'été 2023, la ville a été sollicité en urgence pour accueillir 35 nouvelles familles et a mis à disposition un nouveau terrain. Résorption relancée.

<b>Ville</b>	<b>Bordeaux<sup>335</sup></b>
Nombre d'habitants de la ville	260 000
Nombre d'habitants estimés dans les bidonvilles	+ de 2000 rien que dans celui de Bordeaux même <sup>336</sup>
Nombre de bidonville	3-4
Acteurs publics	Mairie de Bordeaux, Etat, Bordeaux Métropole
Acteurs privés (associatif)	Pas de mention explicite

<sup>334</sup> AMIOTTE, Sylvain. *Bidonvilles roms : près de Nantes, la Ville de Rezé garde le cap mais se sent un peu seule*. 2023. En ligne : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/bidonvilles-roms-pres-de-nantes-la-ville-de-reze-garde-le-cap-mais-se-sent-un-peu-seule-936d5486-6141-11ee-a34c-eb9c49c0487f> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>335</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

<sup>336</sup> « Ici, nous sommes 2 000 » : comment ce bidonville est né en quelques semaines aux portes de Bordeaux. 2023. En ligne : <https://www.sudouest.fr/economie/social/ici-nous-sommes-2-000-comment-un-bidonville-champignon-a-pousse-en-pleine-agglomeration-de-bordeaux-15388988.php> [consulté le 30 avril 2024].

Type de population (âge, genre, ethnie, handicap)	Des familles, origine roumaine /bulgare
Calendrier	4 ans
Convention	MOUS
Budget estimé	3-4 Espace Temporaire d'Insertion prévus <sup>337</sup> , 1 700 000€ juste pour l'ETI de bordeaux
Actualité/conclusion	L'été 2023, lourdes <b>expulsions</b> à Bordeaux <sup>338</sup> , toujours le cas en 2024 <sup>339</sup> .

<b>Ville</b>	<b>Montpellier – quartier de Celleneuve<sup>340</sup></b>
Nombre d'habitants de la ville	280 000
Nombre d'habitants estimés dans les bidonvilles	150-200
Nombre de bidonville	1
Acteurs publics	Mairie de Montpellier, Préfecture, DDCCS, Education nationale (médiation scolaire)
Acteurs privés (associatif)	Cimade 34 = association pour l'aide au réfugié Fondation l'Abbé Pierre AREA= association recherche éducation action 2 choses lunes = pour le logement d'urgence
Type de population (âge, genre, ethnie, handicap)	Des familles, origine roumaine /bulgare
Calendrier	5 ans
Convention	Pas de mention explicite
Budget estimé	Pas de mention explicite
Principe innovant	Création d'un groupe de travail « résorption » qui comprends tous les acteurs d'insertion. Deux dispositifs d'insertion : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de Logement d'abord pour les ménages solvables.</li> <li>- Village de transition sur un terrain appartenant à la métropole.</li> </ul>

<sup>337</sup> Les espaces temporaires d'insertion (ETI) | Bordeaux Métropole. 2024. En ligne : <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/metropole-solidaire/espaces-temporaires-dinsertion-eti> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>338</sup> A Bordeaux, l'évacuation sans fin des bidonvilles de précaires de la vigne. 2023. En ligne : [https://www.lepoint.fr/societe/a-bordeaux-l-evacuation-sans-fin-des-bidonvilles-de-precaires-de-la-vigne-06-05-2023-2519122\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/a-bordeaux-l-evacuation-sans-fin-des-bidonvilles-de-precaires-de-la-vigne-06-05-2023-2519122_23.php) [consulté le 30 avril 2024].

<sup>339</sup> « On en a marre d'être expulsés » : un des bidonvilles de Bordeaux-Lac évacué. 2024. En ligne : <https://www.sudouest.fr/societe/logement/bidonvilles-a-bordeaux/on-ne-sait-plus-ou-aller-un-des-bidonvilles-de-bordeaux-lac-doit-etre-evacue-ce-jeudi-19119805.php> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>340</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

Actualité/conclusion	Il n'y a a priori pas eu d'appel d'air après l'annonce de l'insertion = stabilité de la population <b>Expulsions</b> en 2021 mais plutôt <b>bonne stratégie de résorption</b> . <sup>341</sup>
Autres	Un recensement de la population du bidonville a été fait en 2017, donc l'insertion exclue ceux qui sont arrivés après cette date.

Ville	Villeurbanne <sup>342</sup>
Nombre d'habitants de la ville	150 000
Nombre d'habitants estimés dans les bidonvilles	400
Nombre de bidonville	3
Acteurs publics	Préfecture du Rhône, mairie de Villeurbanne, Lyon métropole
Acteurs privés (associatif)	Alpil = action pour l'insertion par le logement
Type de population (âge, genre, ethnie, handicap)	Des familles, origine roumaine
Calendrier	Pas de mention explicite
Convention	Application de la stratégie Logement d'abord Programme I2E = insertion par l'emploi et l'école
Budget estimé	Pas de mention explicite
Actualité/conclusion	Rapport 2022 de l'Alpil, aucune famille n'est retournée en squats ou bidonvilles donc <b>résorption réussie</b> . <sup>343</sup>

<sup>341</sup> A Montpellier, une feuille de route pour résorber tous les bidonvilles. 2023. En ligne : <https://www.20minutes.fr/societe/4039342-20230601-montpellier-ville-etat-fondation-abbe-pierre-main-main-resorber-bidonvilles> [consulté le 30 avril 2024].

<sup>342</sup> COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

<sup>343</sup> ACTION POUR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (ALPIL), *Rapport d'activité 2022, Sortir du bidonville par l'accès au logement*, 2022, 18p.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

### Actes juridiques :

*Loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.*

*Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.*

*Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.*

*Décret n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine.*

### Articles de journal :

« La pollution de l'air extérieur est "cancérogène", selon l'OMS », *Le Monde.fr*. 17 octobre 2013 . En ligne : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/17/la-pollution-de-l-air-exterieur-est-cancerigene-pour-l-oms\\_3497663\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/17/la-pollution-de-l-air-exterieur-est-cancerigene-pour-l-oms_3497663_3244.html) [consulté le 23 avril 2024].

« Pollution : Lille étouffé sous les particules fines », *Le Monde.fr*. 11 janvier 2019 . En ligne : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/11/lille-etouffe-sous-les-particules-fines\\_5407575\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/11/lille-etouffe-sous-les-particules-fines_5407575_3244.html) [consulté le 7 mai 2024].

« Choléra : Mayotte se prépare à devoir faire face à une épidémie », *Le Monde.fr*. 26 avril 2024 . En ligne : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/04/26/cholera-mayotte-se-prepare-a-devoir-faire-face-a-une-epidemie\\_6230159\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/04/26/cholera-mayotte-se-prepare-a-devoir-faire-face-a-une-epidemie_6230159_3244.html) [consulté le 13 mai 2024].

« L'épidémie de choléra à Mayotte « est sous contrôle » , affirme le ministre de la santé », *Le Monde.fr*. 10 mai 2024 . En ligne : [https://www.lemonde.fr/sante/article/2024/05/10/a-mayotte-65-cas-de-cholera-ont-ete-recenses-et-3-700-personnes-vaccinees-affirme-le-ministre-de-la-sante\\_6232462\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/article/2024/05/10/a-mayotte-65-cas-de-cholera-ont-ete-recenses-et-3-700-personnes-vaccinees-affirme-le-ministre-de-la-sante_6232462_1651302.html) [consulté le 13 mai 2024].

### Articles de revue :

AGUILERA, Thomas et Tommaso VITALE. « Bidonvilles en Europe, la politique de l'absurde », *Revue Projet*. 2015, vol.348 n° 5. p. 68-75.

ALLUIN, Bernard et Christian LEROY. « Lille en vers et en prose: Petite anthologie », *Nord'*. 17 juin 2020, N° 75 n° 1. p. 29-64.

BOURGOIS, Louis. « Urgence sociale et catégorisation des publics : les « roms migrants » sont-ils des « sans-abri » comme les autres ? », *Rhizome*. 17 avril 2019, N° 71 n° 1. p. 42-50.

DAVIS, Mike. « La planète bidonville : involution urbaine et prolétariat informel »;, *Mouvements*. 1 mai 2005, n° 39-40 n° 3. p. 9-24.

DOBSON, Andrew, Luc SEMAL, Mathilde SZUBA, et al. « Andrew Dobson: trajectories of green political theory Interview by Luc Semal, Mathilde Szuba and Olivier Petit », *Natures Sciences Sociétés*. avril 2014, vol.22 n° 2. p. 132-141.

EINHORN, Lou, Maud RIVIERE, Marielle CHAPPUIS, et al. « Proposer une réponse en santé mentale et soutien psychosocial aux exilés en contexte de crise. L'expérience de Médecins du Monde en Calais (2015-2017) », *Revue européenne des migrations internationales*. 1 octobre 2018, vol.34 n° 2-3. p. 187-203.

EMELIANOFF, Cyria. « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel », *Ecologie & politique*. 2008, N°35 n° 1. P. 19-31.

ESPEJO ZEBALLOS, Stephanie et Marc DUMONT. « Du platz au logement : l'expérimentation discrète d'une politique publique métropolitaine d'hébergement de migrants roms à Lille (2011-2021) », *Géocarrefour*. 31 décembre 2023, vol.97 n° 2.

GILLIOT, Élodie, Nicolas CHAMBON, et Léa AUBRY. « « Logement d'abord » : présupposer une égalité dans la capacité à habiter pour lutter contre les inégalités dans l'accès au logement et le sans-abrisme », *Lien social et Politiques*. 2021 n° 87. p. 212-232.

INTERMEDES ROBINSON. « Le bidonville : entre résistance et résilience »;, *Spécificités*. 15 avril 2021, n° 15 n° 1. p. 57-57.

KEUCHEYAN, Razmig. « La lutte des classes dans la nature: Classe, race et environnement en perspective historique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*. 1 janvier 2016 n° 130. p. 91-104.

LAMARTINE, Eliette De. « Le suivi et l'évaluation de politiques publiques territorialisées-Le cas de la résorption des bidonvilles ».

LAURENT, Éloi. « La social-écologie : une perspective théorique et empirique »;, *Revue française des affaires sociales*. 14 avril 2015 n° 1. p. 125-143.

LAURENT, Éloi. « Reconnaître, en France, l'inégalité et la justice environnementales: », *Actuel Marx*. 9 mars 2017, n° 61 n° 1. p. 64-78.

LAURIAN, Lucie et Richard FUNDERBURG. « Environmental justice in France? A spatio-temporal analysis of incinerator location », *Journal of Environmental Planning and Management*. mars 2014, vol.57 n° 3. p. 424-446.

LIEGEOIS, Jean-Pierre. « Les Roms au cœur de l'Europe: », *Le Courrier des pays de l'Est*. 1 novembre 2005, n° 1052 n° 6. p. 19-29.

LÖWY, Michael et Jérôme GLEIZES. « Ecologie politique et écosocialisme : au croisement de deux pensées »;, *EcoRev'*. 31 juillet 2015, N° 42 n° 1. p. 20-29.

MATHIEU, Sylvain. « La stratégie « logement d'abord » : », *Constructif*. 16 juin 2022, N° 62 n° 2. p. 71-75.

PETONNET, Colette. « Des cabanes quand même, encore et toujours », *Techniques & culture*. 5 septembre 2011 n° 56. p. 194-199.

SENE, Abdourahmane Mbade. « L'urbanisation de l'Afrique : davantage de bidonvilles ou des villes intelligentes ? », *Population & Avenir*. 2018, vol.739 n° 4. p. 14-16.

VULBEAU, Janoé. « En finir avec les bidonvilles... », *Histoire urbaine*. 2016, vol.47 n° 3. p. 185-188.

#### Billets de blog :

« Cadmium et effets sur la santé • Cancer Environnement », Blog *Cancer Environnement*. En ligne : <https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/cadmium-et-ses-composes/> [consulté le 7 mai 2024].

« Communiqué de presse : Les associations s'inquiètent de la reprise des expulsions de bidonvilles dans l'agglomération lilloise », Blog *CNDH ROMEUROPE*. 2024. En ligne : <https://www.romeurope.org/communiquede-presse-les-associations-sinquietent-de-la-reprise-des-expulsions-de-bidonvilles-dans-lagglomeration-lilloise/> [consulté le 8 mai 2024].

« DécouVerte Lille Sud, une évocation de l'urbanisme des années 30 à nos jours - ». 2017. En ligne : <https://lille.eelv.fr/2017/10/decouverte-lille-sud-une-evocation-de-lurbanisme-des-annees-30-a-nos-jours/> [consulté le 6 mai 2024].

« Mission France - Covid-19 - SOLIDARITES INTERNATIONAL », Blog *SOLIDARITÉS INTERNATIONALE*. En ligne : <https://www.solidarites.org/fr/missions/france/> [consulté le 3 mai 2024].

« Nickel et ses composés et effets sur la santé • Cancer Environnement », Blog *Cancer Environnement*. En ligne : <https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/nickel-et-ses-composes/> [consulté le 7 mai 2024].

« Nos actions | Alternatiba ». 2022. En ligne : <https://alternatiba.eu/nos-actions/> [consulté le 4 mai 2024].

« Pollution de l'air et santé : quels liens et quels effets ? », Blog *Institut Pasteur de Lille*. En ligne : <https://pasteur-lille.fr/actualites/dossiers/pollution-atmospherique-sante/> [consulté le 7 mai 2024].

### Livres et chapitres de livres :

ACKER, William. *Où sont « les gens du voyage » ? inventaire critique des aires d'accueil*. Rennes : Éditions du Commun, 2021.

ACKER, William. « Aires d'accueil des gens du voyage : un racisme environnemental ? » *Écologies*. Paris : La Découverte, 2023, p. 341-348. En ligne : <https://www.cairn.info/ecologies--9782348076886-p-341.htm> [consulté le 22 février 2024].

BLANC-CHALEARD, Marie-Claude. *En finir avec les bidonvilles: immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2016.

COURNIL, Christel. « Migrants environnementaux. Circulation des normes et réseaux d'acteurs de la gouvernance » *Mobilité humaine et environnement*. Versailles : Éditions Quæ, 2015, p. 13-30. En ligne : <https://www.cairn.info/mobilite-humaine-et-environnement--9782759223312-p-13.htm> [consulté le 7 novembre 2023].

DAMON, Julien. *Un monde de bidonvilles: migrations et urbanisme informel*. Paris : Seuil, 2017. 113 p.

DAUBEUF, Jean-Baptiste, Hervé MARCHAL, et Thibaut BESOZZI. *Idées reçues sur les bidonvilles en France*. Paris : Le Cavalier bleu éditions, 2017. 126 p.

DAVIS, Mike et Jacques MAILHOS. *Le pire des mondes possibles: de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : la Découverte, 2007.

DELDREVE, Valérie. « Inégalités environnementales » : *Écologies*. [s.l.] : La Découverte, 2022, p. 349-355. En ligne : <https://www.cairn.info/ecologies-2023--9782348076886-page-349.htm?ref=doi> [consulté le 12 avril 2024].

GRANOTIER, Bernard. *La planète des bidonvilles: perspectives de l'explosion urbaine dans le Tiers monde*. Paris : Seuil, 1980. 381 p.

INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE. *Climate Change 2021 – The Physical Science Basis: Working Group I Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. 1<sup>re</sup> éd. [s.l.] : Cambridge University Press, 2023. En ligne : <https://www.cambridge.org/core/product/identifier/9781009157896/type/book> [consulté le 20 avril 2024].

KAUFMANN, Jean-Claude et François de SINGLY. *L'entretien compréhensif*. 3e éd. Paris : A. Colin, 2011.

L'INTERIEUR, INT Ministère de, Ministère des Affaires sociales et de la SANTE, Ministère de l'Égalité des territoires et du LOGEMENT, et al. *Circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations des campements illicites*. [s.l.] : [s.n.], 2012. 7 p. p.

LAURENT, Éloi. *Social écologie*. Paris : Flammarion, 2011. 229 p.

MAERTENS, Lucile. « Les pauvres à la merci des dégradations environnementales »: *Un monde d'inégalités*. [s.l.] : La Découverte, 2017, p. 185-196. En ligne : <https://www.cairn.info/un-monde-d-inegalites-2017--9782707197054-page-185.htm?ref=doi> [consulté le 13 novembre 2023].

PAQUOT, Thierry. *Les bidonvilles*. Paris : la Découverte, 2022.

WITTER, Louis. *La battue: l'État, la police et les étrangers*. Paris : Éditions du Seuil, 2023.

#### Pages web :

AMIOTTE, Sylvain. *Bidonvilles roms : près de Nantes, la Ville de Rezé garde le cap mais se sent un peu seule*. 2023. En ligne : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/bidonvilles-roms-pres-de-nantes-la-ville-de-reze-garde-le-cap-mais-se-sent-un-peu-seule-936d5486-6141-11ee-a34c-eb9c49c0487f> [consulté le 30 avril 2024].

ANONYME. *Ecosocialisme ou Ecologie Sociale?* 2011. En ligne : <https://www.barricade.be/publications/analyses-etudes/ecosocialisme-ou-ecologie-sociale> [consulté le 9 avril 2024].

B, S. *Lille et son agglomération, championnes de France de la pollution de l'air aux particules*. 2023. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/1349559/article/2023-07-06/lille-et-son-agglomeration-championnes-de-france-de-la-pollution-de-l-air-aux> [consulté le 7 mai 2024].

DELCROIX, Matthieu. *Lille: ciblée pour son insuffisante production de logements sociaux, la MEL promet de réagir*. 2022. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/1260844/article/2022-11-30/lille-ciblee-pour-son-insuffisante-production-de-logements-sociaux-la-mel-promet> [consulté le 8 mai 2024].

DESMICHELLE, Stéphane. *Pollution : l'impact sur la santé, région par région*. 2016. En ligne : [https://www.sciencesetavenir.fr/sante/pollution-l-impact-sur-la-sante-region-par-region\\_30698](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/pollution-l-impact-sur-la-sante-region-par-region_30698) [consulté le 22 avril 2024].

FONTANA, Ettore. *Lille : La « Zone » des Dondaines*. En ligne : <https://labrique.net/index.php/thematiques/histoires-du-bocal/93-lille-la-zone-des-dondaines> [consulté le 6 mai 2024].

FREYNET, Audrey. *Exclusif : la carte des sols pollués de la métropole de Lille*. 2019. En ligne : <https://www.mediacites.fr/enquete/lille/2019/01/11/exclusif-la-carte-des-sols-pollues-de-la-metropole-de-lille/> [consulté le 1 février 2024].

INTER, La rédaction numérique de France. *Les catastrophes naturelles ont doublé en 20 ans sous l'effet du réchauffement climatique*. 2020. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/les-catastrophes-naturelles-ont-double-en-20-ans-sous-l-effet-du-rechauffement-climatique-5383096> [consulté le 13 mai 2024].

JACQUIN, Gala. *Montpellier : le village de transition de la Rauze n'est plus*. 2024. En ligne : <https://www.lejournaltoulousain.fr/occitanie/herault/montpellier/montpellier-village-transition-rauze-260937/> [consulté le 30 avril 2024].

LAROUSSE, Éditions. *bidonville* - *LAROUSSE*. En ligne : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/bidonville/26790> [consulté le 6 février 2024a].

LAROUSSE, Éditions. *Définitions : interstice* - *Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/interstice/43864> [consulté le 23 avril 2024b].

LAROUSSE, Éditions. *Définitions : résorber* - *Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9sorber/68662> [consulté le 30 avril 2024c].

LAUREDUBUC. *22 questions pour mieux comprendre la précarité en eau et y apporter des solutions*. 2024. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/22-questions-pour-mieux-comprendre-la-précarité-en-eau-et-y-apporter-des-solutions-une-foire-aux-q> [consulté le 3 mai 2024].

LAUREDUBUC. *Les recommandations en matière de prévention et gestion des vagues de chaleur*. 2023. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/les-recommandations-en-matière-de-prévention-et-gestion-des-vagues-de-chaleur> [consulté le 3 mai 2024].

MAES, Antoine. *Bidonvilles de Roms: la résorption au point mort*. 2022. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/1182173/article/2022-05-19/bidonvilles-de-roms-la-resorption-au-point-mort> [consulté le 2 mai 2024].

MARTIN-DARRAS, Salomé. *[Fiche repère] Sécuriser les conditions de vie et prévenir les risques dans un bidonville : 5 questions fréquentes*. 2024a. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/fiche-repère-sécuriser-les-conditions-de-vie-et-prévenir-les-risques-dans-un-bidonville-5-questi> [consulté le 3 mai 2024].

MARTIN-DARRAS, Salomé. *[Fiche repère] Création d'un espace temporaire d'accueil ou d'insertion en sortie de bidonvilles : les 12 questions à se poser avant de se lancer*. 2024b. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/fiche-repère-création-d-un-espace-temporaire-d-accueil-ou-d-insertion-en-sortie-de-bidonvilles-l> [consulté le 4 mai 2024].

MERENNE-SCHOUMAKER, Bernadette. *Les migrations environnementales : un nouvel objet d'enseignement*. 2020. En ligne : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/migrations-environnementales> [consulté le 13 mai 2024].

NATIONS, United. *Eau | Nations Unies*. En ligne : <https://www.un.org/fr/global-issues/water> [consulté le 26 avril 2024].

REPORTERRE. *Le bidonville est-il l'avenir de la ville ?* En ligne : <https://reporterre.net/Le-bidonville-est-il-l-avenir-de-la-ville> [consulté le 7 novembre 2023].

SALENSON, Irène. *Les villes africaines vont-elles exploser?* 2020. En ligne : <http://theconversation.com/les-villes-africaines-vont-elles-exploser-130581> [consulté le 13 mai 2024].

SOCIAL, Financement du logement. *LES MAITRISES D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS)*. 2014. En ligne : <https://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/les-maitrises-d-oeuvre-urbaine-et-sociale-mous-a1292.html> [consulté le 30 avril 2024].

VIENNOT, Julien Fosse, Mathilde. *Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles?* En ligne : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/inegalites-environnementales-sociales-se-superposent> [consulté le 13 mai 2024].

*Expulsion de gens du voyage : la Métropole de Lille retire 38 000 euros de subvention à une association de lutte contre le mal-logement.* 2024a. En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/expulsion-de-gens-du-voyage-la-metropole-de-lille-retire-38-000-euros-de-subvention-a-une-association-de-lutte-contre-le-mal-logement-2964251.html> [consulté le 8 mai 2024].

*Les espaces temporaires d'insertion (ETI) | Bordeaux Métropole.* 2024b. En ligne : <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/metropole-solidaire/espaces-temporaires-dinsertion-eti> [consulté le 30 avril 2024].

*Bébé rom mort dans un incendie : un hommage ce samedi à Lille-Sud.* 2024c. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/art/region/bebe-rom-mort-dans-un-incendie-un-hommage-ce-samedi-a-ia19b0n3411136> [consulté le 20 avril 2024].

*ENQUÊTE. 60 bidonvilles sur la métropole de Nantes. « Ce n'est pas tolérable de vivre dans ces conditions-là ».* 2024d. En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/nantes/enquete-60-bidonvilles-sur-la-metropole-de-nantes-ce-n-est-pas-tolerable-de-vivre-dans-ces-conditions-la-2947289.html> [consulté le 30 avril 2024].

*Rechercher un discours public - Page 1/38 | vie-publique.fr.* 2024e. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/discours/recherche> [consulté le 11 mai 2024].

*« On en a marre d'être expulsés » : un des bidonvilles de Bordeaux-Lac évacué.* 2024f. En ligne : <https://www.sudouest.fr/societe/logement/bidonvilles-a-bordeaux/on-ne-sait-plus-ou-allier-un-des-bidonvilles-de-bordeaux-lac-doit-etre-evacue-ce-jeudi-19119805.php> [consulté le 30 avril 2024].

*Infographie: Le poids des plus grandes économies mondiales.* 2024g. En ligne : <https://fr.statista.com/infographie/29170/les-plus-grandes-economies-mondiales-selon-le-pib> [consulté le 23 avril 2024].

*Prononcé le 8 décembre 2023 - élisabeth borne 08122023 contrat engagement financier état et mayotte | vie-publique.fr.* 2023a. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/discours/292292-elisabeth-borne-08122023-contrat-engagement-financier-etat-et-mayotte> [consulté le 11 mai 2024].

*Canicule, vague de chaleur, îlot de chaleur... De quoi parle-t-on exactement ?* 2023b. En ligne : [https://www.francetvinfo.fr/meteo/canicule/canicule-vague-de-chaleur-ilot-de-chaleur-de-quoi-parle-t-on-exactement\\_6012644.html](https://www.francetvinfo.fr/meteo/canicule/canicule-vague-de-chaleur-ilot-de-chaleur-de-quoi-parle-t-on-exactement_6012644.html) [consulté le 3 mai 2024].

*A Montpellier, une feuille de route pour résorber tous les bidonvilles.* 2023c. En ligne : <https://www.20minutes.fr/societe/4039342-20230601-montpellier-ville-etat-fondation-abbe-pierre-main-main-resorber-bidonvilles> [consulté le 30 avril 2024].

« Ici, nous sommes 2 000 » : comment ce bidonville est né en quelques semaines aux portes de Bordeaux. 2023d. En ligne : <https://www.sudouest.fr/economie/social/ici-nous-sommes-2-000-comment-un-bidonville-champignon-a-pousse-en-pleine-agglomeration-de-bordeaux-15388988.php> [consulté le 30 avril 2024].

*A Bordeaux, l'évacuation sans fin des bidonvilles de précaires de la vigne.* 2023e. En ligne : [https://www.lepoint.fr/societe/a-bordeaux-l-evacuation-sans-fin-des-bidonvilles-de-precaires-de-la-vigne-06-05-2023-2519122\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/a-bordeaux-l-evacuation-sans-fin-des-bidonvilles-de-precaires-de-la-vigne-06-05-2023-2519122_23.php) [consulté le 30 avril 2024].

*Vu de l'étranger. À Mayotte, "l'opération Wuambushu menace de tourner à la farce".* 2023f. En ligne : <https://www.courrierinternational.com/article/vu-de-l-etranger-a-mayotte-l-operation-wuambushu-menace-de-tourner-a-la-farce> [consulté le 4 mars 2024].

*Faciliter l'accès au droit | Ministère de la justice.* 2022a. En ligne : <https://www.justice.gouv.fr/grands-dossiers/faciliter-lacces-au-droit> [consulté le 24 avril 2024].

[Fiche repère] *prévenir les incendies en bidonvilles.* 2022b. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/fiche-repere-prevenir-les-incendies-en-bidonvilles> [consulté le 3 mai 2024].

*Agir sur les bidonvilles lors des vagues de chaleur.* 2022c. En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/agir-sur-les-bidonvilles-lors-des-vagues-de-chaleur> [consulté le 3 mai 2024].

*Expulsions de bidonvilles dans la métropole de Lille : une asso alerte, le tribunal va trancher.* 2022d. En ligne : [https://actu.fr/hauts-de-france/lille\\_59350/expulsions-seches-de-deux-bidonvilles-a-lille-une-association-alerte-le-tribunal-va-trancher\\_52125232.html](https://actu.fr/hauts-de-france/lille_59350/expulsions-seches-de-deux-bidonvilles-a-lille-une-association-alerte-le-tribunal-va-trancher_52125232.html) [consulté le 8 mai 2024].

*Intempéries : le réchauffement climatique augmente l'intensité et la fréquence des orages.* 2022e. En ligne : [https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/intemperies-le-rechauffement-climatique-augmente-l-intensite-et-la-frequence-des-orages\\_5213008.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/intemperies-le-rechauffement-climatique-augmente-l-intensite-et-la-frequence-des-orages_5213008.html) [consulté le 20 avril 2024].

*Bidonvilles en France : quel bilan depuis 2018 ? | vie-publique.fr.* 2021a. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282339-bidonvilles-en-france-quel-bilan-depuis-2018> [consulté le 25 avril 2024].

*De plus en plus d'expulsions dans les bidonvilles de la métropole lilloise, dénonce un collectif - France Bleu.* 2021b. En ligne : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/hausse-des->

[expulsions-dans-les-bidonvilles-de-la-metropole-lilloise-un-gachis-humain-et-financier-1634746592](#) [consulté le 7 mai 2024].

*Traités internationaux sur les droits de l'homme* | *vie-publique.fr*. 2019a. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/fiches/271177-traites-internationaux-sur-les-droits-de-lhomme> [consulté le 26 avril 2024].

« *La taxe carbone crée des injustices sociales* ». 2019b. En ligne : <https://www.nouvelobs.com/bibliobs/20190816.OBS17218/la-taxe-carbone-cree-des-injustices-sociales.html> [consulté le 11 mai 2024].

*Trêve hivernale : la ville de Lille condamnée pour l'expulsion du camp de Roms de l'Esplanade*. 2018. En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/lille/treve-hivernale-ville-lille-condamnee-expulsion-du-camp-roms-esplanade-1417765.html> [consulté le 7 mai 2024].

*Ilots de chaleur : Agir dans les territoires pour adapter les villes au changement climatique* | *Cerema*. 2017. En ligne : <http://www.cerema.fr/fr/actualites/ilots-chaleur-agir-territoires-adapter-villes-au-changement> [consulté le 3 mai 2024].

*Quatorze, WeCo Metz Platz by Association Quatorze - Issuu*. 2016a. En ligne : [https://issuu.com/associationquatorze/docs/weco\\_metz\\_platz\\_by\\_quatorze](https://issuu.com/associationquatorze/docs/weco_metz_platz_by_quatorze) [consulté le 30 avril 2024].

*Le bidonville est-il l'avenir de l'urbanisme ?* 2016b. En ligne : <https://www.lesechos.fr/2016/01/le-bidonville-est-il-lavenir-de-lurbanisme-191105> [consulté le 7 novembre 2023].

*Bidonville, parc d'aventures, peau de chagrin*. 2015a. En ligne : <https://www.lavoixdunord.fr/art/bears/bidonville-parc-d-aventures-peau-de-chagrin-ia0b0n3114093> [consulté le 6 mai 2024].

*La Déclaration universelle des droits de l'homme*. 2015b. En ligne : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/> [consulté le 26 avril 2024].

*Seine-Saint-Denis. Nouvelle expulsion d'un camp de Roms*. 2012. En ligne : [https://www.francetvinfo.fr/france/seine-saint-denis-nouvelle-expulsion-d-un-camp-de-roms\\_155439.html](https://www.francetvinfo.fr/france/seine-saint-denis-nouvelle-expulsion-d-un-camp-de-roms_155439.html) [consulté le 20 mars 2024].

*Accueil - Résorption-bidonvilles*. En ligne : <https://resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/> [consulté le 26 avril 2024a].

*Aléa sismique*. En ligne : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/seismes/alea-et-risque-sismique> [consulté le 20 avril 2024b].

*Antitsiganisme : comprendre pour nommer et agir*. En ligne : <https://www.info.gouv.fr/actualite/antitsiganisme-comprendre-pour-nommer-et-agir> [consulté le 13 mai 2024c].

*Article L131-1 - Code de l'éducation - Légifrance.* En ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038901859](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038901859) [consulté le 24 avril 2024d].

*Calais : quelles conditions pour les personnes migrantes ?* En ligne : <https://www.lacimade.org/calais-queelles-conditions-pour-les-personnes-migrantes/> [consulté le 13 mai 2024e].

*Campagnes.* En ligne : <https://extinctionrebellion.fr/campagnes/> [consulté le 4 mai 2024f].

*Choléra.* En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-infectieuses-d-origine-alimentaire/cholera> [consulté le 13 mai 2024g].

*Dossier expert sur les mouvements de terrain.* En ligne : <https://www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/mouvements-de-terrain> [consulté le 20 avril 2024h].

*Émissions routières des polluants atmosphériques : Courbes et facteurs d'influence | Cerema.* En ligne : <http://www.cerema.fr/fr/actualites/emissions-routieres-polluants-atmospheriques-courbes> [consulté le 23 avril 2024i].

*Impacts du changement climatique : Atmosphère, Températures et Précipitations.* En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/impacts-du-changement-climatique-atmosphere-temperatures-et-precipitations> [consulté le 20 avril 2024j].

*Inégalités environnementales et fracture sociale : la grande confusion.* En ligne : <https://www.inegalites.fr/inegalites-environnementales-fracture-sociale> [consulté le 1 février 2024k].

*Inondation.* En ligne : <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/inondation> [consulté le 20 avril 2024l].

*Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles. - Légifrance.* En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> [consulté le 4 mars 2024m].

*Intoxication au plomb et santé.* En ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/lead-poisoning-and-health> [consulté le 7 mai 2024n].

*La qualité de l'air en France métropolitaine cartographiée de 2000 à aujourd'hui par l'Ineris | Ineris.* En ligne : <https://www.ineris.fr/fr/recherche-appui/risques-chroniques/mesure-prevision-qualite-air/qualite-air-france-metropolitaine> [consulté le 22 avril 2024o].

*Lancement du programme SIBEL (Sortie Inclusive du Bidonville par l'Emploi et le Logement).* En ligne : <https://www.info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/lancement-du-programme-sibel-sortie-inclusive-du-bidonville-par-l-emploi-et-le-logement> [consulté le 8 mai 2024p].

*Le nombre de décès prématurés dus à la pollution atmosphérique continue de diminuer dans l'UE, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à un environnement exempt de substances toxiques — Agence européenne pour l'environnement.* En ligne : <https://www.eea.europa.eu/fr/highlights/le-nombre-de-deces-prematures> [consulté le 23 avril 2024q].

*Le plan national santé environnement (PNSE).* En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse> [consulté le 24 avril 2024r].

*Légifrance - Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles.* En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42949> [consulté le 26 avril 2024s].

*Les polluants de l'air : situation, impacts et encadrement.* En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts> [consulté le 4 mai 2024t].

*Lutter contre l'habitat indigne.* En ligne : <https://www.lillemetropole.fr/lutter-contre-lhabitat-indigne> [consulté le 7 mai 2024u].

*Montée des eaux : à quoi ressemblera la France en 2050 ?* En ligne : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/actualites/veille/montee-des-eaux-quoi-ressemblera-la-france-en-2050> [consulté le 13 mai 2024v].

*Nos campagnes.* En ligne : <https://www.amisdela terre.org/nos-campagnes/> [consulté le 4 mai 2024w].

*Présentation.* En ligne : <https://www.info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/resorption-des-bidonvilles-presentation> [consulté le 26 avril 2024x].

*Produire du logement très social | Fondation Abbé Pierre.* En ligne : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/produire-du-logement-tres-social> [consulté le 12 octobre 2023y].

*Ressources.* En ligne : <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/accueil/categories/ressources> [consulté le 4 mai 2024z].

*Santé environnementale : une priorité de santé publique.* En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-environnementale-une-priorite-de-sante-publique> [consulté le 12 mai 2024aa].

*Saturnisme : une intoxication par le plomb.* En ligne : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/saturnisme/definition-exposition-plomb> [consulté le 24 avril 2024ab].

*The Challenge of Slums - Global Report on Human Settlements 2003* | UN-Habitat. En ligne : <https://unhabitat.org/the-challenge-of-slums-global-report-on-human-settlements-2003> [consulté le 13 février 2024ac].

*Un milliard d'habitants dans des bidonvilles dans le monde*. En ligne : <https://www.inegalites.fr/Les-bidonvilles-dans-le-monde> [consulté le 13 février 2024ad].

*Un milliard d'habitants dans les bidonvilles ?* En ligne : <https://www.inegalites.fr/Un-milliard-d-habitants-dans-les-bidonvilles> [consulté le 31 janvier 2024ae].

UVED. En ligne : <https://diren.mines-paristech.fr/Sites/ISIGE/uved/risques/2.2.4/html/2.html> [consulté le 22 avril 2024af].

*Visualiser la carte des bidonvilles — Résorption Bidonvilles*. En ligne : <https://app.resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/cartographie> [consulté le 7 mai 2024ag].

*Visualiser les données départementales — Nord — Résorption Bidonvilles*. En ligne : <https://app.resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/visualisation-donnees/departement/59> [consulté le 7 mai 2024ah].

#### Rapport :

ACTION POUR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (ALPIL), *Rapport d'activité 2022, Sortir du bidonville par l'accès au logement*, 2022, 18p.

COALITION EAU, *La reconnaissance en droit français des personnes non-raccordées à l'eau potable*, mars 2023, 12p.

COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Fiche pratique : Assainissement solide*, mars 2023, 18p.

COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Fiche pratique : L'accès à des services d'assainissement pour l'amélioration des conditions de vie en bidonvilles*, septembre 2022, 29p.

COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019, 45p.

COLLECTIF NATIONAL DROIT DE L'HOMME ROMEUROPE, *Résorber dignement les bidonvilles, Vite une loi*, 2022, 93p.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT : *Deuxième plan quinquennal pour le logement d'abord (2023-2027), Agir, prévenir, construire, pour lutter contre le sans-abrisme*, juin 2023, 54p.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Etat des lieux des bidonvilles en France Métropolitaine au 1<sup>er</sup> juillet 2018*, p13.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *L'accompagnement sur un bidonville en vue de sa résorption, le site Louis Le Debonnaire à Metz*, juillet 2019, 3p.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT : *Logement d'abord, 4 ans de résultats et de mobilisation territoriale pour les personnes sans domicile*, octobre 2021, 36p.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Résorption des bidonvilles : état des lieux nationale et éléments de bilan*, Novembre 2023, 72p.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT, *Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms »*, janvier 2022, 76p.

INERIS, *Inégalités environnementales – PLAINE : Résultats pour le Nord Pas-de-Calais*, décembre 2012, 29p.

MEDECINS DU MONDE (2018), *Environnements nocifs*, 16p.

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, *Programme Local de l'Habitat – Document d'orientation*, 2022, 97p.

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHERENCE DES TERRITOIRES (2021), *Un environnement, une santé : 4<sup>e</sup> Plan National Santé Environnement*, 80p.

OBSERVATOIRE DES EXPULSIONS DES LIEUX DE VIE INFORMELS, *Rapport annuel*, 2023, 54p.

#### Vidéos :

*À Mayotte, on abrite les plus grands bidonvilles de France*. 2023. 52:56. En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=59P\\_H2KyS7Y](https://www.youtube.com/watch?v=59P_H2KyS7Y) [consulté le 13 mai 2024].

*Climat: Vers la fin du Monde? - Clique Dimanche - CANAL+*. 2019. 22:02. En ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=asL\\_UErJRl8](https://www.youtube.com/watch?v=asL_UErJRl8) [consulté le 9 avril 2024].

*nos poumons c'est du béton !* 2016. 22:20. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=uVvTtxtEwfc0> [consulté le 7 mai 2024].

## **ABREVIATIONS :**

ADULM : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

BASIAS : Base des anciens sites industriels et activités de service

BASOL : Base de données relative à la pollution des sols

CCAS : Centre communal d'action sociale

DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques

LULUs: Locally unwanted land uses

MEL : Métropole européenne de Lille

MOUS : Maitrise d'œuvre urbaine et sociale

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation non gouvernementale

SAS : fait référence au nom, exemple : un sas de décompression

## **TABLE DES MATIERES :**

Avant-propos.....	7
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<i>Définir un bidonville</i>	
<i>La bidonvilisation du monde</i>	
<i>Un marqueur d'inégalités environnementales</i>	
<i>Constat une absence et recherche du point de convergence</i>	
<i>La France métropolitaine et les bidonvilles</i>	
<i>Cadre, problématisation et méthode.</i>	
<b><u>PREMIERE PARTIE : Écologie et inégalités environnementales du bidonville.....</u></b>	<b>19</b>
<b><u>I/ Faire le lien théorique entre inégalités environnementales et bidonvilles.....</u></b>	<b>19</b>
A/ Une hybridation politique comme base théorique.....	19
<i>Écologisme, écologie sociale et éco-socialisme</i>	
<i>La social-écologie d'Eloi Laurent</i>	
B/ Mike Davis et l'écologie du bidonville global.....	23
<i>Géographie instable et vulnérabilités</i>	
<i>Exposition aux pollutions et accès aux ressources</i>	
<i>« Vivre dans la merde »</i>	
<b><u>II/ Les inégalités environnementales des bidonvilles français métropolitain.....</u></b>	<b>28</b>
A/ Quels types d'inégalités environnementales ?.....	28
<i>État des lieux français</i>	
<i>Où sont les bidonvilles ?</i>	
<i>Accès aux ressources primaires</i>	
<i>Education et accès au droit</i>	
B/ Conséquences et santé environnementales.....	36
<i>La santé environnementale en France</i>	
<i>Les maladies du bidonville</i>	
<b><u>DEUXIEME PARTIE : Les acteurs de la résorption des bidonvilles face aux inégalités environnementales.....</u></b>	<b>40</b>
<b><u>I/ La résorption des bidonvilles en France.....</u></b>	<b>40</b>

A/ Etat des lieux, législation et planification.....	41
<i>Populations</i>	
<i>Droit international et droit européen</i>	
<i>Que dit le droit français ?</i>	
<i>Que prévoit la DIHAL ?</i>	
B/ Benchmark et critique des politiques de résorption.....	46
<i>Tendances de résorption</i>	
<i>Vous avez dit terrains provisoires ?</i>	
<i>La critique</i>	
<u>II/ L'intégration des inégalités environnementales.....</u>	<u>50</u>
A/ Considérer.....	51
<i>Agir pour l'accès à l'eau potable</i>	
<i>Que dit la plateforme Résorption Bidonvilles ?</i>	
<i>Que disent les associations ?</i>	
<i>Les SAS, villages d'insertion et terrains provisoires</i>	
B/ Ne pas considérer.....	56
<i>Un accès aux ressources limité</i>	
<i>Les pollutions</i>	
<i>L'urgence sociale</i>	
<i>La peur de l'expulsion</i>	
<b><u>TROISIEME PARTIE : Les bidonvilles du territoire de la Métropole Européenne de Lille.....</u></b>	<b><u>62</u></b>
<u>I/ Le territoire de la MEL.....</u>	<u>62</u>
A/ L'historique des bidonvilles de la MEL.....	63
La fin de la première guerre mondiale	
L'histoire récente de la résorption	
B/ Diagnostic environnemental du territoire.....	64
<i>Pollution atmosphérique</i>	
<i>Les pollutions industrielles</i>	
<i>Des pollutions plus spécifiques</i>	
<u>II/ Résorber les bidonvilles de la MEL.....</u>	<u>70</u>

A/ Etat des lieux de la situation.....	70
<i>La politique habitat de la MEL</i>	
<i>Le diagnostic social et sanitaire</i>	
<i>Et la résorption ?</i>	
B/ Agir.....	74
<i>La position des associations</i>	
<i>La position de la MEL et de la préfecture</i>	
<i>Et le logement ?</i>	
Conclusion.....	79
<i>L'inégalité environnementale d'accès aux ressources primaires</i>	
<i>L'inégalité environnementale d'exposition</i>	
<i>La résorption des bidonvilles</i>	
<i>L'avenir du bidonville</i>	
<i>Angle mort et critique</i>	
Annexes.....	84
<i>Annexe 1</i>	
<i>Annexe 2</i>	
Bibliographie.....	89